



NAMUR
CAPITALE

CHAPITRE

DEPARTEMENT
DES VOIES PUBLIQUES
DVP

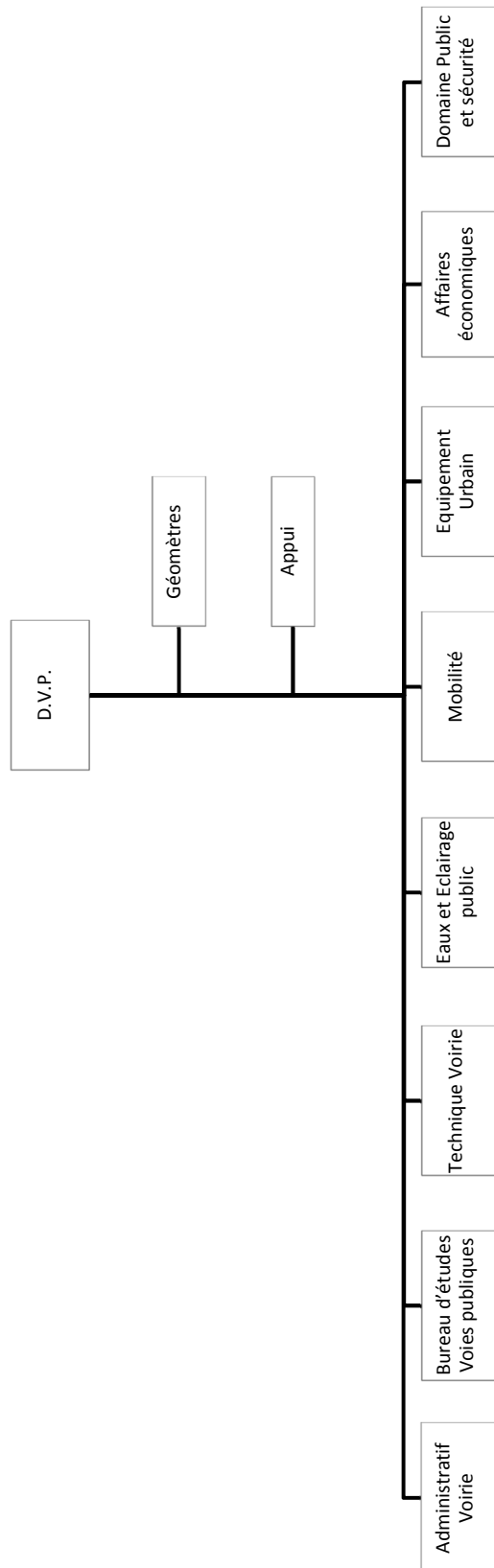
7



D.V.P.

Département des Voies Publiques

DVP



1. Composition du département

- 1 Chef de département
- 1 ingénieur civil (appui technique)
- 1 agent (coordination des projets FEDER)
- 1 agent administratif (appui administratif et communication)
 - 1 cellule "Géomètres"
- 1 service administratif Voirie
- 1 service Bureau d'Etudes Voies publiques
- 1 service technique Voirie
- 1 service Gestion des Eaux et Eclairage public
- 1 service Mobilité
- 1 service Equipement urbain
- 1 service Affaires économiques
- 1 service Domaine public et Sécurité

2. Description du département

La mission du Département des Voies Publiques est d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et usagers sur les espaces publics communaux, en bonne articulation avec les autres politiques publiques de la Ville, que ce soit pour répondre à des besoins en termes d'infrastructures, d'équipements ou des besoins immatériels. Cette mission s'inscrit dans la mission de service public plus générale de la Ville, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, avec une attention particulière à chaque citoyen avec ses besoins spécifiques (notamment en termes d'usager de la voie publique: personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, usager des transports publics, automobiliste, ...).

Cette mission générale se décline de la manière suivante:

A. Missions de base

- création, aménagement et entretien d'infrastructures cohérentes, intégrées, de qualité, bien équipées, esthétiques et conviviales
- organisation et gestion de l'usage des espaces publics (et plus particulièrement de la voirie), permanente ou occasionnelle, à des fins de circulation et de stationnement, ou pour diverses activités, que ces dernières soient événementielles, festives, commerciales ou non
- conception et mise en œuvre de plans, de mesures et d'actions de mobilité, aussi bien en termes d'infrastructures et d'équipements qu'en termes de réglementation et de promotion
- gestion des espaces d'inhumation dans les cimetières
- initiative, soutien et accompagnement d'actions de développement économique et commercial

B. Missions connexes

- études stratégiques et territoriales (espaces publics, mobilité et développement économique)
- étude et gestion de projet d'aménagement, de l'esquisse jusqu'à l'exécution, avec toutes les phases de conception et de suivi
- instruction des projets et des demandes d'autorisation, plus particulièrement pour ce qui concerne les infrastructures, les équipements et les besoins de mobilité ou de développement socio-économique
- gestion immobilière du domaine public: gestion administrative et juridique, relevés et délimitation du domaine public

- expertise et analyse de risques relative à la sécurité des infrastructures du domaine public
- conception, coordination et suivi du plan d'urgence
- interventions ponctuelles en matière de voies publiques, en particulier pour répondre aux demandes et interpellations relatives à des situations complexes, nécessitant une expertise technique ou administrative spécifique et permettant de garantir, voire d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des usagers

C. Missions d'appui

- réalisation des procédures de gestion administrative de qualité et sécurisées: notamment en matière de marché public, de gestion foncière et de police administrative (réglementation communale, gestion des autorisations, contrôle et sanction)
- développement d'un management qui veille à une bonne coordination tant au sein du département qu'avec le reste de l'administration et de l'autorité communale, notamment à travers la programmation stratégique transversale et la mise en œuvre des projets FEDER

Pour développer ces missions, le D.V.P. s'organise autour d'une direction, de huit services. Chacun d'entre eux poursuit des missions et des tâches spécifiques et complémentaires.

D. Une nouvelle organisation des services techniques au sein du DVP

Depuis le 1^{er} mai 2016, les services techniques de la Voirie ont été partiellement réorganisés afin d'optimiser les collaborations entre services et capitaliser sur l'expérience des techniciens en fin de carrière. Cette nouvelle distribution des compétences concerne le service technique Voirie ainsi que le Bureau d'études Voirie et a été initiée dans une approche constructive et positive qui mise sur la formation et la prise de responsabilité de l'ensemble des techniciens. Les qualités et compétences de chacun sont reconnues et mises en valeur, particulièrement celles des techniciens en fin de carrière, à qui l'on confie désormais une mission complémentaire de «conseiller technique» afin de leur permettre de transmettre leur savoir aux techniciens moins expérimentés.

Concrètement, le service technique Voirie reste le gestionnaire de la voirie communale. Il en assure la gestion quotidienne, tandis que les investissements relèvent du Bureau d'études, en ce compris le suivi de l'exécution des marchés de travaux. Complémentairement, un nouveau service a été créé pour la gestion des eaux et de l'éclairage public, deux matières spécifiques qui nécessitent une impulsion nouvelle.

2.1. Cellule des géomètres

2.1.1 Composition de la cellule

- 1 responsable de cellule (ingénieur à l'appui technique du département)
- 3 agents techniques en chef, géomètres-experts

2.1.2 Missions permanentes

La cellule assure des tâches d'appui spécifique aux autres services et départements.

Ces missions sont:

- fournir les levés nécessaires au Bureau d'études de la Voirie pour étudier les projets, avec une priorité pour les projets inscrits au budget
- fournir les levés de toutes les parcelles et concessions des cimetières. Cette mission est pratiquement terminée (reste 1/3 du cimetière de Namur), mais se poursuit par des mises à jour régulières
- réaliser des investigations relatives à la définition et aux limites du domaine public communal à la demande du service technique ou du service administratif de la Voirie: bornages, emprises, création, suppression ou modification du domaine public, avis dans le cadre d'autorisations urbanistiques, etc

- répondre aux demandes des autres départements ou demandes externes: levés particuliers, rapports techniques, recherches de limites, approbation de plans, etc

2.1.3 Programmes de subsistance

Néant.

2.1.4 Articles du budget 2016 attachés spécifiquement à la cellule

Néant.

2.1.5 Rapport d'activités

Type de dossier	Nombre
Définitions de limites	42
Levés topographiques	33
Demande d'avais et de renseignements	19
Demande d'approbation de plans	16
Création, modification, suppression du domaine public	16
Autres	1
Total	127

Outre les dossiers spécifiquement répertoriés, le nombre de demandes d'informations est évalué à 60.

2.2. FEDER «Namur Innovative City Lab» – Etat d'avancement

La coordination et le suivi des projets éligibles à la programmation FEDER sont assurés par un agent recruté spécifiquement pour ces missions et attaché à la Direction du DVP. Complémentairement, un comptable et un technicien sont également venus renforcer les services pour le suivi de ces dossiers.

Mais le pilotage des projets reste ancré dans chacun des départements et services porteurs.

La fiche-projet définitive du portefeuille Namur Innovative City Lab (8 projets) a été approuvée par le Gouvernement wallon en juillet. La Ville de Namur est le bénéficiaire de deux projets:

- Espace Confluence - Aménagement de l'esplanade du Grognon et du Port numérique pour 4.902.076,90 €
- Namur Espaces urbains intelligents pour 5.500.000,00 €
- La Ville a été notifiée par courrier du 14 novembre 2016 et a reçu son arrêté de subvention d'un montant maximum de 9.361.829,21 € (40% Europe/50% Wallonie).

2.2.1 Le suivi interne des projets

A. Les procédures internes

La Coordinatrice a rédigé un Guide FEDER à destination des services de la Ville de Namur en mars 2016. Elle a eu des contacts avec les Chefs de services et les agents en charge des procédures de marchés publics afin de rappeler les spécificités des dossiers FEDER et surtout l'importance du traitement rapide des dossiers.

B. La communication

En matière de publicité autour des projets cofinancés par l'Europe, la Commission est particulièrement attentive au respect des règles et le non-respect peut entraîner des corrections financières jusqu'à 5% du montant des projets.

Conformément aux obligations FEDER, depuis le mois d'août, le site Internet de la Ville affiche sur sa page d'accueil le logo de la programmation 2014-2020. Un clic sur le logo renvoie à une page explicative sur les projets du portefeuille Namur Innovative City Lab avec des liens vers d'autres publications ou sites Internet, notamment le site de la Wallonie consacré aux fonds européens et le site du PAU où les projets sont détaillés.

Le site du Pavillon de l'Aménagement urbain a également été mis à jour avec un onglet thématique «FEDER» qui renvoie vers les différents projets détaillés de la Confluence: la passerelle cyclo-piétonne, les modifications de voiries ainsi que l'Esplanade et le Port numérique. Une page a également été créée pour le projet de Système de transport intelligent.

La Ville a également fait réaliser des bâches à poser sur les chantiers qui reprennent le logo FEDER.

La communication envers la presse et les citoyens est également assurée grâce à des conférences de presse et des soirées d'information aux citoyens. La Coordinatrice a pu vérifier le communiqué de presse, le dossier de presse et la présentation PWP pour s'assurer de la présence du logo FEDER. La Ville a aussi bénéficié du matériel de promotion du département de la Coordination des Fonds Structurels (2 roll-ups). Ces deux conférences de presse ont eu de nombreuses retombées dans la presse écrite, radio et télévisée. La Coordinatrice a rassemblé tous les articles en vue du rapport de publicité annuel FEDER.

2.2.2 L'état d'avancement physique des projets

A. Espace Confluence – Aménagement de l'esplanade du Grognon et Port numérique

Ce projet est piloté par le DVP (Direction et appui technique).

Pour rappel, la Ville avait publié en 2015 un appel d'offres européen sous forme de concours de travaux pour l'aménagement du Grognon et la construction du Port numérique. Il s'agissait d'un marché de «concept and build». Dix équipes pluridisciplinaires avaient fait acte de candidature mais seules les 5 meilleures avaient été retenues au terme de l'analyse des candidatures par un jury d'experts. Le Collège s'était prononcé sur la sélection des candidats en date du 12 décembre 2015. Ceux-ci avaient été invités à remettre offre pour le 8 juillet 2016.

Seules trois offres ont été réceptionnées le 8 juillet 2016 et ont été analysées par le jury qui a remis ses conclusions au Collège. Le Collège a attribué le marché le 1^{er} décembre 2016 à la société momentanée Degraeve-Nonet-Duchêne pour un montant de 8.246.412,93 € TVAC dont 4.804.576,90 € de coûts éligibles FEDER.

B. Namur – Espaces urbains intelligents

Pour rappel, le projet «Espaces urbains intelligents» comporte 4 volets qui concernent la mobilité (2.570.000 €), l'environnement (1.045.000 €), l'éclairage de la Citadelle (1.250.000 €) et la cohésion sociale (600.000 €) ainsi qu'un budget transversal de 35.000 € pour la création ou mise à jour d'un site Internet dédié au projet. Chacun de ces volets est piloté par le département et le service porteur: service Mobilité (DVP), service Propreté publique (DCV), service Citadelle (DAU) et service de la Cohésion sociale (DCS), tandis que c'est la coordinatrice qui assure le suivi de la communication et du site internet (DVP).

Namur mobile 2.0 – Volet mobilité

Durant le deuxième semestre 2016, le service Mobilité a finalisé la rédaction du cahier spécial des charges relatif à la conception et la mise en œuvre d'un Système de Transport Intelligent en collaboration avec le SAV pour la partie administrative. Celui-ci a été soumis aux différents acteurs concernés : SPW-Direction des Routes, SRWT/TEC, Police et bureau d'études Espaces Mobilités afin de récolter les avis et de pouvoir intégrer les remarques sur le plan technique. Par ailleurs, sur le plan administratif, le service a consulté l'Union des Villes et Communes Wallonnes et a

ensuite soumis le projet de cahier des charges de manière informelle à l'administration fonctionnelle, puis à la Tutelle (SPW-DGO5). Le projet adapté du cahier spécial des charges a été approuvé par le Conseil communal le 15 décembre 2016.

Deux conventions ont également été approuvées et signées par le Conseil communal:

- entre la Ville, le SPW et la SOFICO pour la mise à disposition gratuite du réseau de fibre optique et de l'alimentation électrique nécessaires à la mise en place des équipements du STI en échange de l'accès aux données récoltées notamment pour Perex
- entre la Ville, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC), l'Institut scientifique de Service public (ISSeP) afin de disposer d'une station de référence pour l'analyse de la qualité de l'air complétée par des micro-capteurs installés dans le cadre du STI

En outre, en août 2016, un marché en procédure négociée sans publicité a été attribué pour un montant de 46.041,71 € TVAC, pour des développements cartographiques préalables à l'implémentation du STI.

Namur durable 2.0 – volet environnement

Le volet comprend la mise en œuvre d'un réseau de conteneurs enterrés ainsi que le développement d'une application mobile liée à la propreté publique.

a) Réseau de conteneurs enterrés

L'avancement de ce projet a compris les étapes suivantes :

- la prospection du marché et rencontres techniques avec différents fournisseurs
- l'analyse par le Bureau d'études voirie de l'impact des impétrants (eau, gaz, électricité, réseau d'égouttage, ...) sur les différentes implantations prévues initialement
- l'analyse par le BEP Environnement des contraintes de collecte apparentes pour les différentes implantations prévues initialement
- l'élaboration du cahier des charges relatif au marché de fourniture et travaux pour le placement, la mise en service et la maintenance du réseau de conteneurs enterrés

Les nombreuses vérifications techniques au sujet des implantations ont engendré un report du marché sur le premier semestre 2017.

b) Expertise externe et assistance

Le service de Propreté publique a, par contre, pu finaliser le cahier des charges relatif à un marché de services d'expertise externe pour la réalisation d'un inventaire des outils liés à la propreté publique et l'assistance dans le développement et la réalisation d'applications mobiles. Le cahier des charges a cependant dû être modifié suite à des remarques préalables de l'administration fonctionnelle FEDER.

Ce marché a été approuvé par le Conseil communal en date du 17 novembre 2016.

c) Application mobile

Une enveloppe est aussi dédiée à une application mobile servant d'outil aux citoyens pour le maintien de la propreté publique et la bonne gestion des déchets ménagers. Pour ce marché, le service se fera accompagner par un expert désigné dans le cadre du marché d'assistance. Le marché n'est donc pas envisagé avant fin 2017 voire 2018.

Namur Espaces publics 2.0 – volet Citacelle

Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif au marché de balisage lumineux intelligent pour les cheminements piétons de la Citadelle en date du 30 juin

2016. Deux offres ont été déposées le 7 novembre. Après vérification de la régularité des offres par le DVP-SAV, il s'est avéré qu'une offre ne répondait pas aux prescrits du cahier des charges. La seule offre régulière déposée répondant aux attentes de la Ville, le Collège a attribué le marché le 29 décembre 2016 aux sociétés en groupement Genetec et Radiance 35 pour la tranche ferme ainsi que 4 tranches conditionnelles pour un montant de 1.199.651,38 € TVAC. D'autres tranches ou des options pourront être commandées ultérieurement en fonction des budgets disponibles.

Namur social 2.0 – volet social

Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à l'expertise externe visant le développement socio-économique des quartiers à haute densité de population en date du 30 juin 2016.

Cependant, le 22 août 2016, à la clôture du dépôt des soumissions, aucune n'offre n'avait été déposée bien que plusieurs entreprises aient commandé le cahier des charges.

Un nouveau cahier spécial des charges a été rédigé et approuvé par le Conseil communal en date du 17 novembre 2016. La nouvelle procédure de marché a été lancée par appel d'offres ouvert cette fois, pour un montant estimé à 181.818,18 HTVA (220.000 TVAC), montant prévu dans la fiche-projet.

Site web spécifiquement dédié au projet- Internet

Une somme de 35.000 € est prévue dans la fiche-projet pour le développement ou la mise à jour d'un site Web. La Coordinatrice FEDER en concertation avec le Pavillon de l'Aménagement urbain et le Data office a évalué les besoins. Il est proposé que cette somme soit utilisée pour intégrer, au départ de la cartographie de la Ville, des vues 3D des projets FEDER. La cartographie de la Ville devrait aussi pouvoir intégrer les données 3D de la Direction de l'Archéologie qui envisage le survol du site de la Confluence avec un drone. Le marché devrait être lancé en 2017.

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 14

Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels 14.1.		
Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
14.1.1. Acteur extérieur : mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)	1. Le projet prévoit une investigation de 100km de voirie par an pendant six ans, ensuite, en fonction des besoins.	1. Aucune auscultation par l'INASEP n'a été réalisée en 2016 car le projet fait l'objet d'une évaluation au niveau de la Province de Namur. Une seconde campagne d'auscultation est en projet pour 2017. Un marché d'acquisition d'un matériel de Mobile Mapping a été lancé fin 2016 pour une fourniture en 2017.
14.1.2. INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique	1. Mise à disposition du produit au fur et à mesure de l'avancement des investigations de terrain.	☒ 1. Données INASEP encodées, ainsi que les données internes (travaux passés, en cours, à venir ; caractéristiques géométriques, juridiques, etc.)
14.1.3. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme	1. Présentation progressive des plannings d'entretien et financier établis sur une période de 30 ans.	☒ 1. Le plan d'investissement prévu en 2016 a été respecté.
14.1.4. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : actualiser le cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur 10 ans	1. Cadastre des voiries actualisé ; 2. Base de données et cartographie (voir fiche) ; 3. Plan stratégique d'investissement.	☒ 1. Réalisé 2. Base de données existante ainsi que la carto ; 3. Plan stratégique 2016-2026 validé par le Collège du 01/10/15

Evaluation des phases réalisées

Un nouvel outil de Mobile Mapping a été budgétisé en 2016 pour une fourniture en 2017. Ce matériel va permettre au Bureau d'Etudes Voies Publiques de réaliser l'auscultation visuelle de tout son réseau chaque année. Cet appareil permet de prendre des images automatiquement géoréférencées du domaine public. Cela va permettre de suivre l'évolution année après année de l'état des voiries et ainsi adapter le plan d'investissement annuellement.

Objectif stratégique N° 14
Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels 14.2.		
Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect «personnes à mobilité réduite»		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
14.2.1. Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	1. Engager des marchés de travaux pour la création ou la rénovation de 40 kms de trottoirs d'ici 2018 (travaux spécifiques pour cheminement piéton ou travaux d'aménagement de voirie et d'espace public incluant les cheminements piétons).	➡ 1. En 2016, 2 km de trottoir ont été améliorés.
14.2.2. Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	1. Traitement des demandes d'intervention « trottoirs » : réparation ou réponse aux interpellations citoyennes dans les trois mois de la demande (via logiciel intranet de la Ville de Namur).	➡ 1. Les réparations localisées sont organisées en fonction des budgets disponibles Le service technique est intervenu pour réparer les trottoirs suite aux demandes citoyennes, soit 64 interventions 2016.
14.2.3. Réaliser un cadastre des trottoirs	1. Cadastre réalisé	☑ 1. Un cadastre des trottoirs sur l'entièreté de la commune sera entamé début 2018 à l'aide du nouvel appareil de Mobile Mapping acquis par le BEVP.
14.2.4. Faire un planning d'entretien des trottoirs	1. Planning établi	☑ 1. Planning établi annuellement

Evaluation des phases réalisées

En 2016, aucun chantier spécifique de réfection de trottoir n'a été réalisé faute de budget spécifique. Les seuls trottoirs rénovés sont ceux liés à des travaux de réfection complète de voirie.

Objectif stratégique N° 15

Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique

Objectifs opérationnels 15.1.		
Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
15.1.1. Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	1. PV de réunions plénières de présentations des projets suivies d'une réponse claire des sociétés concessionnaires.	 1. Réunions plénières et de concertation avec les sociétés concessionnaires d'impétrants pour planification en fonction des programmes respectifs
Objectif opérationnels 15.2.		
Diminuer ou mieux maîtriser les délais d'exécution de travaux		
15.2.1. Définir les délais et conditions d'exécution du marché dans les cahiers spéciaux des charges	1. Rédaction des clauses spécifiques	 1. En cours, en lien notamment avec le décret impétrants

Evaluation des phases réalisées

Des mesures sont prises pour améliorer la maîtrise des délais. Des concertations en aval sont nécessaires pour établir les programmes d'exécution, ensuite un suivi de la programmation et des chantiers doit permettre une communication permanente entre les différentes parties pour gérer les éventuels risques.

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.1. Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
16.1.1. Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	1. Approbation de l'étude de faisabilité et d'avant-projet.	☑ 1. Avant-projet approuvé par le Conseil du 30 avril 2015
16.1.2. Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	1. Délivrance d'un permis d'urbanisme ; 2. Approbation d'un cahier spécial des charges.	☑ 1. Permis introduit délivré en date du 6 décembre 2016. 2. Le cahier des charges a été finalisé par la DGO2 sur bases des documents techniques fournis par la Ville. L'avis de marché a été publié le 19 juillet 2016 ; les offres ont été ouvertes le 8 septembre ; le marché a été attribué et notifié le 12 décembre 2016
16.1.3. Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	1. Réception définitive de l'ouvrage ; 2. Inauguration et mise en service de passerelle.	➡ Le résultat du concours pour l'esplanade nécessitera une coordination technique et des plannings, avec des impacts sur la construction de la passerelle, notamment pour son « extension » sur l'esplanade.

Evaluation des phases réalisées

Il s'agit d'un projet d'envergure au processus complexe réunissant de nombreuses parties prenantes. La réalisation de conventions de partenariat constitue d'ailleurs un facteur de progrès clarifiant les objectifs des modes partenariaux. Rappelons que, si les études sont pilotées par la Ville, c'est la Direction des Voies hydrauliques de Namur qui réalise les travaux (FEDER).

C'est ainsi que, formellement, c'est la Direction des Voies hydrauliques de Namur (DGO2) qui a introduit et obtenu le permis d'urbanisme, sur base du dossier fourni par la Ville. De même, c'est la DGO2 qui a lancé et attribué le marché de travaux sur base du dossier technique fourni par la Ville.

A partir de 2017, la Direction des Voies hydrauliques dirige seule le chantier de construction de la passerelle. La Ville de Namur reste impliquée dans la coordination technique de l'ensemble des projets de la Confluence et plus particulièrement pour l'articulation entre l'esplanade et la passerelle.

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.2. Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
16.2.1. Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale	1. Attribution d'un marché d'étude et de travaux ; 2. Approbation du projet par le Conseil communal ; 3. Délivrance d'un permis d'urbanisme.	5 1. 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur 25 juin 2015 (Conseil) : Approbation du CSCh V 1050 pour la conception, la réalisation et l'exploitation durant 30 ans d'un système de transport par câble aérien entre le centre-ville et la Citadelle 26 juin 2015 : sélection des trois sociétés ayant fait acte de candidatures 18 décembre 2015 : 1 seule offre déposée à la séance de clôture des offres 26 mai 2016 : le Collège a qualifié la seule offre de conforme et régulière et a pris la décision d'entamer des négociations avec le soumissionnaire Le Collège a pris connaissance des éléments de négociation discutés avec le soumissionnaire et a prolongé la validité de l'offre à deux reprises, la dernière échéance étant fixée au 31 mars 2017. 2. En lien avec la phase précédente 3. En lien avec la phase précédente

16.2.2. Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville : place Maurice Servais	Approbation du projet par le Conseil communal.	➡ ▪ Finalisation des études d'esquisse par le bureau d'études, avec l'appui d'une stagiaire paysagiste ▪ Concertation avec le « Comité Kiosque » ▪ 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur, considérant qu'un travail complémentaire est sollicité pour la place M. Servais en termes de mobilité et d'intégration du kiosque ▪ Schéma de circulation et principes de Mobilité étudiés par le Service Mobilité et concertés en Comité interne de Mobilité ▪ Inscription budgétaire pour lancer un marché de travaux sur l'exercice 2016 (1.200.000 €) ▪ 20 octobre 2016 : Décision de principe du Conseil d'intégrer une station permanente d'analyse de la qualité de l'air dans le programme des besoins pour l'aménagement de la place et du kiosque ▪ Volonté de faire appel à un auteur de projet via un marché de service, mais le montant des honoraires n'a pas été repris au budget initial 2017.
16.2.3. Réalisation de la liaison mécanique	Mise en service du téléphérique.	⊖ A concrétiser à l'issue des phases précédentes toujours en cours
16.2.4. Aménagement de la place Maurice Servais.	1. Attribution du marché de travaux ; 2. Réceptions provisoires et définitives des travaux.	➡ 1. Note d'intention et première esquisse

Evaluation des phases réalisées

Une étude de faisabilité a dû être lancée avant d'établir le projet. Cela répond à la fois à une demande de la Commission du Patrimoine, mais aussi pour trancher différentes questions techniques. Le comité d'accompagnement a validé la sélection des trois tracés à analyser davantage en phase 2, puis a sollicité l'étude d'un tracé complémentaire 9 bis.

L'étude a finalement conclu au choix de ce dernier tracé, avec l'avis favorable unanime du comité d'accompagnement.

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité, les principales options du marché ont été arrêtées provisoirement par le Collège afin de préparer le dossier. Ces options ont été confirmées par le Conseil communal qui a fait le choix d'une concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du transport par câble pour une durée de 30 ans. Les candidats ont été invités à se manifester sur base d'un avis de concession publié dès le mois de février 2015. Pendant ce temps, les services ont finalisé la rédaction du cahier spécial des charges qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 25 juin 2015. Les trois sociétés ayant manifesté leur demande de participation ont été sélectionnées et invitées à remettre offre sur base du cahier des charges approuvé.

Durant la procédure, et notamment lors de la visite des lieux et séance de présentation du dossier, les candidats ont exprimé leurs craintes à cerner le risque commercial de l'opération. Finalement, une seule offre a été déposée lors de la séance de clôture en date du 18 décembre 2015.

Une longue analyse a permis au Collège de conclure à la régularité de cette seule offre et d'ouvrir des négociations avec ce seul soumissionnaire. Ce dernier a soulevé diverses propositions qui, selon lui, devaient permettre de conforter la viabilité économique du projet. Parallèlement, son plan financier et le partage du risque faisaient l'objet de négociations internes au sein de l'association momentanée, ainsi qu'avec leurs partenaires financiers. Le Collège a donc sollicité des prolongations de validité de l'offre pour poursuivre ces négociations. La prochaine échéance arrive à terme au 31 mars 2017.

Objectif stratégique N° 17

Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.1.		
Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
17.1.1 Participer activement au projet Nam'in Move	1. Approbation des principes 2. Approbation du plan de réorganisation du TEC par la Ville de Namur.	➡ 1. Prise de connaissance des principes par le Collège du 23/01/2015 ; 2. Prise de connaissance du plan de réorganisation général par le Collège du 23/01/2015. Plan de réorganisation sur Jambes-Erpent et Belgrade à l'étude.
Objectifs opérationnels 17.2.		
Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
17.2.1. Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare : place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...	1. Approbation de l'étude (esquisses d'aménagement) urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics avec priorités bus et partage des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes en date du 03 avril 2014 ; 2. Approbation des projets d'aménagements voiries et des espaces publics prévus dans la convention SNCB-H – SRWT – Ville de Namur.	➡ 1. Prise de connaissance de l'étude urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes par le Collège en date du 03 avril 2014 ; 2. La demande de permis a été introduite par la Direction des Routes de Namur en date du 25/11/2016 et déclarée complète par le Fonctionnaire délégué en date du 12/12/2016. L'enquête publique a été organisée entre le 9 et le 23 janvier 2017. Le Collège communal a émis un avis favorable sur le dossier en date du 9 février et a renvoyé le dossier auprès du Fonctionnaire Délégué.
17.2.2. Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent	1. Approbation du plan d'aménagement concerté entre le SPW, la SRWT et la Ville de Namur ; 2. Mise en œuvre des aménagements de priorité au bus avant la création du P+R d'Erpent.	➡ 1. Accord de principe sur les aménagements en Collège du 10 décembre 2015 Prise de connaissance de l'étude de mobilité Jambes-Montagne et Géronsart par le Collège en date du 28 avril 2016
17.2.3. Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus	1. Finalisation de l'étude ; 2. Mise en œuvre SRWT-SPW avant la création du P+R de Belgrade.	➡ 1. Etude en cours. 2. La bande bus dynamique, qui constitue l'un des essais afin d'améliorer la circulation des bus le long de la chaussée, devrait être mise en œuvre fin avril 2017

Evaluation des phases réalisées

Difficulté

L'une des principales difficultés rencontrées dans le cadre des projets de ré-aménagement des axes structurants est la différence des priorités et des points de vue des différentes instances concernées.

Atout

Malgré la difficulté évoquée ci-dessus, une véritable collaboration et une dynamique positive animent les réflexions portées sur les projets. La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue notamment un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

Menaces

Le projet de réaménagement de la N4 entre Jambes et Erpent doit faire face à certaines réactions d'une partie de la population ce qui pourrait ralentir le projet de réaménagement

Perspective

Un processus de participation citoyenne va être mis en place en 2017 et permettra de récolter les remarques/avis de la population par rapport au plan de réorganisation prévu sur Jambes-Erpent et Belgrade. Ce processus aura pour but d'adapter dans la mesure du possible le plan de réorganisation aux besoins exprimés par la population.

Début 2017, des réunions avec la population et les institutions présentent le long de la N4 sont prévues afin de récolter leurs avis/suggestions.

L'étude en vue du réaménagement de la chaussée de Waterloo devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2017.

La bande bus dynamique sera mise en service juste après les vacances de Pâques (seconde quinzaine d'avril).

Objectif stratégique N° 18

Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.1. Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
18.1.1. Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	1. Approbation de l'étude 2. Tableau des mesures de mise en œuvre	 1. Etude en cours (lancement en juillet 2015) 2. Délibé du 04/02/16 fixant les enjeux prioritaires 3. Plusieurs réunions dans le courant de 2016 : 3 rencontres avec les pôles d'activité sur Salzinnes (BEP, SNCB et Infrabel, Clinique Ste Elisabeth et Province), comités restreints (23/05, 06/06 et 25/10), rencontre informelle avec le Collège (13/07), comités techniques (23/09 et 10/11)

Objectif stratégique N° 18

Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.2.		
Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes		
18.2.1. Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	1. Plan de stationnement (extension éventuelle après le quartier Van Opré) ; 2. Av. Materne (partie régionale) ; 3. Chée de Liège ; 4. Rue de Dave (réfection du revêtement entre la rue de Franquen et la future limite des travaux du PN de Jambes-Velaine) ; 5. Plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 1 : quartier Coppin ; 6. Cheminement cyclo-piéton à travers infrastructures sportives ; 7. Suppression du PN Materne (PN99) ;	➡ 1. Réalisé, à évaluer 2. Réalisé 3. Réalisé avec création de deux pistes cyclables 4. Travaux réalisés en 2016 – Réfection de la rue de Dave (voirie et trottoirs - 800m) entre l'avenue Materne et la rue de Franquen (le reste jusqu'au pont de Wépion devrait être réalisé en 2017) 5. Phase 1 quartier Coppin réalisée 6. A l'étude 7. A l'étude : plans modificatifs proposés par Infrabel suite à : a. réunion du 18/05/16 présidée par le Bg (confirmation option pont et pas tunnel, intégration voie verte urbaine et amélioration passage sous voie, murs anti-bruit, ...) b. décision CE du 27/10/16 de renoncer au prolongement de la ligne 65 jusqu'à la gare de Jambes, et donc de s'affranchir du rond-point (carrefour à feux plus avantageux pour aménagements modes doux) Suites : avis sur plans Infrabel, nouvelle demande de permis à déposer par Infrabel, EP (et réunion d'information) Budget : Infrabel va le demander (PN prioritaire) 8. A l'étude (étude SPW-Arcadis) 9. A l'étude (étude SPW-Arcadis) 10. En cours via Nam'in Move
18.2.2. Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	1. partie rue de Dave (côté 4 coins) en circulation locale ; 2. cheminements vélos dans les quartiers ; 3. RAVeL entre pont du Lxg et gare de Jambes ; 4. passerelle cyclo-piétonne Meuse ; 5. suppression passage à niveau Géronsart (PN100) ; 6. plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 2 (Lamquet, Mazy-Van Opré, cité	➡ 1. En attente de la collectrice 2. Réalisé en 2016 (balisage de 3 itinéraires : entre le Collège d'Erpent et le halage, entre la cité Souvenir et le parc d'Amée et entre Namur Expo et place de la Wallonie) 3. Encorbellement et rampe réalisés, étude Ravel urbain lancée en 2016 et présentée au Collège le 08/12/16 4. Voir fiche 16 5. A l'étude (plans Infrabel transmis en décembre 2016)

	d'Amée, d'Enhaive, de l'Aurore et de Velaine) ; 7. ligne structurante TEC ; 8. P+R Erpent. 9. "desserte Acina" (2è tronçon) ; 10. finalisation ligne structurante TEC ; 11. suppression passage à niveau Velaine (PN101) ; 12. examen d'une desserte en amont du passage à niveau Velaine ; 13. examen de la nécessité d'un 4è pont après évaluation.	6. Voir fiche 21.3 7. Voir fiche 17 8. Voir fiche 17 9. A l'étude (étude SPW-Arcadis) 10. Voir fiche 17 11. Accord de principe CE 23/06/2016 moyennant remarques – Permis déposé chez FD le 28/10/16 (dossier transmis par FD pr avis et EP en nov) – réunion Ville-DGO1 le 01/12/16 - EP du 05/12 au 20/12/16 (>1000 réclamations) - Réunion d'info par Infrabel le 08/12/16 – avis du SAT concerté avec la Mobilité en vue délibé début 2017 12. Non planifié 13. Non planifié
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

De nombreuses réunions ont eu lieu en 2016 dans le cadre de l'actualisation du PCM de Namur.

Les suites:

- Une prise de connaissance par le Collège sera organisée début 2017
- Le rapport final devrait être rédigé par les Bureaux d'études au cours du 1^{er} semestre 2017
- Les processus de communication et d'approbation sont en réflexion

Le PCM de Jambes est en très grande partie réalisé. Il reste quelques gros dossiers à enjeux tels que la collectrice, la suppression des passages à niveaux de Materne, Géronsart et Velaine qui ont vu de belles avancées en 2016, et qui on l'espère, devraient se concrétiser en 2017/2018.

Objectif stratégique N° 19

Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés

Objectifs opérationnels 19.1.		
Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
19.1.1.	- Réalisation de diagnostics - Réalisation d'études pour la mise en œuvre de nouveaux cheminements - Concrétisation effective de nouveaux cheminements cyclistes - Remise d'avis dans le cadre des procédures de permis promouvant des aménagements favorisant la mobilité douce en général et plus particulièrement la réalisation de cheminements cyclables - Suivi des projets des partenaires	➡ - Observatoires annuel par un système de comptage manuel Compteurs permanents mis en place aux 3 principales entrées de la Corbeille Compteurs mobiles : outils d'évaluation des parts modales avant-après la réalisation d'infrastructures <u>Voie verte urbaine, Saint-Servais – Jambes ; Balisage</u> – études en vue de mettre en place un réseau de balisage couvrant l'ensemble du territoire namurois ; <u>Pont de Louvain</u> : mise en place d'une liaison sécurisée entre Bomel et le centre de Namur via le pont de Louvain est en cours ; <u>Saint-Servais</u> : identification d'un cheminement alternatif à la chaussée de Waterloo <u>Balisage</u> – la signalétique d'un réseau de balisage couvrant l'ensemble du territoire namurois a été placée <u>Saint-Servais, chaussée de Perwez</u>, début des travaux d'aménagement d'une rampe de jonction au RAVeL L142 - Avenue Albert 1^{er} (Cheminement cyclable hors chaussée de long du bâtiment CBC banque), rénovation de la Maison de la Culture (meilleure connexion au RAVeL), passerelle cyclo piétonne entre Namur et Jambes, projet de la Confluence, réaménagement du parking Acinapolis, fermeture des PAN Maternelle et Velaine, avenue Bovesse et chaussée de Louvain (intégration des contraintes cyclable dans les projets) <u>Sous le pont des Ardennes, en rive gauche</u>, réalisation d'un élargissement, surplombant la Meuse, permettant la mise en place d'une piste cyclable résorbant ainsi un point noir du réseau cyclable ; <u>Rampe Bd Cauchy</u> : suivi d'une étude réalisée par une entreprise privée dans le cadre d'une charge d'urbanisme en vue de la réalisation d'une rampe entre

		le Bd Cauchy et la passerelle au-dessus du Bd Albert 1^{er} ; <u>Passerelle av Albert 1^{er}</u> : interventions, réunions, en vue d'inciter la DGO1 à développer ce projet ; <u>Avenue du Prince de Liège, chaussée de Waterloo</u>: intégration des contraintes cyclables dans les projets de réaménagement ; <u>Avis sur les itinéraires points Nœuds proposés par la Province</u>
19.1.2. Augmenter le confort et la sécurisation de voies existantes pour l'usage des cyclistes	1. Réalisation d'études pour la mise en œuvre de l'amélioration du confort des cyclistes 2. Concrétisation effective de ces améliorations de confort	➡ 1. <u>Namur</u> – étude sur les escaliers menant à des cheminements cyclables où il serait utile de placer des goulottes pour faciliter l'accès des cyclistes ; <u>Namur</u> – Etude en vue de la pose de haltes vélo multi services (localisation, matériel, ...) 2. <u>Saint-Servais</u> - Amélioration de la liaison entre le RAVeL 142 et le RAVeL de Sambre via la place d'Hastedon ; <u>Jambes</u> - Ré-asphaltage du Chemin des Pêcheurs et du chemin de halage de l'avenue de la Citadelle et le parc d'Amée ; <u>Namur</u> – début des travaux de pose de goulottes sur certains escaliers menant à des cheminements cyclables en vue de faciliter l'accès des cyclistes
19.1.3. Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)	1. Etude réalisée : rapport final approuvé	☑ 1. L'étude a été approuvée par le Conseil communal du 20/02/2014. Pour mettre en œuvre les résultats de cette étude, un plan de balisage a été réalisé, dont la première phase, a été concrétisée en 2015 par la pose d'un balisage

Evaluation des phases réalisées

Difficultés:

Certains aspects sont très énergivores pour la mise en œuvre du volet cyclable du Plan Communal Cyclable : la lourdeur administrative pour répondre aux contraintes de Wallonie Cyclable, la complexité de la gestion du suivi du volet financier, la difficulté de pilotage de fiches actions nécessitant l'intervention de nombreux services de la Ville aux logiques de fonctionnement spécifiques, les divergences de vues au sein du Collège sur certains projets, etc.

La réalisation de maillons infrastructurels éparpillés sur le territoire et projetés en fonction des opportunités urbanistiques et des projets structurants induisent un réseau discontinu, parfois peu compréhensible pour les usagers et permettant mal de mesurer l'ampleur du travail de fond réalisé.

Malgré ce(s) bémol(s), nous avons des retours très positifs des instances régionales ainsi que des milieux associatifs sur les avancées engrangées. On constate sur le terrain par le biais de l'observatoire une augmentation des cyclistes de près de 15% par an (campagnes de comptages manuels bisannuels).

Menaces :

Les enjeux majeurs en termes d'infrastructure cyclable sont situés en voiries régionales. L'impact des mesures mise en œuvre sur voiries communales dans le cadre de Wallonie cyclable est limité. Aussi, certaines infrastructures régionales peinent à suivre, et rendent certains investissements in-opérationnels (absence de rampe jamboise de passerelle cyclo-piétonne du pont du Luxembourg).

La fin des subsides régionaux liés au projet « Wallonie Cyclable » induit un ralentissement des projets d'infrastructures en voiries communales. Néanmoins,

Perspectives :

L'espace public en ville est précieux et son partage n'est pas toujours aisé. Certains projets se feront au dépend de confort qui avaient pourtant été acquis pour les cyclistes (suppressions de cheminements cyclables liés à l'aménagement de site protégés pour les bus chée de Waterloo à Belgrade). D'autres projets de sécurisation, pourtant préconisés vu les charges de trafic, ne pourront se faire en raison de ce nécessaire partage de l'espace (exemple de la sécurisation de la N4 à Erpent ou la priorisation des transports en commun ne permettra de pas prévoir le cheminement des vélos hors chaussée et cela malgré une localisation en classe A du SSC et la présence d'un schéma directeur volontariste).

Néanmoins, diverses avancées sont attendues sur le réseau régional dans le cadre de projets structurants : la réalisation du RAVeL au droit du Boulevard Mélot de la gare de Namur et le long du chemin de fer jusqu'au pont de Louvain, la passerelle cyclo-piétonnes entre Jambes et Namur, la prise en compte du cheminement des vélos dans le cadre de la fermeture des 3 passages à niveau projetés sur Jambes, la réalisation d'infrastructures le long de la collectrice projetée à Jambes, etc.

En outre, malgré la diminution certaine des moyens évoquée ci-dessus, les projets communaux en cours seront bien entendu poursuivis et de nouveaux sont envisagés (poursuite de l'amélioration de l'offre de stationnement vélo, etc).

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.1. Concrétiser de nouveaux P+R		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
20.1.1. Créer le P+R de Bouge	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Etude et permis pour l'aubette ; 5. Attribution du marché de travaux ; 6. Mise en œuvre du P+R 7. Restructuration des navettes.	➡ 1. Approuvé en Collège du 02 mai 2013 2. La demande de permis a été déposée en mars 2016 (réception du permis souhaitée en mars 2017) 3. Arrangement à l'amiable en cours entre le CPAS et la Ville 4. Non planifié 5. Elaboration du Cahier des charges en cours à la SRWT avec soutien de la Ville 6. Non planifié 7. Mise en œuvre projetée via le projet Nam'in Move
20.1.2. Créer le P+R d'Erpent	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Attribution du marché de travaux ; 4. Mise en œuvre du P+R.	➡ 1. Approbation des grands principes d'aménagements <u>de la N4</u>, dont dépend la réalisation du P+R, par le Collège du 10 décembre 2015
20.1.3. Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Attribution du marché de travaux ; 5. Mise en œuvre du P+R.	➡ 1. La localisation n'a pas encore été déterminée. Le groupe TEC s'est cependant positionné quant à la seule localisation acceptable pour eux par courrier le 28 novembre 2016

Evaluation des phases réalisées

Perspectives

Le P+R de Bouge est en voie de concrétisation. Le cahier des charges pour la réalisation du P+R va être rédigé début 2017, les travaux devraient débuter courant du second semestre 2017.

Le P+R d'Erpent devrait suivre mais il est lié au réaménagement de la N4.

Menaces

La mise en place du P+R d'Erpent est étroitement lié au réaménagement de la N4 côté Erpent qui constituera, une fois réaménagé, un axe structurant bus efficace et fiable. Le projet de réaménagement doit cependant faire face à certaines réactions d'une partie de la population ce qui pourrait ralentir le projet de réaménagement et de ce fait le lancement des procédures pour le P+R.

En ce qui concerne le P+R de Belgrade, vu sa particularité (construction du P+R de façon conjointe avec la construction d'une surface commerciale), il s'avère difficile de déterminer la procédure juridiquement la plus adéquate à suivre afin de s'assurer de la concrétisation du P+R. Cette question devrait trouver réponse courant 2017.

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.2.		
Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
20.2.1. Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)	1. Etude de faisabilité réalisée 2. Délivrance du permis 3. Création du permis	↻ 1. Etudes de faisabilité : programme de la promotion immobilière du site, dont un parking de 400 places Dépollution du site : études de sol et plan d'assainissement Finalisation du cahier spécial des charges : projet promotion Régie foncière (logements, bureaux, halle aux produits frais, bibliothèque, <u>parking</u> , parc) CSCh réalisé à déposer au Conseil de mars 2017 (objectifs : analyse des offres fin 2017, attribution &er trimestre 2018, procédure permis et dépollution en 2018, début chantier en 2019)
20.2.2. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	↻ 1. 12 janvier 2015 (Collège) : approbation du rapport de l'étude de faisabilité 24 avril 2015 (Collège) : arrêt provisoire des principales options de la concession 30 avril 2015 (Conseil) : choix de la procédure de concession et approbation de l'avis de concession (avec le guide des options) 5 mai 2015 : publication de l'avis de concession 25 juin 2015 (Conseil) : approbation du CSCh V 1070 pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parking sous-terrain de 500 places minimum, idéalement 650 voire davantage, dans le cadre d'une concession de travaux pour une durée de 50 ans. 10 septembre (Conseil) : modification des critères de sélection et nouvelle procédure 19 novembre 2015 (Collège) : sélection de cinq candidats et invitation à déposer une offre pour le 11 février 2016 28 avril 2016 : décision d'attribution du marché / concession à Interparking. 26 mai 2016 : approbation de la convention de concession avec Interparking.

		8 septembre 2016 : transfert de propriété entre la Wallonie et la Ville et octroi d'un droit de superficie à Interpaking (droit de superficie adapté par le Conseil le 26 janvier 2017) 8 décembre 2016 : révision du marché et adaptation de la convention de concession : suite aux études et dans la perspective d'introduire la demande de permis pour le parking, il a été décidé de diminuer le nombre de places de parking pour des motifs de sécurité, de confort et de saturation moindre des voiries, ce qui a entraîné également une diminution de la redevance. 2. Diverses réunions préparatoires ont été organisées avec le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique (notamment en juillet et novembre 2016). Il a été impossible d'introduire la demande de permis avant la délivrance du permis pour la nouvelle voirie communale du Grognon (accès au parking). Ce permis « voiries » a été délivré en date du 20 décembre 2016 et a fixé des conditions qui ont nécessité des adaptations au dossier de demande de permis pour le parking.
20.2.3. Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo	1. Délivrance du permis, 2. Création du parking	⊖ Dans sa décision du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon n'a pas retenu le projet d'un centre d'exposition délocalisé sur Belgrade, suivant la proposition du BEP. Le BEP a annoncé revenir à un projet d'agrandissement et requalification du site actuel, sans avoir à ce stade communiqué de position officielle

20.2.4. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	1. 17 avril 2015 (Collège) : approbation de l'étude de faisabilité réalisée par Inasep Concertation avec les acteurs locaux : UNamur et Association des commerçants Etude complémentaire interne pour le schéma de circulation en lien avec le développement du quartier 29 octobre 2015 (Collège) : options pour le choix de la procédure et conditions du marché sur base d'une note juridique du DVP 12 novembre (Collège) : arrêt du schéma de circulation et organisation du stationnement en surface Le Collège a abordé à plusieurs reprises les grandes options et orientations à intégrer dans la préparation du cahier de charges pour la concession d'un futur parking. Le Collège a approuvé les grandes options du projet en date du 9 mars 2017. Le cahier des charges concernera également l'obligation de réaliser les études et la demande de permis pour l'aménagement en surface. Le cahier des charges devrait être finalisé en avril pour être soumis au Conseil communal. Une attribution est encore possible en 2017.
20.2.5. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place Rogier, dans le cadre de la revitalisation de l'îlot Rogier (mission déléguée au BEP, via le DBa).	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	1. Etude de faisabilité menée par le BEP, avec une expertise complémentaire d'Inasep pour la faisabilité technique du parking souterrain, en fonction de la canalisation du Houyoux. Conclusion de l'étude de faisabilité : un parking souterrain de 160 places sur deux niveaux sera construit sous le parking actuel et sous le mess des officiers. Ce parking servira pour le conservatoire, les nouveaux logements publics et les employés ville. Il ne s'agit donc pas d'un parking public.

Evaluation des phases réalisées

La demande de permis est introduite pour le parking de la Confluence ; les travaux devraient débuter en 2017. Le parking Rogier a été attribué dans le cadre du projet immobilier de l'îlot Rogier. Le projet de parking va être lancé au printemps 2017 dans le cadre d'une procédure de promotion immobilière, tandis qu'une procédure de concession de travaux publics sera initiée pour le parking de la place du Palais de Justice.

Objectif stratégique N° 21

Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.1. Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.1.1. Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre ville et ses points d'intérêts	1. Carte actualisée de l'accessibilité en ville 2. Carte d'accessibilité lors des grands événements	☒ 1. et 2. Une carte d'accès aux quartiers et aux parkings a été réalisée et éditée. La révision du plan de signalisation automobile autour de la corbeille est toujours en réflexion. La signalisation complémentaire vers les parkings a été partiellement concrétisée et le marché en vue de la mise en place de la suite est en cours au STV.
21.1.2. Baliser les itinéraires cyclables	1. Carte du réseau cyclable balisé ; 2. Balisage de 10 itinéraires.	☒ 1. Carte du réseau cyclable balisé réalisée et mise sur site 2. 10 itinéraires cyclistes ont été balisés
21.1.3. Baliser les itinéraires piétons	Balisage de la signalisation piétonne au départ de la gare de Namur (gare provisoire, gare définitive).	 En cours : étude de révision de la signalisation piétonne en centre-ville menée par Agora.

Evaluation des phases réalisées

Une carte de l'accessibilité aux quartiers et aux parkings du Centre-Ville a été réalisée et éditée. L'indicateur de l'action 21.1.1 a été atteint. Néanmoins, les réflexions concernant l'amélioration de la signalisation automobile sur le terrain est poursuivie. Une première série de panneaux guidant les automobilistes vers les parkings a été mise en place fin 2016 sur le domaine SPW. Un marché a été passé afin que les panneaux encore manquant, qui seront placés directement sur le RESI III, soient mis en place début 2017.

Les 10 itinéraires cyclables ont été balisés et la carte correspondante a été placée sur site. Les indicateurs de l'action 21.1.2 sont atteints. Ce réseau fait néanmoins l'objet d'une attention/adaptation constante et deux itinéraires supplémentaires sont encore à l'étude.

La nouvelle étude en vue de la révision de la signalisation piétonne en Centre-Ville devrait être finalisée fin du premier semestre 2017. Les procédures en vue de passer le marché pour la mise en place des balises devraient être entamées immédiatement après.

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.2. Améliorer la sécurité routière des voiries de transit		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
21.2.1. Réaliser le cadastre des voiries de transit	1. cadastre réalisé 2. cartographie réalisée	☒ 1. cadastré effectivement réalisé 2. données du cadastre intégrées dans l'application Transcarto et l'application gestion des voiries
21.2.2. Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	4.000.000 € engagés dans des marchés de travaux pour l'entretien et la sécurisation des voiries de transit et pénétrantes des villages, d'ici 2018.	☒ - Travaux 2014 : 3.094.428,58 € TVAac - Travaux 2015 : 1.991.131,38 € TVAac - Travaux 2016 : 3.838.686,59 € TVAac

Evaluation des phases réalisées

L'objectif opérationnel a été modifié par la mention « voiries de transit » pour correspondre à la réalité de l'action entreprise, en effet les deux actions sont relatives à toutes les voiries de transit et pas uniquement aux pénétrantes des villages.

L'indicateur de l'action 21.2.2 est totalement atteint, toutefois les travaux sur ces voiries demeurent une priorité.

En 2016, nous avons dépassé l'objectif pour atteindre 223 % de ce qui était demandé pour 2018.

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.3.		
Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
21.3.1. Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCMs de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	1. Approbation d'au moins 5 nouveaux règlements complémentaires de police "zone 30" ; 2. Réalisation d'au moins 5 aménagements de sécurité et de modération de vitesse.	 1. Trois règlements de police sur 5 ont été établis depuis le début du pst (Jambes Enhaive, Jambes Van Opré et Salzennes Balances) 2. Les deux premières sont donc réalisées et le chantier de la troisième (Balances) a été reporté à 2017 au vu du planning de l'entrepreneur ainsi qu'aux règles à respecter pour le placement d'enduit (pas en hiver).

Evaluation des phases réalisées
De nouvelles pistes pour de futurs quartiers zone 30 ont été établies avec le service mobilité (maintien de l'étude du quartier d'Amée, Bld du Nord, Erpent quartier Acacias Grand Tige Aubépines, Saint-Servais Quartier Tivoli)

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.4. Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.4.1. Mettre en place le guidage sonore pour malvoyants au centre-ville	1. Installation des balises sonores	☒ 1. Raccordement électrique des 7 balises installées sur bâtiments privés → 10 balises sonores disponibles pour le guidage audio des personnes déficientes visuelles au centre-ville
21.4.2. Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville	1. Critères PMR définis dans les missions des auteurs de projets (CSCh d'étude de projet) ; 2. Avis et recommandations du Comité Accessibilité Namur.	🔄 1. <u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière <u>Evénements</u> Prises de mesures spécifiques PMR (stationnement, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, rampes, aire spectateurs PMR, cheminement et circulation, navettes de bus accessibles) : Namur en Mai, Festival international des Musiques militaires, Solidarités, Fêtes de Wallonie, Jardin de la Maison de la Culture (GAU), Verdur Rock <u>Stationnement PMR</u> Inventaire des emplacements de stationnement dans la commune 2. <u>Comité PMR</u> (6 réunions) Avis, conseils, suivi, information, sensibilisation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (brochure touristique « Visit Namur - groupes », feux sonores (SPW), adaptation des arrêts de bus (SRWT), Cinéma Caméo, cheminements aux abords des chantiers

Evaluation des phases réalisées
Prévisions 2017 Paramétrage des balises et des messages sonores (formation d'agents communaux), mise en service du système et gestion des télécommandes

Objectif stratégique N° 22
Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.1. Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
22.1.1. Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	1. Attribution d'un marché d'abribus, intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.	 1. Un premier marché a été lancé fin 2016. L'ouverture des offres a eu lieu le 30 janvier 2017. Une seule offre a été remise et elle était irrégulière. Une nouvelle procédure sera donc lancée courant mars ou début avril.

Evaluation des phases réalisées
L'étude de faisabilité pour préparer le marché fut longue et minutieuse : 460 arrêts/abris ont été diagnostiqués pour définir le niveau d'équipement attendu. La phase d'installation devrait débuter en 2017 et durera plusieurs mois.

Objectif stratégique N° 22

Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.2.		
Développer des lieux conviviaux dans la ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
22.2.1. Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics	1. Intégration d'au moins trois éléments culturels ou artistiques (œuvre, fontaine, kiosque, ...) dans les espaces publics du centre-ville sur la durée du PST	☒ - Fresques réalisées : rue Basse Marcelle, Place du Québec, rue Courtenay, fresques prévues en cours de permis d'urbanisme : cour Maison de la Poésie, rue J.B.Brabant, rue du Lombard, Quai 22, fresques prévues : Foyer Namurois, Pont de Louvain, tunnel piétonnier Pont de Louvain, Archives de l'Etat, rénovation fresque des Wallons, fresque réalisée en collaboration avec la SNCB le long d'une voie de chemin de fer, gare de Namur. - Intégration temporaire de la sculpture « A bras ouvert » d'Olivier Strebelle rond-point d'Harscamp. Dépôt de longue durée - Intégration d'une sculpture sur le thème des Molons, rue des Fossés-Fleuris : l'artiste Vinciane Renard a été désignée fin 2015. Installation prévue courant mars 2017. - Intégration de 24 chaises poèmes de Michel Goulet dans le parc de mobilier urbain - Réaménagement du rond-point avenue Albert 1^{er} avec installation de la statue équestre du Roi Albert 1^e - Statue Sambre et Meuse installée dans l'étang du Parc Louise-Marie - Œuvre Searching for Utopia conservée à la Citadelle - Réaménagement de la place Maurice Servais : marché d'études à planifier. Volonté d'intégrer un kiosque et/ou jeux d'eau. - Etude d'intégration d'œuvres sur le site de la Confluence (esplanade et Parking - Interparking) - Mobilier design devant être placés dans les jardins des Bateliers et la cour de la Maison de la Poésie

Evaluation des phases réalisées

Ce projet se concrétise au-delà des attentes de départ, au gré des opportunités qui s'offrent à la Ville, à l'instar de l'acquisition de l'œuvre monumentale de la Tortue.

Des actions sont entamées mais ne figurent pas nécessairement dans l'état d'avancement ci-avant. Citons dans ce cadre l'intégration de l'œuvre « Labyrinthe » de Charlotte Marchal : initialement prévue pour être installée à l'îlot des Bateliers, les jardins ont été dessinés de telle manière que l'œuvre n'y trouve plus sa place, un nouvel emplacement doit être décidé, pourquoi pas dans le square qui sera créé dans le réaménagement du quartier de nouveau Palais de Justice.

Les phases préalables à l'intégration concrète d'une œuvre dans l'espace urbain sont longues et diverses, les actions de coordination peuvent être particulièrement complexes tant les parties prenantes sont nombreuses (les artistes ou leurs proches, les services techniques des voiries de la Ville, la Police, les impétrants, les riverains, les (co-)propriétaires des bâtiments – pour le projet de street'art, l'urbanisme, etc.). Les questions de la cession des droits d'auteur et du respect du droit moral en termes de valorisation de l'œuvre deviennent primordiales à prendre en considération car les risques de litiges se multiplient, ainsi que les coûts pour les gérer.

S'agissant des coûts liés à l'objectif, la prévision de budgets pour les dépenses d'entretien des œuvres doit nécessairement être réfléchie en parallèle des projets d'acquisition, ces coûts d'entretien sont particulièrement onéreux mais les œuvres doivent rester en état.

La problématique du vandalisme est également importante dans la réflexion d'intégration, les chaises poèmes en ont fait les frais.

Objectif stratégique N° 26
Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts

Objectifs opérationnels 26.2		
Respecter les normes décrétales (Décret 2009) pour chaque cimetière en termes d'infrastructures: ossuaires, columbariums, aires de dispersion, stèles commémoratives, parcelles des étoiles et caveaux d'attente		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
26.2.1. Créer et maintenir à jour la base de données des registres des cimetières et des plans sous support informatique.	Accessibilité des données et plans.	➡ Les données sont encodées informatiquement chaque jour. L'encodage informatique s'étend aux archives. Avec la collaboration des géomètres, 29 cimetières sur 30 sont cartographiés.
26.2.2. Planifier le placement des sépultures supplémentaires comme : columbarium, urnes, stèles commémoratives, ossuaires.	Nombre de sépultures créées Disponibilité des sépultures.	➡ La planification se poursuit, en 2016 : Interventions du STV : • Sablage d'un caveau pour ossuaire au cimetière de Bouge ; d'un caveau d'attente à Vedrin-Comognes ; des bordures de l'aire de dispersion à Malonne ; de l'ossuaire de Champion ; des bordures de l'aire de dispersion de Cognelée, du nouvel ossuaire et de la rampe d'accès de Cognelée ; du nouvel ossuaire et du columbarium de Saint-Marc. • Aménagement de 2 ossuaires à Bouge et 2 à Bricgnot ; d'un caveau d'attente à Temploux ; d'un socle sculpture du monument aux Morts de Wépion ; d'une rampe d'accès à Dave ; du caveau d'attente et de la zone conservatoire de Malonne ; de la zone conservation de Champion. • Désaffectation du carré des corps facultés de Flawinne-Nouveau ; d'un carré à Jambes et à Malonne.

Evaluation des phases réalisées

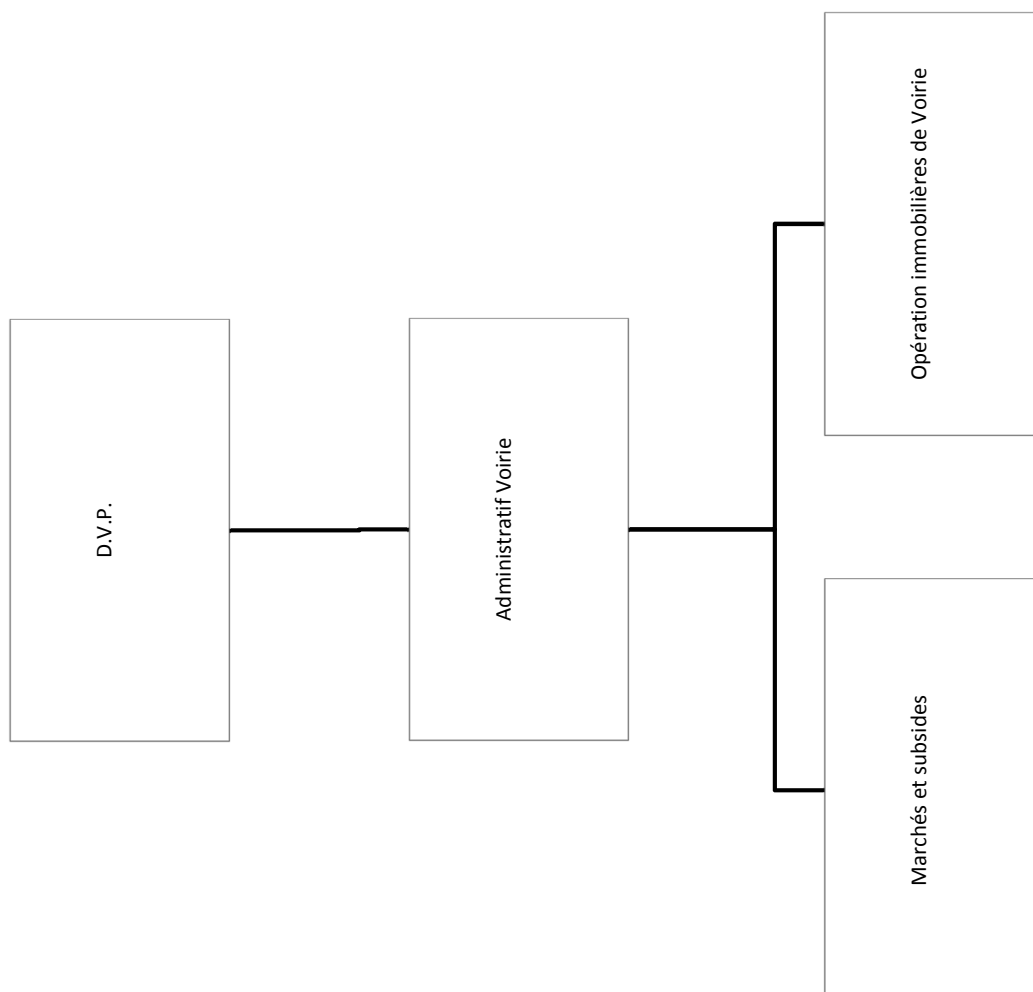
La gestion de l'espace disponible dans les cimetières est un réel enjeu. L'évolution des pratiques et l'augmentation des demandes de crémation engendrent une occupation moindre. Mais l'augmentation du nombre de décès (pyramide des âges des namurois), la migration funéraire (augmentation des demandes extérieures vu la qualité des infrastructures namuroises) et la densification des quartiers augmente la vitesse de saturation des sols qu'il convient d'anticiper.

Objectif stratégique N° 28
Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.2.		
Valoriser l'artisanat local		
28.2.1. Augmenter la visibilité des artisans namurois	1. Existence d'un répertoire des artisans namurois ; 2. 3 actions de promotion réalisées au cours de la réalisation du plan.	☒ 1. Un répertoire d'une cinquantaine d'artisans a été réalisé par le service. La diffusion de ce répertoire reste à définir. 2. Atteint : ArtisaNamur s'organise annuellement au Beffroi depuis 2010 et offre une vitrine à une vingtaine d'artisans namurois. Partenariat Ville avec Artisanart (Palais des Expo) : 10 stands gratuits offerts aux artisans namurois en 2013 et 2014. Soutien à la Vitrine des Artisans (mise en valeur du lauréat namurois en 2015).

ADMINISTRATIF

VOIRIE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 3 juristes (dont 1 adjoint au Chef de service)
- 1 comptable
- 4 agents administratifs
- 1 agent technique

2. Missions permanentes

Le service administratif Voirie est chargé des missions suivantes:

- marchés publics
- opérations immobilières de voirie
- voirie communale (dont ex-chemins et sentiers vicinaux requalifiés sous la dénomination "voirie communale")
- dégâts occasionnés à la voirie et dossier RC
- dossiers juridiques du DVP

En matière de marchés publics, il s'agit principalement d'assurer la gestion et le suivi des dossiers de travaux (subventionnés ou en fonds propres), depuis le dépôt des projets par les divers intervenants internes (Bureau d'études Voirie, Egouttage et Eclairage public, Nature et Espaces verts, Propreté publique, Mobilité, direction du département, bureaux d'études extérieurs dans le cadre de marchés spécifiques, ...) jusqu'à leur clôture finale réalisée, en amont et sur le terrain, par le service technique Voirie.

En matière d'opérations immobilières de voirie, il s'agit de mener à bien, des dossiers d'acquisition ou d'aliénation de bien immeubles concernant le DVP (soit les voies publiques principalement), tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au DVP et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Concernant la voirie communale, il s'agit de mener à bien divers dossiers conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale (la notion de voirie communale intégrant les ex-chemins et sentiers vicinaux pour les dossiers introduits à partir du 1^{er} avril 2014), ainsi que des dossiers relatifs aux chemins et sentiers vicinaux pour lesquels la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux est toujours en vigueur (demandes – dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2014); et ce, tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au DVP et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Quant aux dossiers juridiques du DVP, il y a lieu d'établir les formalités nécessitées par les procédures concernant la Ville en vue de la défense de ses intérêts (dossiers Collège/Conseil, constitution d'un dossier complet et transmission au conseil désigné par la Ville, contacts avec les bureaux d'avocats concernés, ...).

Enfin, le service est également compétent en matière de dégâts occasionnés aux infrastructures et voies publiques communales en vue de la poursuite des personnes responsables des dégâts occasionnés et de la préservation du patrimoine communal, ainsi que l'indemnisation, via l'assureur lié à la Ville, des dégâts aux biens et aux personnes dont la responsabilité peut être imputée à la Ville.

3. Programmes de subsistance

- subventions régionales dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal (FRIC) - Droit de tirage élargi – programmation pluriannuelle 2013-2016
- subventions régionales dans le cadre du projet "Wallonie cyclable"
- subventions régionales dans le cadre de la Revitalisation urbaine
- subventions régionales dans le cadre du Crédit d'impulsion

- subventions européennes / régionales dans le cadre du Fonds européen de Développement régional (FEDER)
- subventions régionales Infrasport – Plan d'Investissement communal
- subventions régionales DGARNE – Département Ruralité et Cours d'Eau – Direction Espaces verts
- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage
- projets financés en fonds propres et/ou en dehors des grands axes et/ou projets subsidiés ci-dessus
- marchés publics conjoints passés avec le Service Public de Wallonie, la SRWT, SNCB Holding, SA Infrabel, SCRL Inasep

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études	32
DE 138/733MO-51	Honoraires - études mobilité	38
DE 138/733ST-51	Honoraires grands projets structurants	38
DE 421/711-58	Achats de terrain de voirie	46
DE 421/711MO-58	Acquisition terrains - Mobilité	46
DE 421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution	46
DE 421/731FI-60	Travaux fonds d'investissement (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC – DTE)	48
DE 421/731MO-60	Travaux de voirie - mobilité	48
DE 421/732AU-60	Travaux projets attractivité urbaine	48
423/741-52	Achat de signalisation routière et de petits équipements	50
424/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution (parkings)	50
425/731-53	Achat équipement et mobilier urbain + placement	50
877/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution	86
877/732FI-60	Travaux plan égouttage (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC – DTE)	86
877/735-60	Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure	86
877/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques	86
878/725-60	Équipement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains. en cours d'exécution (cimetières)	90

5. Rapport d'activités

5.1. Statistiques générales

- dossiers présentés au Collège communal: 356
- dossiers présentés au Conseil communal: 80
- enquêtes publiques: 3
- courriers:
 - nombre d'entrées: 763 (MP) + 187 (OIV – DGV – RCV - DIV) = 950
 - nombre de sorties: 843 (MP) + 401 (OIV – DGV – RCV – DIV) = 1.244
- factures extraordinaires traitées: 273

- factures ordinaires traitées: 28
- factures établies: 50

5.2. **Service administratif Voirie**

5.2.1. **Travaux terminés – décomptes**

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1040 bis – FRIC DTE 2014.02)	Entretien diverses chaussées – mise en œuvre enduit superficiel à sceller par MBCF	215.402,00 €
Namur – rue de Bruxelles (CSC n° V 1042 bis – FRIC DTE 2014.08)	Réfection	49.918,63 €

Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues Nanon, des Fours à Chaux, de l'Industrie et A. Ortmans (CSC n° V 860 bis – PT 2012.05)	Réfection de voiries	1.537.738,97 €

Travaux subsidiés (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard d'Herbatte (CSC n° V 939 ter – DT 2012.01)	Travaux portant sur la réfection de la voirie et aménagements urbains (+ SRWT)	1.272.462,75 €

Travaux subsidiés (divers)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement cheminements	225.416,82 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 995)	Fourniture et pose signalisation directionnelle cyclistes (Walcy 2013)	27.126,51 €
Vedrin – rues d'Arquet et Frères Biéva (CSC n° V 1018)	Création cheminement cyclo-piétons (Walcy 2013)	648.214,04 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1058 / Walcy S1 – S3)	Fourniture et pose abris vélos	55.245,12 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1067)	Fourniture et pose signalisation directionnelle pour cyclistes – phase 2	14.731,37 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1084)	Balisage réseau cyclable – phase 2 (Walcy A 70)	16.024,56 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 880)	Réfection et entretien divers trottoirs	812.855,28 €
Namur – divers sites (CSC n° V 987)	Réparations ponctuelles trottoirs (2013-2015)	229.786,25 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1005)	Entretien diverses chaussées par enduisage (2013-2015) – décompte 2015	150.497,84 €
Bouge – rue des Mésanges bleues / Champion – rue de Fernelmont / Namur – rue de Fer (CSC n° V 1014)	Entretien voiries	485.717,01 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1038)	Abaissement bordures trottoirs	51.599,43 €
Boninne – rue Bois de Lahaut (CSC n° V 1075)	Travaux d'évacuation des eaux de surface	106.381,49 €
Namur (CSC n° V 1078)	Marquage au sol parkings P+R Namur Expo et Saint-Nicolas	22.495,50 €
Namur (La Plante) (CSC n° V 1091)	Mise en zone 30	33.756,88 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1099)	Marquage au sol	24.257,48 €
Namur – rue Salzannes-les-Moulins (CSC n° V 1103)	Construction ponton d'observation	10.755,69 €
Jambes – rue de la Luzerne (CSC n° V 1108)	Aménagement place publique	236.184,44 €
Loyers – rue de Bossimé (pie) (CSC n° V 1110)	Réfection partielle	141.000,59 €
Namur – rue de Fer (CSC n° V 1120)	Entretien chaussée	55.216,60 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1122 bis)	Remplacements localisés de dalles en béton	38.082,65 €
Wierde – rue du Perseau (CSC n° V 1123)	Création égout	88.848,86 €
Vedrin – rues Bidron, Yser et Fontaine	Aménagement carrefour	253.208,65 €
Wépion – chemin du Beau Vallon et du Gros Sous (CSC n° V 1129)	Drainage fossé et amélioration écoulement eaux de surface	109.626,38 €
Namur – rue du Chauffour (CSC n° V 1132)	Réparation localisée égout	32.845,33 €
Namur – halage Sambre au pied rue Woitrin (CSC n° V 1142)	Démontage localisé parement mur soutènement	52.253,60 €
Saint-Servais – cimetière de Namur (CSC n° V 1161)	Semi pré fleuri	4.612,59 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1165)	Ensemencement 4 pelouses	2.479,29 €

5.2.2. Travaux en cours

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Malonne – «Landoir» (FRIC DTE 2016.28 – SPGE 6/92045/01/C005)	Travaux complémentaires au collecteur du « Landoir » - réfection de voirie, reprise raccordements particuliers	207.697,99 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs	275.007,26 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs – modification unilatérale n°1 (11,71 % / Montant attribué : 275.007,26 €)	32.212,62 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs – avenant n°1 (0,32 % / Montant attribué : 275.007,26 €)	890,92 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs - refaction	454,50 €
Namur – rue Eugène Thibaut (CSC n° V 1026 bis – FRIC DTE 2014.04)	Réfection chaussée et trottoirs	259.667,72 €
Namur – rue Eugène Thibaut (CSC n° V 1026 bis – FRIC DTE 2014.04)	Réfection chaussée et trottoirs – Avenant n°1 (2,22 % - Montant attribué : 259.667,72 €)	5.776,24 €
Malonne – rue de la Vigne (FRIC DTE 2015.23)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie (Budget 2015)	238.131,96 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1039 bis – FRIC DTE 2014.01)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné	750.012,45 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1039 bis – FRIC DTE 2014.01)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné – modification unilatérale n°1	20.818,05 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1041 bis – FRIC DTE 2014.03)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné et par la mise en place d'un enduit à sceller par MBCF	458.549,22 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1041 bis – FRIC DTE 2014.03)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné et par la mise en place d'un enduit à sceller par MBCF – modification unilatérale n°1	34.651,38 €
Namur – rue Ernotte (CSC n° V 1045 bis – FRIC DTE 2014.15)	Réfection voirie et trottoirs	87.928,22 €
Wierde – rue de Herdal (CSC n° V 943 bis – FRIC DTE 2014.03)	Réfection de l'égouttage et de la voirie	211.602,86 €
Wierde – rue de Herdal (CSC n° V 943 bis – FRIC DTE 2014.03)	Réfection de l'égouttage et de la voirie (réfection)	347,94 €
Dave – rue Géniton (CSC n° V 1062 bis – FRIC DTE 2015.18)	Réfection voirie et création aqueduc	401.431,78 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1089 bis – FRIC DTE 2015.31)	Entretien par raclage pose de revêtements hydrocarbonés	1.927.151,69 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1090 – FRIC DTE 2015.21)	Entretien diverses chaussées – mise en œuvre enduit à sceller par MBCF	312.912,05 €
Erpent – rue d'Erpent Val (CSC n° V 1124 bis – FRIC DTE 2015.17)	Réfection chaussée et création aqueduc	452.770,53 €

Lieu	Descriptif	Coût
Erpent – rue d’Erpent Val (CSC n° V 1124 bis – FRIC DTE 2015.17)	Réfection chaussée et création aqueduc – modification unilatérale n° 1	8.264,30 €
Belgrade – rue Durieux / Vedrin – rues de l’Yser et Geuens (CSC n° V 1125 bis – FRIC DTE 2015.30)	Entretien de chaussées en béton	198.441,21 €
Wépion – clos des Cépages (FRIC DTE 2015.11)	Egouttage et réfection voirie	80.920,50 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Muzet et avenue des Croix de Feu : cheminement cyclo-piéton – lot n°2 (CSC n° V 917 bis)	Travaux d’aménagement cheminement cyclo-piéton	67.214,29 €
Namur – création de S.U.L. 2 ^{ème} phase (CSC n° V 952)	Travaux de réalisation de la signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la création de S.U.L. (2 ^{ème} phase)	83.499,16 €
Namur (Bomel) – Saint-Servais (CSC n° V 976)	Travaux d’aménagement d’une zone 30	65.910,21 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1047- Walcy)	Fourniture et pose arceaux vélo en zones revêtues	29.693,40 €
Jambes (CSC n° V 1054 bis – Walcy fiche A68)	Création zone 30	79.828,60 €
Jambes (CSC n° V 1054 bis – Walcy fiche A68)	Création zone 30 – Modification unilatérale n°1 (1,14 % - Montant attribué : 79.828,60 €)	907,50 €
Jambes – boulevard de Meuse (CSC n° V 1059 – Walcy fiche A79)	Aménagement cheminement cyclo-piétons	249.362,85 €
Namur – divers tronçons (CSC n° V 1060 – Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes	91.059,78 €
Namur – divers tronçons (CSC n° V 1060 – Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes – Modification unilatérale n°1 (4,47 % - Montant attribué : 91.059,78 €)	4.067,66 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.450,10 €
Jambes – chemin des Pêcheurs (pie) et halage de Meuse rive droite (CSC n° V 1118)	Amélioration cheminement cyclo-piétons	239.661,40 €
Saint-Servais – chaussée de Perwez (CSC n° V 1134 - SCRL Inasep BT-15-1909 – fiche Walcy A 91)	Construction d’une rampe d’accès au Ravel	251.004,82 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues de l’Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	287.588,57 €
Namur – rues de l’Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection de la chaussée et des trottoirs – Modification unilatérale n°1 (1,10 % - Montant attribué : 287.588,57 €)	3.159,29 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Modification unilatérale n°2 (1,35 %)	3.877,78 €
Namur – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Modification unilatérale n°3 (1,90 %)	- 8.097,83 €
Namur – rue du Grognon et du Pont – Plan Mercure (CSC n° V 775)	Travaux d'aménagement des voiries d'accès au Grognon – avenant n°3 (1,47 % / Total attribué : 329.486,21 €)	4.668,97 €
Namur – rue des Bosquets (CSC n° V 1098 – PIC 6808)	Aménagement aire de jeu (subside PIC)	132.387,37 €
Namur – place Hastedon – rue Salzennes-les-Moulins – quai de l'Ecluse (CSC n° V 1131)	Amélioration liaison cyclo-piétonne	186.144,43 €

Travaux subsidiés (F.E.D.E.R.)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1121)	Concours de travaux relatif à la conception et la réalisation de l'aménagement de l'esplanade et de la construction du bâtiment «port numérique»	6.911.875,00 €
Namur – Citadelle (CSC n° V 1171)	Conception et réalisation balisage lumineux intelligent pour piétons	1.455.101,58 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Suarlée – rue de Zualart (CSC n° COE1+1-10-206)	Travaux de curage de canalisations	8.835,00 €
Jambes – avenue Materné (CSC SPW n° 01.03.01-10.G.88)	Travaux aménagements avenue Materné (partie régionale pont de Jambes au croisement avenue Bovesse et rue de Dave) (Marché SPW avec part à charge Ville: 95.988,07 €)	95.988,07 €
Naninne – rue de la Gare (CSC n° V 673)	Travaux d'aménagement de sécurité routière	74.565,65 €
Jambes – Namur – Loyers – Saint-Marc (CSC n° V 749)	Travaux de curage de canalisations	78.176,64 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 752)	Campagne de sondages	75.746,00 €
Beez – Cognelée – Temploux (CSC n° V 786)	Curage de canalisations	62.931,00 €
Bouge – rue Georges Attout (CSC n° V 807)	Travaux de stabilisation d'un mur de soutènement	22.912,56 €
Saint-Servais – rue Jules Bours et ancienne chaussée de Perwez (CSC n° V 841)	Travaux de réfection des chaussées et trottoirs et création d'une zone 30 – avenant n°1 (8,85 % / Total attribué : 303.609,28 €)	26.884,76 €
Namur – entretien chaussées (CSC n° V 847)	Programme tri-annuel de travaux de raclage/pose et d'enduisage (2009-2010-2011)	254.874,85 €
Namur (CSC n° V 850 bis)	Etudes endoscopiques et curage de diverses canalisations	72.406,40 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs	68.030,85 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs – avenant n°2 (9,63 % / Total attribué : 68.030,85 €)	6.552,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	551.531,31 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n°1 (9,63 % / Total attribué: 551.531,31 €)	53.136,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n°2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	33.909,04 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n°2 (6,15 % / Total attribué: 551.531,31 €)	23.764,40 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien	65.158,32 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien – avenant n°1 (45,96 % / Total attribué: 65.158,32 €)	59.895,00 €
Namur – réfection voiries (CSC n° V 914)	Petites réparations localisées et durables de diverses chaussées revêtues d'enrobé hydrocarboné	61.897,95 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue: création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants	761.577,68 €
Namur (CSC n° V 931)	Inspection caméra et curage de diverses canalisations	27.969,15 €
Dave (rue des Ecoles) – Wépion (rue Trieux Colin) (CSC n° V 953)	Travaux d'aménagements relatifs à la résolution de problèmes d'inondations localisées auprès de particuliers	48.580,02 €
Jambes – rue de Dave et parc Reine Astrid (CSC n° V 974)	Travaux en vue de la création d'une servitude de passage	45.254,34 €
Flawinne – rue Clément Noël (CSC n° V 982 – EG-06-132)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	160.997,78 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015	570.503,19 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Avenant n1 (exercice 2013) (4,90 % - Montant attribué: 570.503,19 €)	27.970,08 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n1 (exercice 2013) (0,42 % - Montant attribué: 570.503,19 €)	2.379,95 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n°2 (exercice 2013) (0,38 % - Montant attribué: 570.503,19 €)	2.195,15 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n°3 (exercice 2014) (13,52 % - Montant attribué: 570.503,19 €)	77.142,95 €
Cognelée – Champion : cimetières (CSC n° CV 990)	Travaux portant sur des concessions à désaffecter	39.187,91 €
Jambes – rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01-12H78)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave	271.918,70 €

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave – modification unilatérale n°2	8.903,89 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 997)	Curage et inspection caméra de diverses rues	44.286,00 €
Namur – diverses canalisations (CSC n° V 998)	Curage d'égouts et inspection caméra	55.224,40 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1037)	Entretien et réparation diverses chaussées 2014-2015-2016	157.291,17 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1047)	Fourniture et pose arceaux vélo en zone revêtue	30.855,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1049)	Fourniture de mobilier urbain relatif à l'acquisition de bancs en fonte, bornes carrées, potelets amovibles, socles et barrières de protection	47.506,42 €
Namur (CSC n° V 1072)	Etude relative à la révision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique	56.894,20 €
Wépion (Inasep ASS-13-1535 / SPGE 6/92094/05/C004)	Travaux complémentaires à la pose d'un collecteur par la SCRL Inasep - réfection voiries et trottoirs et reprise raccordements particuliers	32.270,18 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.700,00 €
Namur – endroits (CSC n° V 1085)	Fourniture et pose mobilier urbain	17.424,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1087)	Création de cellules de columbariums et ossuaires	146.133,21 €
Flawinne – rue Marchand (CSC n° V 1109)	Réfection tronçon chaussée et création aqueduc	108.402,51 €
Suarlée – vallon du ruisseau du Morivaux (CSC n° V 971 – EG-12-1009)	Travaux de construction d'une digue sur le ruisseau du Morivaux à Suarlée (82,50 % Ville / 17,50 % SPW)	195.006,75 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1119)	Signalisation routière horizontale sur revêtement hydrocarboné récent 2015-2016	97.010,78 €
Namur –rue du Lombard (CSC n° V 1135)	Réparation voûte du Houyoux (U)	107.470,59 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1105)	Réfections localisées réseau évacuation eaux pluviales 2015-2016	48.421,78 €
Jambes – étang parc Reine Astrid (CSC n° V 1138)	Restauration chenal alimentation en eau	26.208,60 €
Jambes – plateau de Belle-Vue: éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	65.391,96 €
Jambes – plateau de Belle-Vue: équipement en distribution d'eau (MEAM/20-010-075/12-036)	Frais d'étude, de surveillance, d'administration, de surveillance, de désinfection, d'analyses et d'autres interventions menées par la SWDE	24.432,53 €
Suarlée – rue de Zualart (SPGE 92141/01/G004 – SCRL Inasep VEG-10-206)	Travaux d'égouttage	296.060,33 €
Suarlée – rue de Zualart (SPGE 92141/01/G004 – SCRL Inasep VEG-10-206)	Travaux d'égouttage – avenant n°1	32.994,34 €
Namur – quartier Célestines – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection chaussée et trottoirs	287.588,87 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – avenue Golenvaux (CSC n° V 1052)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	85.835,51 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1070)	Concession de travaux publics – conception, réalisation, maintenance et exploitation parking (concession assortie d'une redevance – 50 ans)	-
Namur – quartier des Balances (CSC n° V 1097)	Mise en zone 30	102.316,96 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1100)	Inspection d'égouts par caméra et curage éventuel	69.157,55 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1101)	Réhabilitation tronçons égouts communaux 2015-2016	98.149,16 €
Namur – parc Louise-Marie / Jambes – parc Reine Astrid et place Sainte-Calixte (CSC n° V 102)	Restauration ouvrages en maçonnerie	144.618,21 €
Flawinne – Marche-les-Dames - Saint-Marc – Suarlée - Temploux – Vedrin (CSC n° V 1111)	Création de columbariums et ossuaires dans divers cimetières	116.630,82 €
Flawinne – Marche-les-Dames - Saint-Marc – Suarlée - Temploux – Vedrin (CSC n° V 1111)	Création de columbariums et ossuaires dans divers cimetières – avenant n°1	4.573,80 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1112)	Créations ou adaptation aires de dispersion des cendres dans les cimetières	33.894,06 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1116)	Fourniture et pose ou mise à niveau trapillons de chambres de visite	29.100,50 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1127)	Réparations localisées durables chaussées revêtues d'enrobé bitumeux 2015-2017	307.279,50 €
Jambes – rue de Dave (pie) – section Bister / passage à niveau Velaine	Réfection revêtement trottoirs (budget 2016)	130.943,30 €
Namur (CSC n° V 1130)	Conception et réalisation statue des Molons	30.000,00 €

5.2.3. Travaux projets

Travaux subsidiés

(Fonds régional d'Investissement communal – Droit de tirage élargi - FRIC DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1089 bis – FRIC DTE 2015.31)	Entretien diverses chaussées par raclage/pose	1.172.964,50 €
Namur – rue Saint-Fiacre (CSC n° V 1107 bis – FRIC DTE 2016.42)	Réfection	178.507,98 €
Belgrade – rue Durieux / Vedrin – rues de l'Yser et Geuens (CSC n° V 1125 bis – FRIC DTE 2015.30)	Entretien chaussées en béton	198.449,86 €
Namur – avenue Woitrin (CSC n° V 1136 bis – FRIC DTE 2016.37)	Réfection de la chaussée et création aqueduc	193.909,59 €
Dave – rues de la Vieille Eglise et du Château (CSC n° V 1137 bis – FRIC DTE 2016.33)	Réfection et création zone résidentielle	241.785,42 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1143 bis – DTE 2016.35)	Entretien chaussées par mise en œuvre d'un enduisage à sceller par MBCF	509.021,59 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1144 bis – FRIC DTE 2016.36)	Entretien chaussées par raclage/pose	961.994,18 €
Flawinne – rues Marchand, Arnould, Degalan et Genot (CSC n° V 1150 bis – FRIC DTE 2016.38)	Entretien chaussées par raclage/pose	309.603,09 €
Belgrade – rues Gourdin et Basse-Sambre (CSC n° V 1151 bis – FRIC DTE 2016.34)	Réfection et entretien	420.291,81 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1152 bis – FRIC DTE 2016.39)	Entretien chaussées par raclage/pose	384.450,57 €
Namur et Jambes – divers sites (CSC n° V 1153 bis – FRIC DTE 2016.40)	Entretien chaussées par raclage/pose	205.821,67 €
Namur (Salzinnes) (CSC n° V 1154 bis – FRIC DTE 2016.41)	Réfection trottoirs	296.020,05 €
Wépion – clos des Cépages (CSC n° V 1156 bis – FRIC DTE 2016.11)	Création égout et réfection voirie	101.469,29 €
Malonne – rues du Piroy et du Petit Bois (CSC n° V 1164 bis – FRIC DTE 2016.22)	Réfection chaussée et trottoirs	1.059.831,06 €

Travaux subsidiés («Wallonie cyclable»)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur (CSC n° V 1166)	Fourniture et pose arceaux et abris vélos (Walcy S1 et S2)	156.465,10 €
Namur (CSC n° V 1167)	Fourniture et pose haltes vélos	95.831,76 €
Namur (CSC n° V 1172)	Fourniture et pose box vélos (Walcy S7)	42.429,42 €
Temploux – rue des Tombales (pie) / Suarlée – rue Jaumaux (CSC n° V 1178 – FRIC DTE 2016.43)	Entretien par raclage / pose et fraisât	84.966,73 €
Malonne – Fontaine Champ Hard et èl'Sewe (CSC n° V 1179 – FRIC DTE 2016.44)	Entretien par fraisât	83.825,50 €
Flawinne – rue Alfred Denis (CSC n° V 1180 – FRIC DTE 2016.45)	Entretien par raclage / pose	86.203,01 €
Malonne – Au Ritchê et rue du Pairibonnier (CSC n° V 1182 – FRIC DTE 2016.46)	Entretien par raclage / pose	25.688,54 €
Saint-Servais – rue de l'Industrie (CSC n° V 1186 bis)	Accès Ravel	19.921,75 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – place d'Hastedon et quai de l'Ecluse (CSC n° V 1131)	Amélioration liaison cyclo-piétonne (Crédit d'Impulsion)	127.616,84 €
Namur – place d'Hastedon et quai de l'Ecluse (CSC n° V 1131)	Amélioration liaison cyclo-piétonne (Crédit d'Impulsion) – modification unilatérale n° 2	6.804,07 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1101)	Réhabilitation tronçons d'égout par enduisage – modification unilatérale n°1 (13,55 %)	13.431,00 €
Namur (parc Louise-Marie) – Jambes (place Saint-Calixte et parc Astrid) (CSC n° V 1102)	Restauration d'ouvrages en maçonnerie	132.295,02 €
Flawinne – rue Marchand (CSC n° V 1109)	Réfection tronçon chaussée et création aqueduc	10.351,81 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 1148)	Marquages thermoplastiques au sol pour traversées piétonnes	21.455,72 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1149)	Inspection par caméra et curage éventuel	48.024,90 €
Namur (CSC n° V 1050)	Concession de travaux publics – conception, réalisation, maintenance et exploitation téléphérique (concession assortie d'1 prix – 30 ans)	31.410.565,25 €
Boninne – Bois de Lahaut (CSC n° V 1157)	Création tranchée drainante et merlon	48.257,10 €
Namur – rue du Lombard (CSC n° V 1158)	Aménagement accès bâtiment	47.167,25 €
Saint-Servais – cimetière de Namur (CSC n° V 1161)	Semi pré fleuri	10.000,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1163)	Fourniture et pose goulottes vélos	45.763,79 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1165)	Ensemencement 4 pelouses	3.107,90 €
Namur – Maison de la Poésie (CSC n° V 1168)	Aménagement cour	31.732,01 €
Namur – square Fallon (CSC n° V 1174)	Revêtement cheminement piétons et refecton escaliers	79.501,05 €
Namur – divers cimetières (CSC n° V 1177)	Aires de dispersion	29.879,50 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1185)	Placement 3 toilettes publiques automatiques	370.986,01 €
Namur – site «La Confluence» (Grognon) (CSC n° V 1160 – BT - 15-2144)	Déplacement impétrants et extension culée pont de France	957.783,24 €
Namur – site «La Confluence» (Grognon) (CSC n° V 1160 – BT - 15-2144)	Déplacement impétrants et extension culée pont de France	32.621,93 €
Wépion (CSC n° AD-16-2237 – lot n° 2 6/92094/05/C012)	Collecteur K 38,4 à K 42,4	46.594,68 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Basse Marcelle (EP n° 673.275)	Travaux d'amélioration	16.311,23 €
Malonne – projet 1 (20423101)	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression	49.706,57 €
Malonne – projet 2 (20426116)	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression	49.706,57 €
Jambes – rue de Dave (section Bister – passage à niveau Velaine)	Réfection revêtement trottoirs	130.943,30 €

5.2.4. **Etudes en cours**

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – quartiers Montagne et Géronsart (CSC n° V 1083)	Etude de mobilité	25.000,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1056)	Mission de consultation juridique dans le cadre des futurs travaux d'aménagement	34.868,09 €
Namur – divers chantiers (CSC n° V 1007)	Coordination sécurité et santé 2013-2014-2015 (Marché tri-annuel et concernant plusieurs services : Voirie, Citadelle et Régie foncière – Montant communiqué concernant la voirie uniquement)	10.000,00 €
Namur – places du Grognon (Confluence) et du Palais de Justice (CSC n° V 1048)	Mission d'étude relative à des forages de reconnaissance en sous-sol dans le cadre d'études de faisabilité de parkings en ouvrage	30.129,00 €
Jambes – boulevard de Meuse	Mission d'étude d'avant-projet simplifié relative à la création d'un cheminement cyclo-piétons en encorbellement	1.980,00 €
Jambes (partie 1) – plateau de Belle-Vue	Mission d'étude de projet – direction de chantier – contrôle et surveillance des travaux pour la réalisation du cadastre de l'égouttage	3.630,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep / DIRDVP001)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et coordination technique des marchés à lancer pour le réaménagement du Grognon	54.440,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep TRA-15-2076)	Mission d'assistance technique pour la coordination des travaux	122.900,00 €
Namur – île des Grands malades (BEP)	Assistance à maîtrise d'ouvrage – réflexion implantation camping	9.750,00 €
Namur-Jambes (CSC n° V 936)	Etude d'une passerelle cyclo-piétonne entre Namur et Jambes	102.850,00 €
Namur-Jambes (CSC n° V 936)	Etude d'une passerelle cyclo-piétonne entre Namur et Jambes – avenant (46,20 % / Montant attribution: 102.850,00 €)	109.021,00 €
Namur - place du Palais de Justice (SCRL Inasep BT-15-2022)	Etude essais géotechniques	35.000,00 €
Saint-Servais – rue Muzet Ravel L 142 / Jambes – parc d'Amée (CSC V 1077)	Etude de mobilité relative à l'aménagement d'une voie verte urbaine	62.553,37 €

Lieu	Descriptif	Coût
Wépion – clos des Cépages (SCRL Inasep COC-1+1-15-2104 - FRIC DTE 2015.11)	Egouttage et réfection voirie	4.352,01 €
Coordination sécurité et santé 2016-2019 (Citadelle et Voirie)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers phase projet en 2016-2019	34.200,00 €
Namur – quartier Gare	Etude préalable – renouvellement et modernisation éclairage public	163.535,31 €

5.2.5. Divers

Divers en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1073)	Services juridiques de notariat 2015- 2018	48.400,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1076)	Acquisition de produits de nettoyage et d'entretien des égouts et services connexes 2015-2017	79.860,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1113)	Services d'expertise et participation au jury de concours de travaux CSC n° V 1121	41.000,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1133)	Campagne de sondages géotechniques	33.638,00 €

5.2.6. Intérêts de retards

Lieu	Descriptif	Coût
Namur (CSC n° V 880)	Réfection et entretien divers trottoirs (SA AB Tech)	16.404,04 €
Namur – boulevard d'Herbatte (CSC n° V 939 ter)	Réfection de voirie et aménagements urbains (SA Colas Belgium)	15.976,14 €
Jambes – avenue Bourgmestre Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Réfection voirie et trottoirs (SA Lambert)	8.074,10 €
Jambes – avenue Materne (via SWDE)	Réaménagements (SA AB Tech)	12.912,93 €
Namur – rue d'Arquet / Vedrin – rue Frères Biéva (CSC n° V 1018)	Création cheminement cyclo-piétons	6.584,98 €

5.2.7. Renonciations marchés publics

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rue de Wasseige et Impasse de l'Amigo	Aménagement zone résidentielle (revitalisation urbaine)	-
Namur (CSC n° V 1145)	Entretien diverses chaussées par enduisage	-
Namur (CSC n° V 1146)	Entretien diverses chaussées par raclage/pose	-
Namur (CSC n° V 1147)	Réparations ponctuelles de trottoirs	-
Namur (CSC n° V 1060)	Sécurisation divers tronçons (avec retenue cautionnement adjudicataire défaillant)	-

5.2.8. Souscriptions parts Inasep

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers projets	Souscription annuelle 2016 correspondant à la quote-part dans les travaux d'égouttage à Namur	113.311,59 €

5.2.9. Dossiers «dégâts voie publique»

Dossiers en cours de traitement: 17

Dossiers clôturés: 21

5.2.10. Dossiers «RC voie publique»

Dossiers en cours de traitement: 151

Dossiers clôturés: 161

5.2.11. Opérations immobilières voies publiques et divers

Dossiers en cours de traitement: 87

Dossiers clôturés: 11

Interventions – demandes diverses sans ouverture dossier spécifique: 1.000

5.2.12. Dossiers juridiques

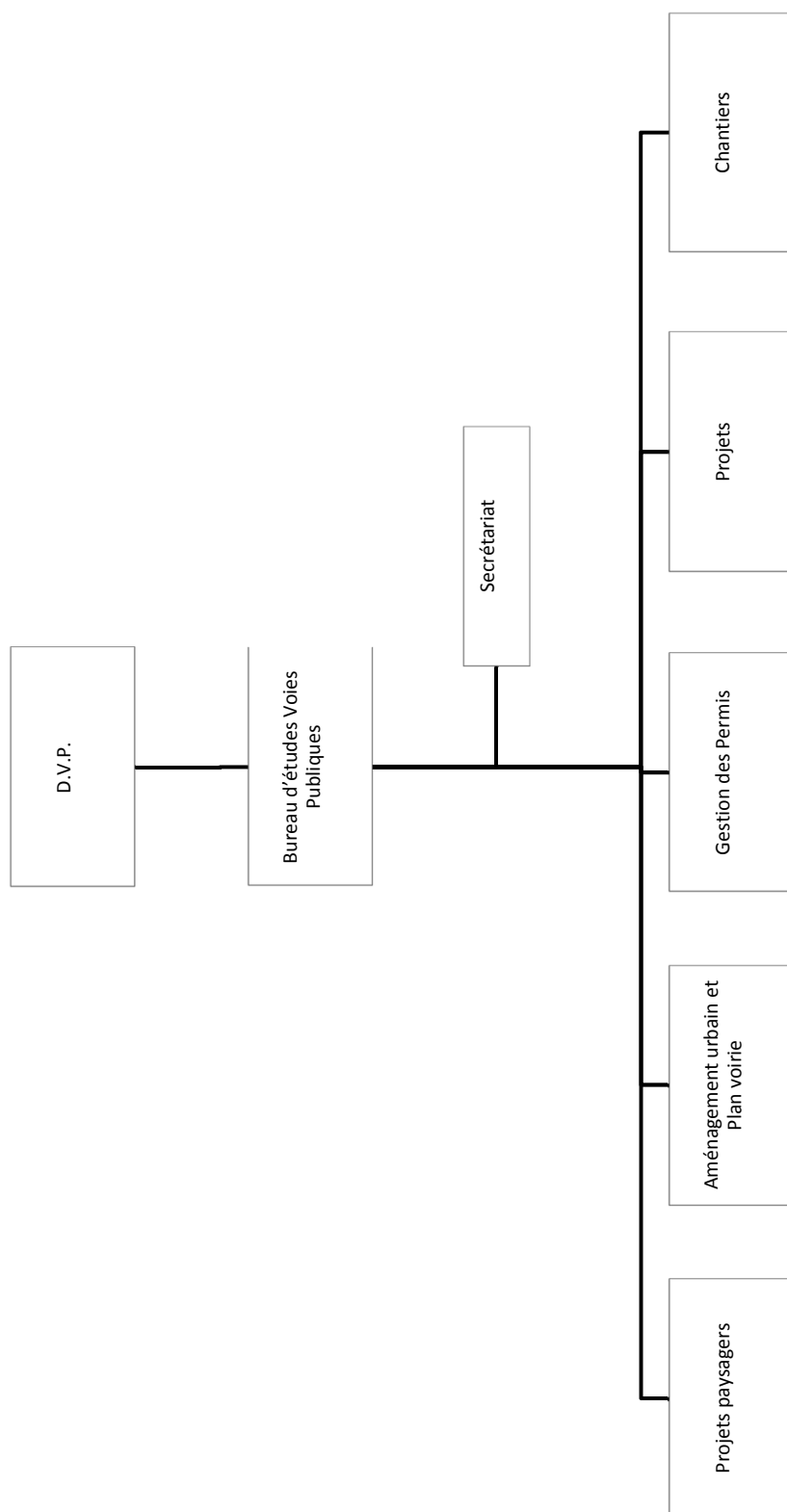
Lieu	Descriptif	Objet
Flawinne – rues Jean Colin et Henri Linchet – sentier vicinal n° 69 (DJ001)	Restauration du passage sur le sentier vicinal et rejet demande désaffectation	Action en défense
Belgrade – rue Joseph Abras, 62 (DJ 004)	Problème au niveau des égouts publics	Action en demande
Namur (DJ007)	Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs (CSC n° V 863)	Comparution volontaire
Wépion – rue de l'Eglise (DJ 008)	Incorporation illégale parcelle du domaine public par riverains	Action en demande
Jambes – place Joséphine Charlotte (DJ 010)	Dégâts horodateur	Action en demande
Saint-Servais – pont de Bricgniot (DJ011)	Consultation juridique en vue éventuelle dénonciation convention	Etude juridique préalable
Temploux – route de Spy, 5 (DJ012)	Eventuel vice de la voirie avec plainte répercussions sur un immeuble riverain (à déterminer)	Action en défense
Grognon – quai des Chasseurs ardennais (DJ013)	Irrégularités diverses occupants	Action en demande
Namur – rue du Lombard (DJ014)	Plainte troubles divers et demande dommages et intérêts riverain à la suite de travaux réalisés pour solutionner l'effondrement intervenu en cours de travaux de voirie à la voûte du ruisseau souterrain du Houyoux	Action en défense
Namur / Vedrin – rues d'Arquet et Frères Biéva (DJ 016)	Dépassement limite 15 % avenant (comparution volontaire)	Action en demande

Lieu	Descriptif	Objet
Namur – quai des Chasseurs ardennais (DJ 017)	Défaut de paiement (conciliation)	Action en demande
Malonne – sentier du Gué (sentier vicinal n° 66) (DJ 018)	Accaparement voirie communale (ex sentier vicinal n° 66), obstruction voie publique et empêchement circulation usagers	Action en demande
Vedrin – Les Trois Bonniers (DJ 019)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques (conciliation via prescription acquisitive)	Action en demande
Vedrin – Fond de Bouge (DJ 020)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques	Action en demande
Wierde – Comognes de Wierde (DJ 021)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques	Action en demande
Vedrin – rue Hector Fontaine (DJ 022)	Dépassement limite 15 % avenant (comparution volontaire)	Action en demande

Autre(s) dossier(s) gérés directement par le service Juridique général: 1 (DJ n° 012)

BUREAU D'ETUDES

VOIES PUBLIQUES



1. Composition du service

Du 1^{er} janvier au 30 avril

- 1 Chef de service
- 1 ingénieur industriel
- 2 secrétaires
- 5 agents techniques en chef (dont 1 Chef adjoint de service)
- 2 agents techniques
- 1 opérateur cartographie de l'égouttage

Comme expliqué au niveau du département, la réorganisation des services techniques mise en place en mai 2016 a notamment permis de réunir les auteurs de projet et les surveillants de chantier au sein du Bureau d'études. Certaines matières sont plus spécifiquement traitées par le nouveau service «Gestion des Eaux usées et Eclairage public».

Du 1^{er} mai au 31 décembre

- 1 Chef de service
- 1 ingénieur industriel (chef adjoint de service)
- 2 secrétaires
- 6 agents techniques en chef
- 2 agents techniques
- 1 opérateur cartographie de l'égouttage

Compétences spécifiques: 2 architectes-paysagistes, 2 géomètres Expert-immobilier, 4 gradués en construction, 1 ingénieur industriel, 3 conseils en mobilité (certains agents ont des compétences multiples)

2. Missions permanentes

- études de projets (plans et/ou cahiers spéciaux des charges) liés à des investissements inscrits au budget communal
- études d'avant-projets liés à des dossiers non encore inscrits au budget communal
- études liées aux projets de revitalisation urbaine
- participation aux suivis des chantiers communaux
- suivis des chantiers des organismes externes
- éclairage public: gestion des dossiers liant la Ville aux gestionnaires de réseau de distribution dans le cadre de l'application de la circulaire «Furlan» (du 01/01 au 30/04)
- informations et conseils des citoyens, des sociétés privées, des services internes et des organismes publics divers
- informations et conseils dans le cadre des permis de bâtir
- gestion administrative des demandes de raccordement aux égouts communaux
- avis sur des dossiers liés à la sécurité sur la voie publique
- avis sur les permis d'urbanisme et permis d'urbanisation/gestion des rapports techniques du DVP
- en aval de certains permis d'urbanisme: conseils techniques en matière de voies publiques et d'égouttage
- participation au suivi de certaines études et de certains chantiers d'organismes externes (SNCB Holding, Infrabel, SPW, SRWT)
- coordination Ville de Namur/INASEP dans le cadre de l'application du contrat d'égouttage (suivi des études, gestion du PASH) et des travaux de pose des collecteurs de l'INASEP sur le domaine public

- conseils techniques divers
- pilotage du groupe de travail «Mobilier urbain» (Mobur)

A partir du 1^{er} mai

- surveillance des chantiers communaux étudiés par le BEVP

3. Programmes de subsistance

- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)
- plan général d'égouttage, contrat d'égouttage (procédures SPGE et INASEP)
- projets inscrits dans le fond régional d'investissements communaux (SPW DGO1)
- projets subsidiés «Wallonie cyclable»
- projets HPT et divers: liste de projets financés en fonds propres
- programme d'investissements du DCV (aménagement paysagers)
- éclairage public: circulaire Furlan fixant les modalités de la gestion de l'éclairage public GRD/Ville (du 01/01 au 30/04)
- mobilité: plans de mobilité de Namur et de Jambes, plan de stationnement de Namur, Namur «ville cyclable»
- plan de gestion des voiries communales (Application «Plan d'investissement»)
- cadastre des voiries (Application «gestion des Voiries»)
- pilote des projets du Plan Stratégique Transversal (P.S.T.) 14.1., 14.2., 21.2. et 21.3.
- associé aux projets du P.S.T. 6.1., 7.1., 8.1., 15.1., 15.2., 16.2., 18.1., 18.2., 19.1., 20.2., 21.4., 22.2., 32.1.1., 32.1.2., 32.2. et 32.3.
- guidance de stagiaires architecte-paysagiste et gradué en construction
- informations à la population sur les travaux de voiries via une application Web et Namur Magasine

4. Articles budgétaires 2016 attachés spécifiquement au service

En vue de l'exécution de chacun des projets, le service Bureau d'Etudes Voies publiques se réfère à l'article budgétaire (extraordinaire) du demandeur (DVP, DCV, DBA, DEL).

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule Projets, Aménagement urbain et plan voirie

Etudes diverses «voiries et égouttage»

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Investissements – article budgétaire : DE137/724-60 (Travaux bâtiments communaux)				
Namur	BEB520 - Aire de lavage pour Gluton au CNS	X	X0	
Investissements – article budgétaire : DE138/733-51 (Honoraires voiries)				
Bouge	Rue du Grand Feu vers plomcot – pollutions/inondations		X	
Jambes	Avenue du Petit sart – Pollution aux eaux usées		X	
Jambes	Cadastre égouttage de Jambes – partie 1		X	Suivi de l'étude l'INASEP

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Malonne	Rue des Vignes – réfection et égouttage			Suivi de l'étude l'INASEP
Investissements – article budgétaire: DE138/744ST-51 (Acquisition et placement matériel projet structurant)				
Namur	V1185bis - Implantation de trois toilettes publiques automatiques	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE421/731-60 (Travaux voirie hors plan)				
Namur	Rue Lombard – Réfection de l'accès à la place des Célestines	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE421/731FI-60 (Travaux voirie – mobilité)				
Belgrade	V1151bis – Réfection de l'avenue Gourdin et de la rue de la Basse-Sambre	X	X0	
Belgrade/Vedrin	V1125 – Entretien de rues en béton	X	X0	
Dave	V1137 – Réfection des rues du Château et de la Vieille Eglise	X	X0	
Flawinne	V1150bis – Entretien par raclage/pose de diverses rues	X	X0	
Flawinne	V1180 - Entretien par raclage/pose de la rue Alfred Denis	X	X0	
Ensemble du territoire	V1152bis – Entretien par raclage/pose de diverses rues	X	X0	
Ensemble du territoire	V1144bis – Entretien par raclage/pose de diverses rues	X	X0	
Ensemble du territoire	V1143bis – Entretien par enduisage de diverses rues	X	X0	
Jambes/Namur	V1153bis – Entretien par raclage/pose de diverses rues	X	X0	
Malonne	V1155 – Réfection des rues du Piroy et du Petit Bois	X	X0	
Malonne/Wépion	V1182 - Entretien par raclage/pose des rues Au Ritchi et Pairibonnier	X	X0	
Namur	V1136 – Réfection et création d'un aqueduc rue Woitrin (Pie)	X	X0	
Namur	V1154bis – Réfection de trottoirs à Salzennes	X	X0	
Namur	V1107 – Réfection de la rue Saint-Fiacre à Namur	X	X0	
Namur/Malonne	V1179 - Entretien par raclage/pose de la place Ryckmans et entretien par fraisâts des chemins è l'Sewe et Fontaine Champ-Hard	X	X0	
Temploux	V1178 - Entretien par raclage/pose de la rue des Tombales et entretien par fraisâts de la rue Jean Fontaine	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE421/731MO-60 (Travaux voirie – mobilité)				
Namur	Aménagements cyclo-piéton place d'Hastedon et quai de l'Ecluse	X	X0	
Namur	Voie verte urbaine Bd Cauchy	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE423/741-52 (Signalisation routière)				
Ensemble du territoire	V1148 - Marché de marquage thermoplastique		0	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Investissements – article budgétaire: DE425/744FE-51 (Equipements urbains – mobilier FEDER))				
Namur	Containers enterrés à Salzinnes		X	Faisabilité avec le DCV
Investissements – article budgétaire: DE766/725-60 (Equipelement et maintenance extraordinaire des parcs et jardins)				
Namur	Square Fallon – restauration des cheminements et escaliers	X	X0	
Namur/Jambes	Réfection square Ste Calixte, restauration murets et parterre dallé parc Astrid, restauration escaliers Rops et Chalon Parc Louise-Marie	X	0	
Investissements – article budgétaire: DE877/732-60 (Travaux hors plan d'égouttage)				
Boninne	V1157 - Rue Bois de Lahaut - tranchées drainante et merlon	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE877/732FI-60 (Travaux plan d'égouttage)				
Wépion	V1156 – Clos des Cépages	X		Suivi étude INASEP
Investissements – article budgétaire: DE878/724-60 (Travaux cimetières (DVP))				
Jambes	Mise en conformité – pose de columbariums	X	X0	
Investissements – article budgétaire: DE878/725-60 (Travaux cimetières (DCV))				
Ensemble du territoire	V1177 - Création d'aires de dispersion	X	X0	
Divers				
Belgrade	Problème d'accès à la rue de la Sapinette après fermeture par le SPW	X		Avis
Bouge	Création d'un trottoir à l'angle de la rue de la Pêcherie et du Grand Feu	X		
Erpent	Place du Collège d'Erpent – Problème de mobilité	X		
Flawinne	Réfection complète de la rue du Spinia	X	X	
Flawinne	Modification de l'aire de dispersion	X	X0	
Ensemble du territoire	Acquisition appareil Mobile Mapping		X0	
Ensemble du territoire	Application du plan de gestion des chaussées communales	X		
Ensemble du territoire	Gestion du mobilier urbain (stock, nouvelles implantations)		0	
Ensemble du territoire	Etudes de placements de mobiliers urbains	X		
Ensemble du territoire	Implantation de terrasses HORECA pour le Service des Affaires Economiques	X		
Ensemble du territoire	Cadastre des voiries			gestion
Ensemble du territoire	Plans de situation des impétrants des projets du BEV		X	
Jambes	Création de voiries au plateau Bellevue	X		Avis
Jambes	Marquage Chaussée de Marche après entretien		X	
Jambes	Chaussée de Marche – Marquage après entretien	X	X	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Malonne	Réfection de la rue de la Majolique	X	X0	
Namur	Rue Woitrin – création d'un parking	X		
Namur	Boulevard du Nord – liaison via le parking Infrabel	X		
Namur	Création d'un accès provisoire au parking des Casernes 1	X	X	
Namur	Place Maurice Servais – projet de station de mesure de la qualité de l'air	X		
Namur	Esplanade de la citadelle – déplacement de la voirie	X	X	
Namur	Esplanade de la citadelle – implantation du Pavillon de Milan	X	X	
Namur	Réfection du Quai de l'Ecluse	X	X	
Namur	Situation existante de l'égouttage sur le site « des Casernes »	X		
Namur	Marquage de la rue Godefroid	X	X	
Namur	Entretien du tunnel sous la place de la Station	X		
Namur	Rue Woitrin – Stabilisation d'un mur de soutènement	X	X0	
Namur	Accès cyclo-piéton au travers du parking de la SNCB sous le CAMET	X		
Namur	Venelle de l'Hôtel de Ville – aménagement d'un jardin de ville	X		
Namur	Réalisation de fonds de plan pour l'installation de terrasses Horeca	X		
Namur	Rue de Bomel – accès PMR			avis
Namur	Participations aux projets structurants (confluence et téléphérique)			participation
Namur	Axe Rogier-Brabant – Réfection	X	X	
Namur	Rue et place de l'Ange – zone de rencontre			évaluation
Namur	Parapluies suspendus rue Haute-Marcelle		X	
Saint-Servais	Quartier de la rue du Tivoli – zone 30			
Vedrin	Rue Frère Bièva – cours du service des Espaces-Verts	X		
Wépion	Chemin de la Caracole – réfection par un privé	X		avis
Wierde	Entretien par raclage-pose de la rue de Barabas	X		
Wépion	Problème de vitesse rue des Chaudes Voies	X	X	

Collaborations diverses au suivi des études et chantiers des organismes externes

Entités	Rues	Suivi étude	Suivi chantier
Ensemble du territoire	Suppression de Passages à niveau par INFRABEL	X	
Ensemble du territoire	Projet d'auscultation visuelle des voiries par le Centre de Recherches Routières	X	

Entités	Rues	Suivi étude	Suivi chantier
Jambes	Nouvelle collectrice	X	
Namur	Aménagements du nord de la Corbeille (Skoep)	X	

Revitalisations urbaines

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Rue Wasseige et Impasse de l'Amigo		X0

5.2. Cellule Gestion des permis

	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes de renseignements	325	465	568	564	564
Permis d'urbanisme	160	165	220	237	450
Permis uniques				11	35
Permis d'urbanisation	2		1	7	3
Certificats d'urbanisme n°1		136	93	110	102
Certificats d'urbanisme n°2				10	5
Primes à l'épuration individuelle	1	4			
Permis d'environnement				5	
Avis de principe	1	1	8	2	27
Demandes de raccordement/réparation à l'égout complètes	3	83	95	124	82
Demandes de raccordement/réparation à l'égout en cours		61	117	75	66
Total	537	915	1.102	1.145	1.334

Cartographie du réseau d'égouttage

- contacts et mise au point avec la Géographie Urbaine de Namur (GUN)
- mise à jour du plan d'égouttage numérisé

5.3. Cellule Projets paysagers

Entités	Sites	Suivi chantier	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Ensemble du territoire	Stationnement vélo + auvents	X	X0
Namur	Nouveaux bancs en Inox dans la Corbeille		X0
Namur	Fourniture et pose de box vélos		X0
Namur	Engazonnement d'allées de cimetières communaux		X0

Namur	Placement de goulottes pour vélos		X0
Namur	Haltes-vélos		0
Namur	Aménagement de la cour de la Maison de la poésie		X0
Namur	Placement de potelets au carrefour entre la rue des Carmes et des Croisiers		X
Saint-Servais	Sécurisation divers tronçons - liaison O. Henry vers Ravel		X0
Saint-Servais	Placement de bancs rue de Tivoli		X
Saint-Servais	Aire de jeux chaussée de Perwez		X
Wépion	Bienvenu – terrain de football en gazon synthétique	X	X0

5.4. **Cellule éclairage public (du 01/01 au 30/04)**

- suivi (contrôles et gestion de la facturation) des interventions d'ORES dans le cadre de l'obligation de service public (circulaire Furlan).
- remplacement d'appareils et de poteaux
- défauts de câbles
- suivi des demandes d'intervention

5.5. **Cellule Chantiers (à partir du 01/05)**

Surveillance des chantiers «Ville» suivants:

Entités	Rues
Belgrade/Vedrin	V1125 – Réparation de rues en dalles de béton
Boninne	V1075 – Rue Bois de Lahaut – Travaux d'évacuation d'eaux de surface
Dave	V1062bis - Rue Géniton - réfection chaussée et création aqueduc
Flawinne	V1109 – Rue Fernand Marchand – Création d'un aqueduc
Ensemble du territoire	V1111 – Création de columbarium et d'ossuaires
Ensemble du territoire	V1112 – Aménagement d'aires de dispersion
Ensemble du territoire	V1089bis – Entretien par raclage/pose de diverses rues
Ensemble du territoire	V1090 - Entretien par enduisage de diverses rues
Ensemble du territoire	V1039bis - Entretien par raclage/pose de diverses rues
Ensemble du territoire	V1037 - Entretien diverses chaussées - réparations localisées tri-annuel 2014-15-16
Ensemble du territoire	V1105 – Réparations ponctuelles d'égouttage
Ensemble du territoire	V1116 – Remplacement de trappillons
Ensemble du territoire	V1085 – Pose de bancs
Ensemble du territoire	V1127 - Entretien diverses chaussées - réparations localisées moyennes surfaces tri-annuel 2015-16-17
Jambes	V1118 - Amélioration chemin des Pêcheurs et halage de Meuse rive droite (Walcy A91)
Jambes	V1124 – Réfection de la rue Erpent-Val
Jambes	V1054bis – Mise en zone 30 du quartier de la rue Coppin
Jambes	V1138 – Restauration du chenal d'alimentation d'eau au Parc Astrid
Namur	V1158 – Accès place des Célestines

Entités	Rues
Namur	V1131 – Liaison cyclo-piétonne place d'Hastedon et quai de l'Ecluse
Namur	V1168 – Aménagement de la cour de la Maison de la Poésie
Namur	V1160 – Déplacement des impétrants pour les travaux de la confluence
Namur	V1135 – Réparation du puits rue du Lombard
Namur	V764bis – Réfection des rues de l'Etoile et de la rue du Lombard (Pie)
Namur	V1120 – Entretien de la chaussée rue de Fer
Namur	V1121 – Travaux de la Confluence
Namur	V1091 – Mise en zone 30 du quartier de la Plante
Namur	V1052 – Réfection de l'avenue Golenvaux
Namur	V1097 – Création d'une zone 30 quartier des Balances
Saint-Servais	V1134 – Rampe d'accès au RAVeL
Temploux	V1122 – Réparation de rues en dalles de béton
Vedrin	V1018 – Cheminement cyclo-piéton rue Frère Biéva

Fonctions annexes:

- suivi de la démolition et du déplacement d'un égout dans le cadre du nouveau Palais de Justice sur le site «des Casernes»
- suivi des travaux de la gare multimodale de Namur (gare autobus, rampe d'accès, travaux routiers annexes)
- suivi des travaux de la confluence
- suivi des travaux de la nouvelle passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse
- suivi des travaux de voiries avenue Albert 1er dans le cadre des charges d'urbanisme imposées dans le cadre de la construction des nouveaux immeubles
- états des lieux pour diverses occupations du domaine public pour des manifestations festives
- contrôle de travaux impétrants
- réexamen des diverses redevances SPW le long des berges des cours d'eau navigables
- expertises pour inondations, défauts, requêtes, ...
- appui du service Technique Voirie et du service Juridique du DVP

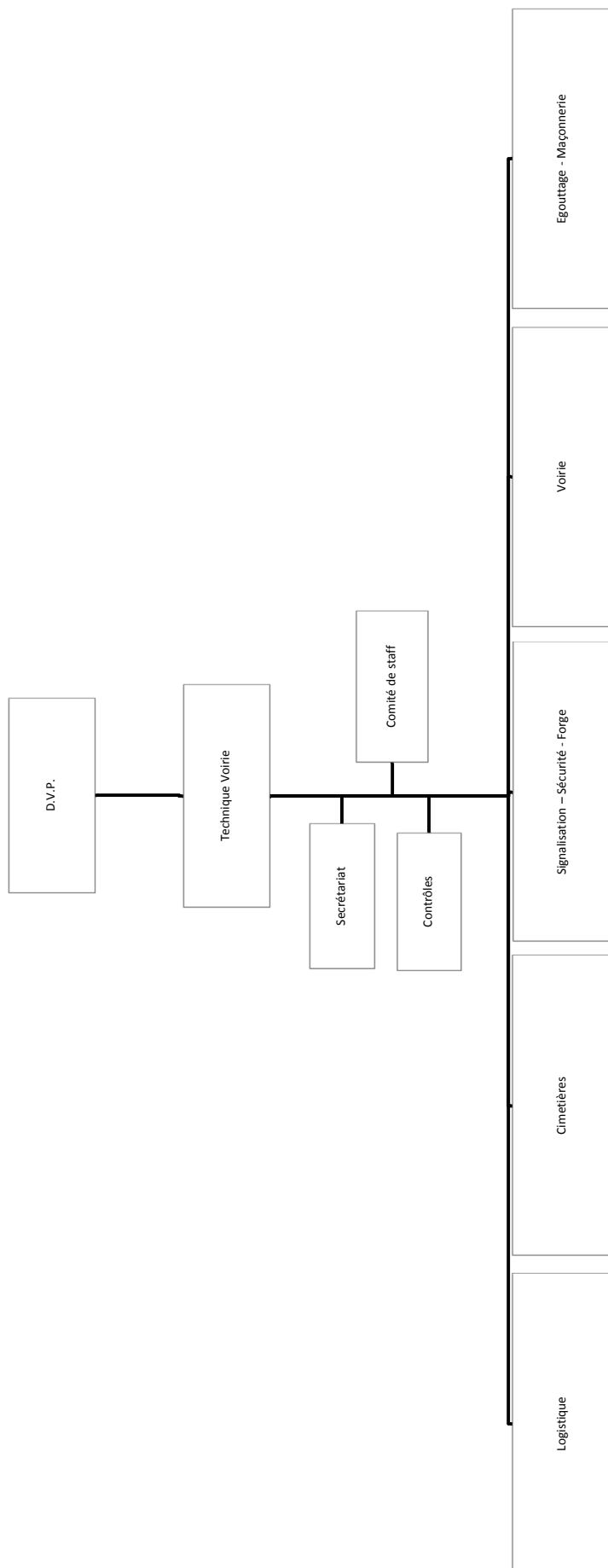
5.6. Divers hors DVP

Collaborations diverses au suivi des études des chantiers des organismes extérieurs:

- INASEP:
 - collecteurs de Wépion
 - collecteur du Frizet à Vedrin
 - collecteur du Landoir à Malonne
 - étude rue de la Vigne à Malonne (réfection/égouttage)

TECHNIQUE

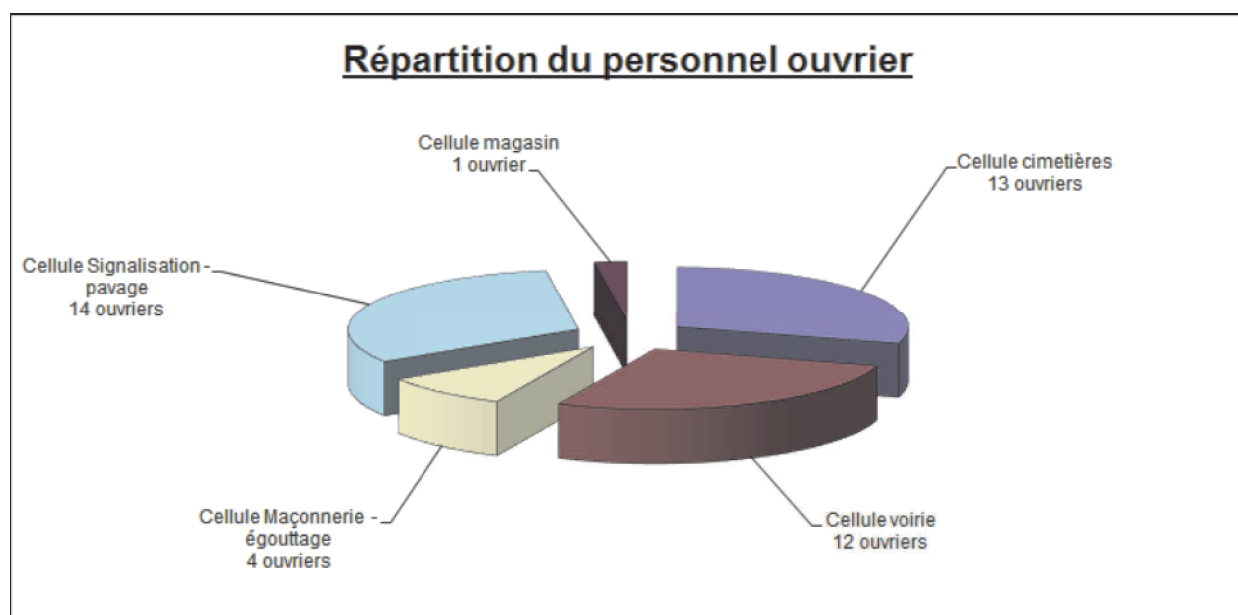
VOIRIE



1. Composition du service

Comme expliqué au niveau du département, depuis la réorganisation des services techniques mise en place en mai 2016, trois agents techniques ont rejoint les auteurs de projet au sein du Bureau d'études depuis le 1^{er} mai 2016 pour la surveillance des chantiers.

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 2 secrétaires
- 3 agents techniques – Chefs de secteur
- 1 agent technique – en charge de la logistique du service
- 1 contrôleur des concessionnaires
- 44 ouvriers



DVP

2. Missions permanentes

2.1. Voirie

- état de surface des revêtements de la voirie, des trottoirs et espaces piétonniers, des accotements
- profil des bordures et filets d'eau
- tenue des accessoires de voirie

2.2. Egouttage

- état de fonctionnement des égouts collecteurs
- état de fonctionnement des avaloirs et dispositifs de collecte des eaux de ruissellement
- état de propreté des fossés

2.3. Signalisation routière

- état de la signalisation routière verticale et horizontale
- état des plaques de rue
- état du mobilier urbain (potelets, barrières, ...)

2.4. Cimetières

- gestion des espaces d'inhumation
- tenue des registres de cimetière
- suivi administratif en relation avec l'Etat civil

2.5. Permis d'urbanisme et de lotissement

- check list des renseignements concernant l'équipement du domaine public et les infrastructures existantes et à créer
- avis technique sur les incidences des aménagements privés et particuliers dans les matières concernées

2.6. Domaine public

- entretien de revêtement voirie
- réparation de revêtement de trottoirs et des espaces piétonniers
- réparation de l'égouttage
- stabilisation des accotements
- viabilité hivernale, épandage de sel
- curage des fossés
- marquage au sol
- pose de la signalisation verticale et de rails de sécurité
- aménagement des abords des bâtiments communaux

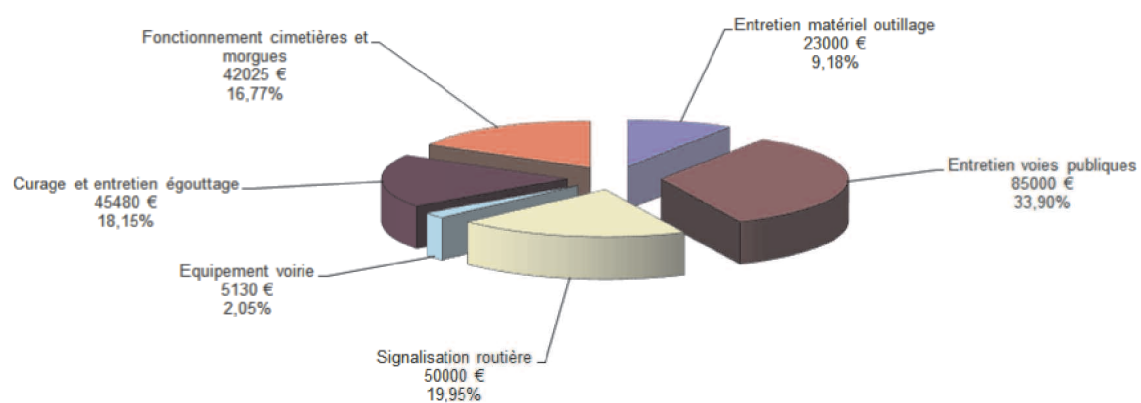
3. Programmes de subsistance

- plan de déneigement
- plan de mobilité de Jambes et Namur
- tableau de bord des investissements du D.V.P.
- gestion des demandes d'intervention citoyennes via l'Intranet communal: 4.500 interventions, soit 1/3 des demandes totales adressées à la Ville

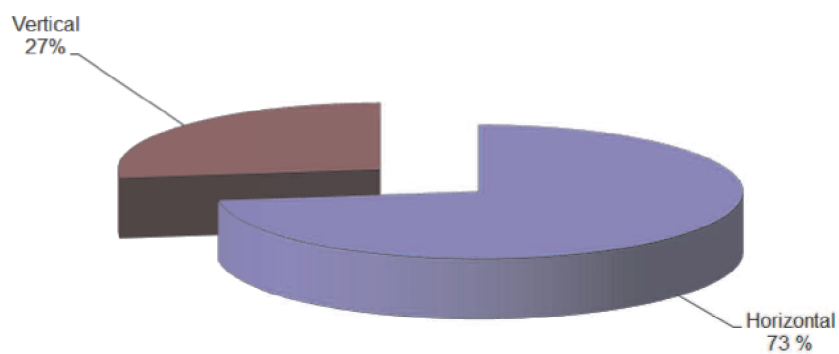
4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
421/124/02	Matériel – Outillage – Equipements	58
421/140/02	Entretien voiries	58
421/140/06	Prestation de tiers pour sentiers	60
421/140/11	Travaux pour tiers	60
421/140/12	Voirie neige et verglas	60
421/140/48	Réparations dégâts installations publiques	60
423/140/02	Signalisation routière	60
423/140MO/02	Remplacement signalisation routière	60
425/124V-02	Equipement voirie	62
877/124V-02	Entretien curage égouts (voirie)	136
878/124-02	Fonctionnement cimetières et morgues	138

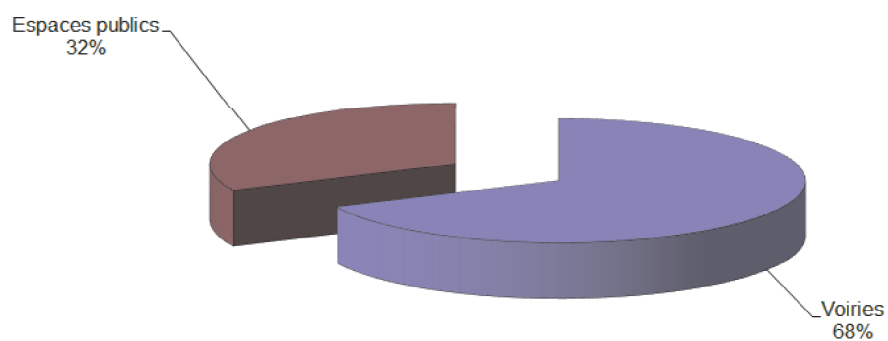
Budget ordinaire de fonctionnement



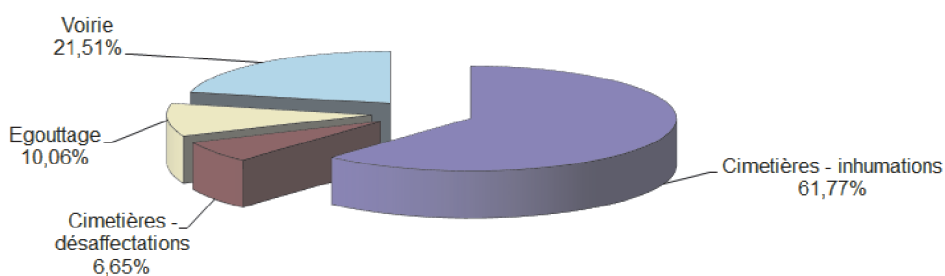
Signalisation routière



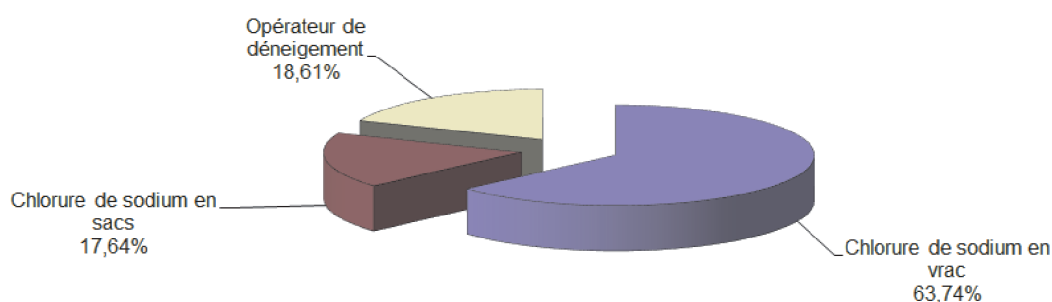
Entretien des voies publiques



Gestion des déchets



Déneigement



5. Rapport d'activité :

5.1. Marquages routiers

Application de 3.764 kg de peinture soit 6.273 m² de signalisation routière horizontale et de 1.064 m² de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

5.2. Signalisation routière

Mise en place des supports verticaux de signaux routiers, réalisation des mentions additionnelles nécessaires à la matérialisation des délibérations du Conseil communal en matière de mesures de circulation et de sécurité ainsi qu'en matière d'information d'animation événementielle.

5.3. Réparation et entretien de voiries

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 525,40 tonnes d'enrobés stockables et de 175,48 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

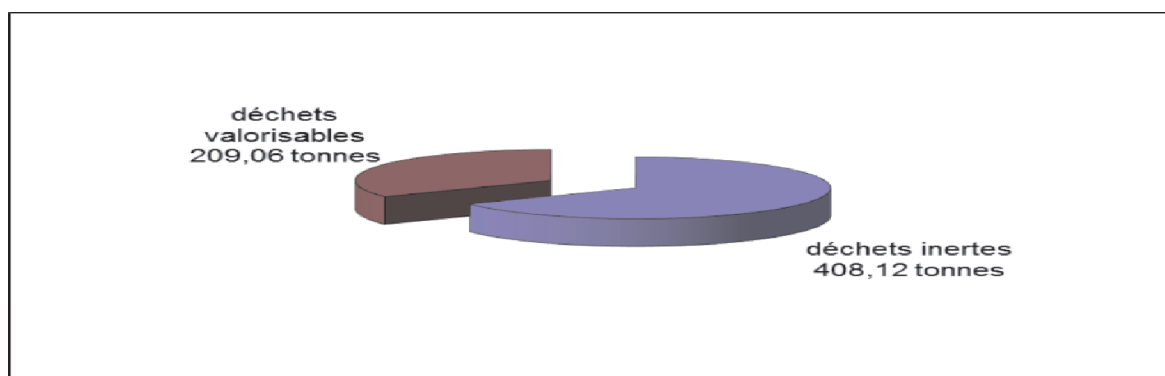
5.4. Entretien d'espaces piétonniers, d'équipement de voiries et d'égouttage

- remise sous profil d'éléments linéaires (filets d'eau, bordures, bandes de contrebutage)

- remise sous profil d'avaloirs, de chambres de visite, de canalisations d'égouts publics
- entretien de dallage et pavage de trottoirs, de squares et de revêtement d'espaces piétonniers
- entretien curage de fossés et de canalisations d'égouts publics (6.000 kg de produits d'entretien)
- réhabilitation de chemins de petite vicinalité

Les différentes prestations ont nécessité l'approvisionnement et la mise en œuvre de 36 tonnes de ciment, de 45 tonnes de sable de Rhin, 22 tonnes de sable maçon, 24,5 tonnes de sable béton, 29,75 m³ de béton préparé en centrale, 29 m³ de sable stabilisé, 53,95 tonnes de sable de concassage 0/4.

Les divers travaux et prestations dans le domaine de la voirie et de l'égouttage ont généré le transport et la mise en décharge de 408,12 tonnes de déchets inertes et de 209,06 tonnes de déchets valorisables.

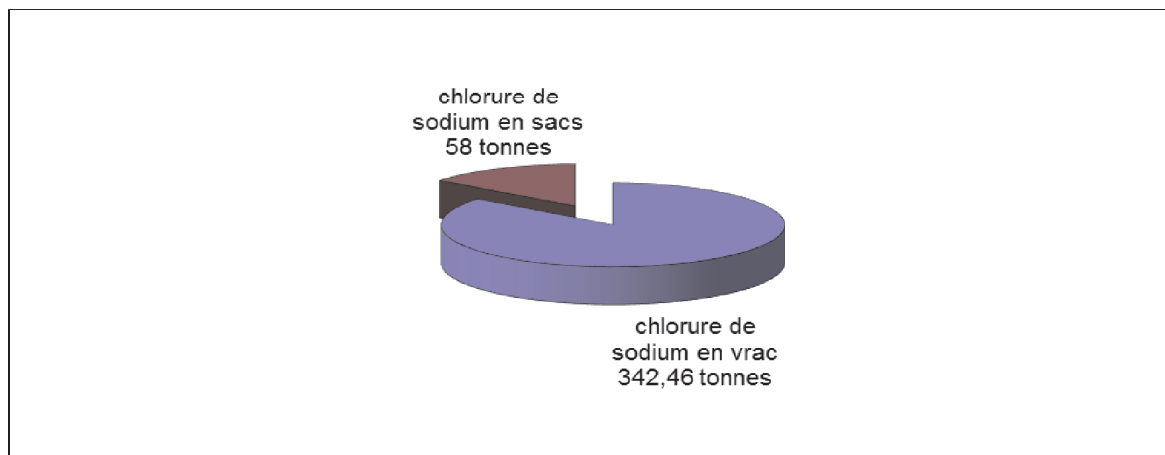


5.5. Activités exécutées à l'initiative de l'administration centrale

Mise en place de dispositions de sécurité pour la matérialisation à l'essai des aménagements visant à une meilleure convivialité des lieux.

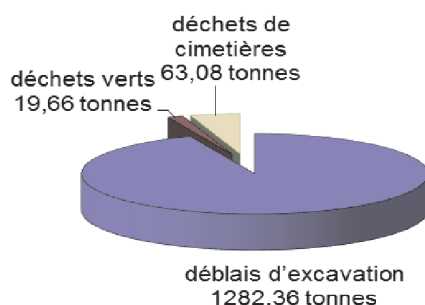
5.6. Déneigement

Durant la période hivernale 2015-2016, il a été procédé à l'épandage de 342,466 tonnes de chlorure de sodium en vrac afin d'assurer la viabilité hivernale du réseau communal routier ainsi que 58 tonnes de chlorure de sodium en sacs pour maintenir la sécurité de passages piétonniers dans les squares, espaces piétonniers ainsi que les accès et allées de cimetière lors des inhumations.

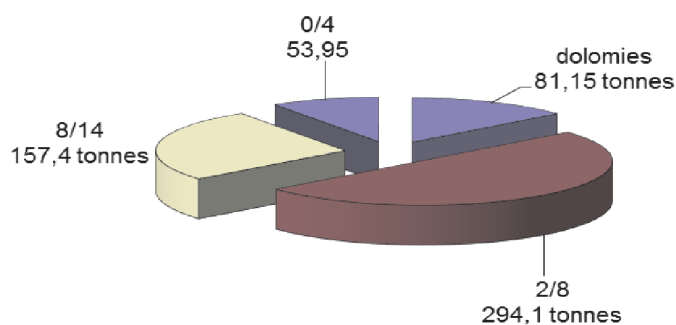


5.7. Inhumations et cimetières

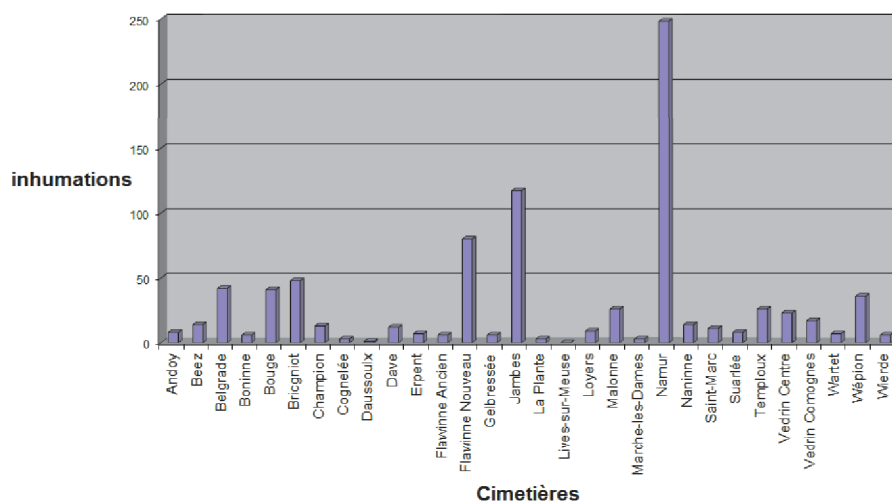
Les prestations pour les travaux d'inhumation ont généré le transport et la mise en décharge de 1.282,366 tonnes de déblais d'excavation, de 63,08 tonnes de déchets de cimetières et de 19,66 tonnes de déchets verts.



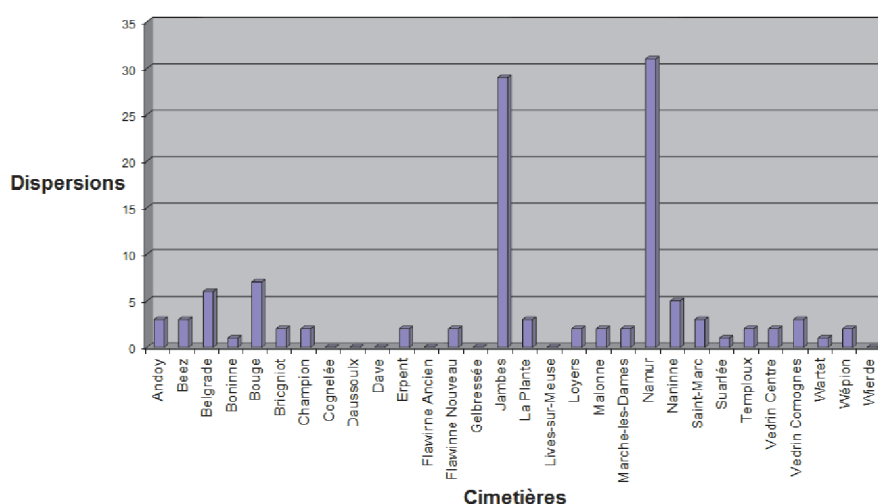
La mise en état des parcelles d'inhumation a nécessité la mise en œuvre de 81,15 tonnes de dolomies et l'entretien des allées 294,1 tonnes de « 2/8 » et 157,4 tonnes de « 8/14 » (empierrement de concassé calcaire) et de 53,94 tonnes de « 0/4 ».



Cimetières - inhumations



Cimetières - dispersions



Le service technique a procédé à 841 inhumations et 116 dispersions réparties sur les 30 cimetières du territoire.

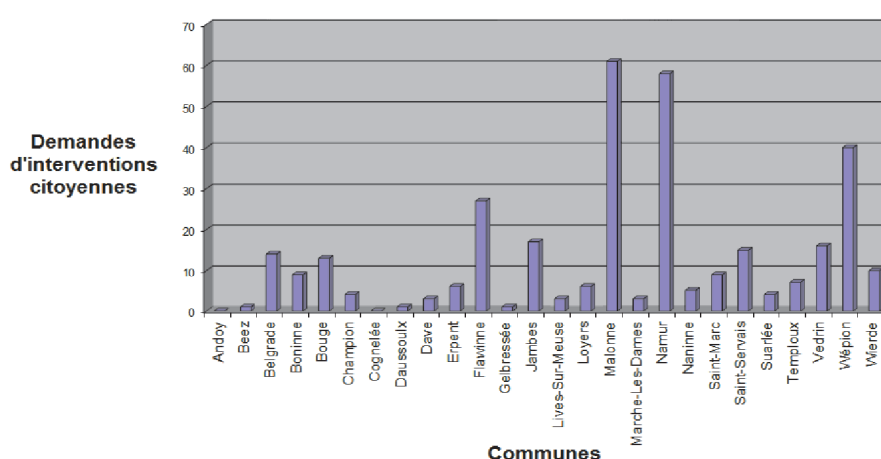
Les cimetières de Namur (248), Jambes (117) et Flawinne – nouveau (80) concernent à eux seuls plus de la moitié des inhumations. A l'inverse, les cimetières de Lives (0), Dausoulx (1) et La Plante (3) ont connu très peu d'inhumation au cours de l'année.

Namur (31) et Jambes (29) représentent la moitié des dispersions.

5.8. Statistiques des demandes d'interventions sur la voie publique (uniquement les demandes encodées dans l'application informatique)

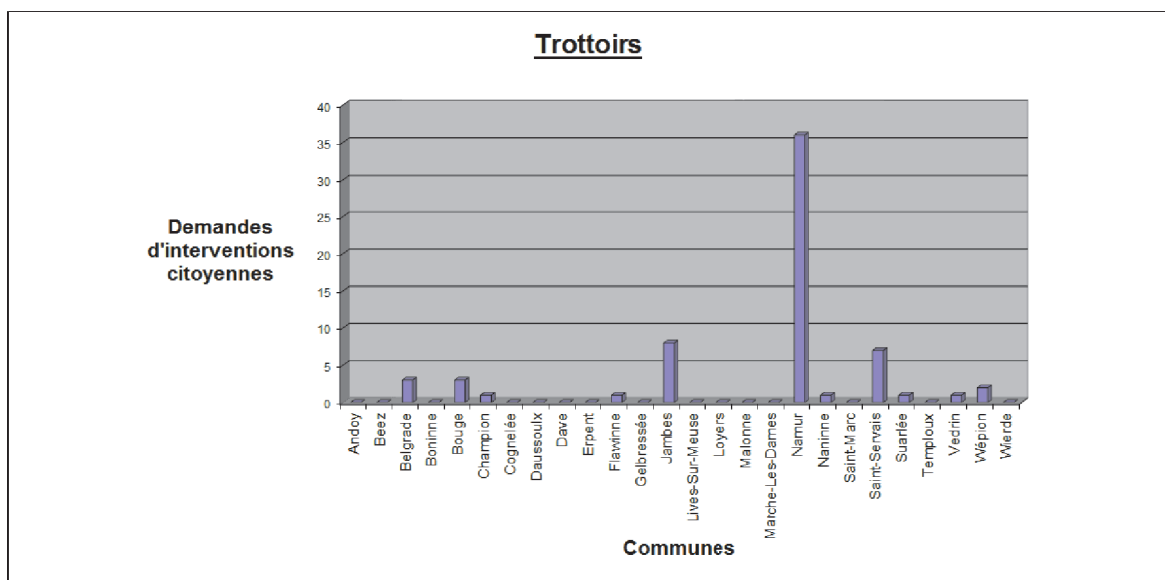
L'application Intranet permet d'assurer un suivi d'un nombre important de demandes d'intervention. Celles-ci font l'objet d'un suivi et de fiches de travail qui permettent de dégager un aperçu statistique. Toutefois, le service technique assure également des interventions d'entretien d'initiative. Les données ci-dessous sont donc représentatives, mais incomplètes.

Nids de poule



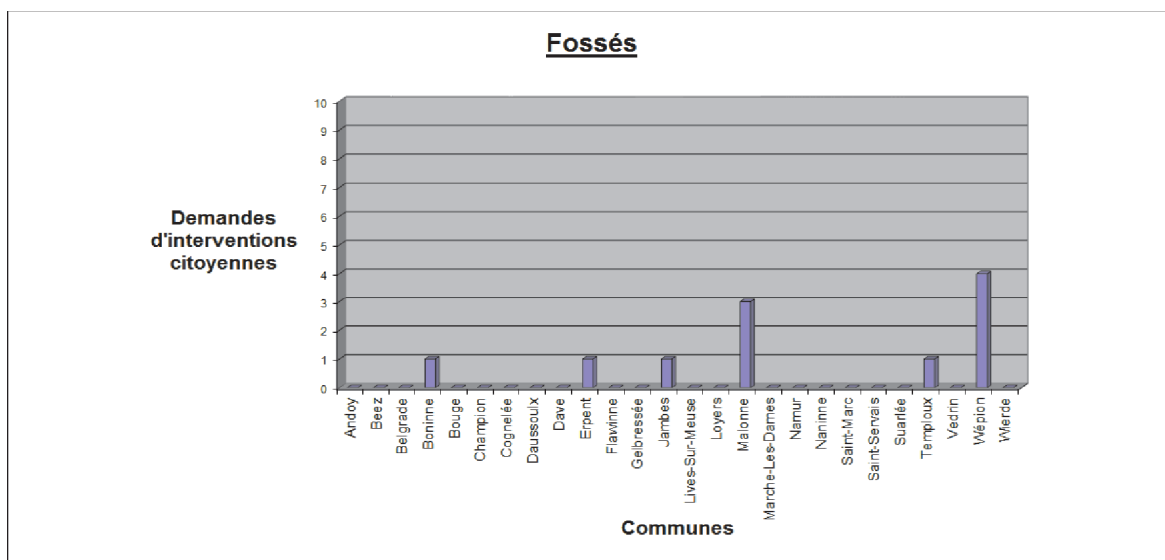
Le service a réparé 333 « nids de poule », principalement sur Malonne (61), Namur (58) et Wépion (40).

Rappelons que l'entretien des voiries fait également l'objet d'une politique importante d'entretien par marché de travaux pour des tronçons complets de voiries ou pour des réparations localisées.

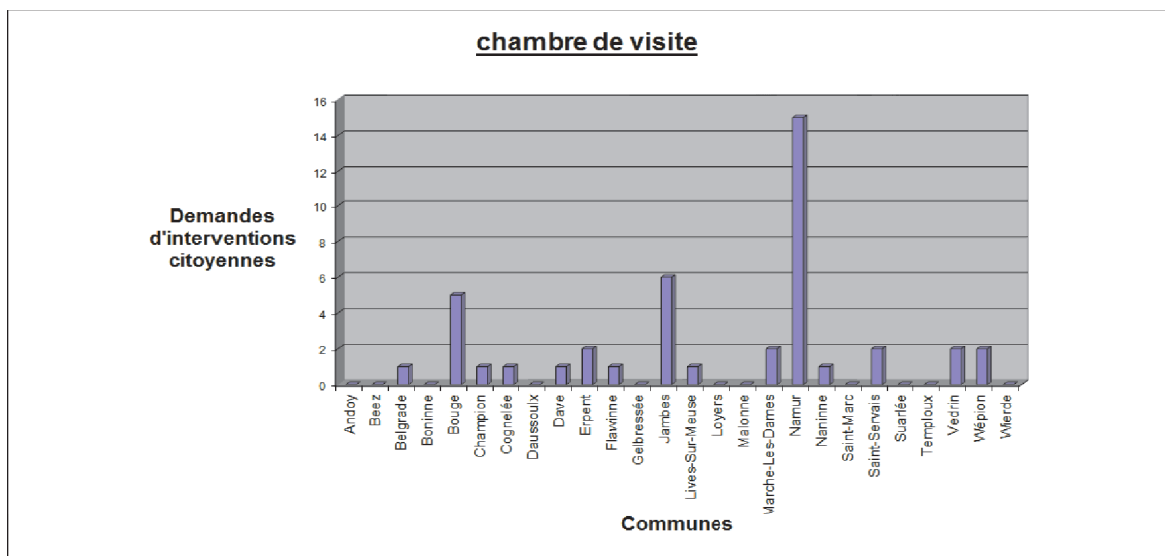


Sur les 64 réparations de trottoirs réalisées par le service technique, 36 concernent Namur. Cette importance relative des interventions s'explique de plusieurs manières:

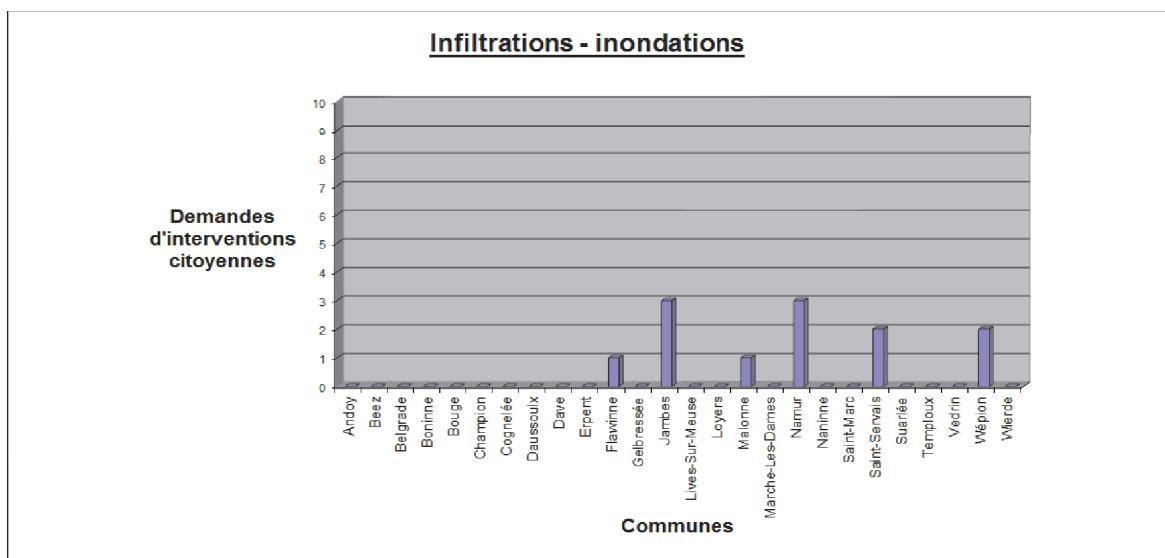
- nombre de trottoirs aménagés en zone urbaine
- grande fréquentation piétonne
- relai des demandes d'intervention par les Gardiens de la Paix, actifs au centre-ville



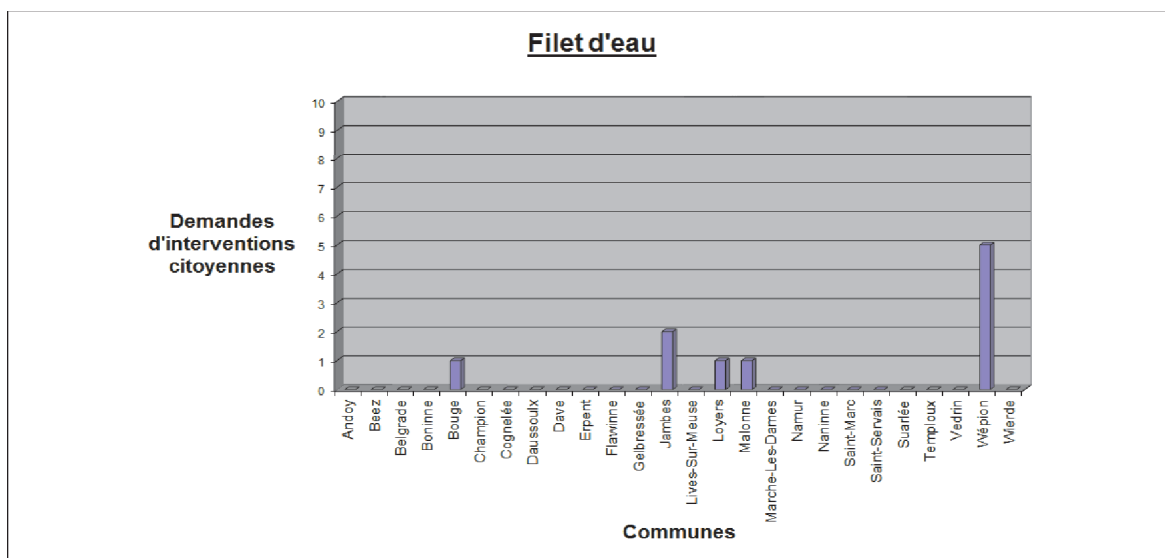
Le service est intervenu à 11 reprises pour l'entretien de fossés à la demande de citoyens, principalement sur Wépion (4) et Malonne (3).



43 chambres de visite ont fait l'objet d'une intervention du service technique. Les interventions sont assez ponctuelles et réparties sur l'ensemble du territoire, même si l'on constate une activité plus importante sur Namur (15), Jambes (6) et Bouge (5).

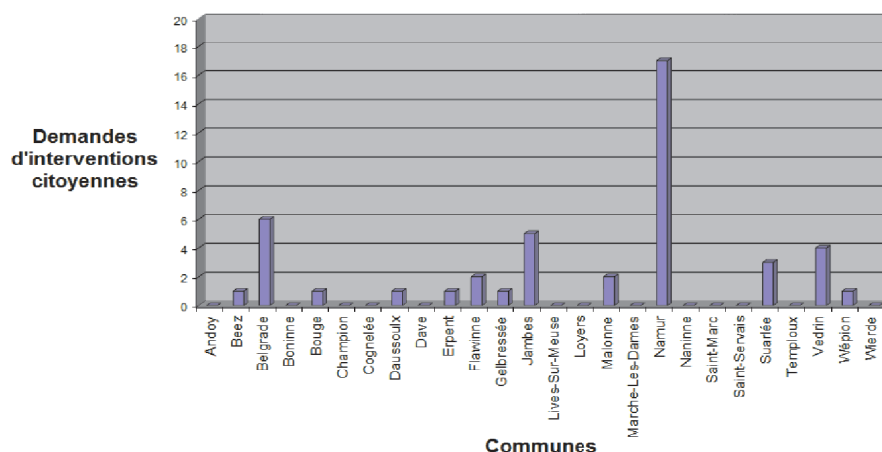


Le service technique est intervenu à 12 reprises pour des problèmes d'infiltration ou d'inondation.



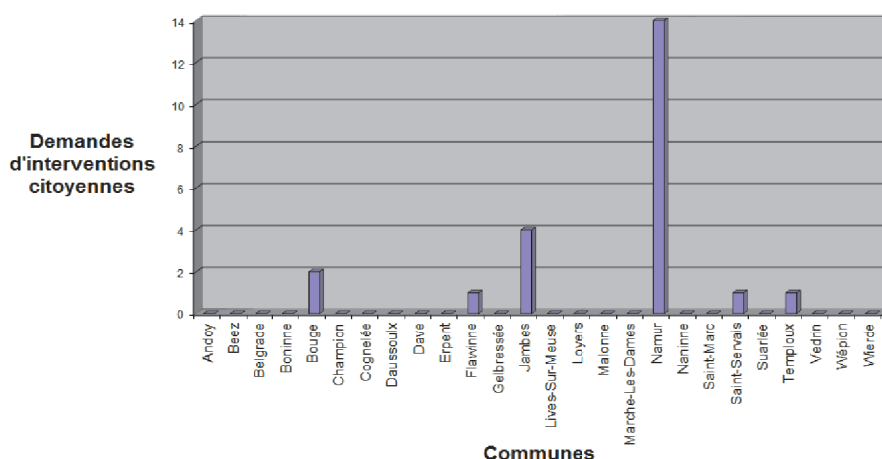
Les réparations de filet d'eau ont fait l'objet de 10 interventions, dont la moitié sur Wépion (5).

Avaloirs (Grille d'avaloir cassée, tombée, volée)



Le service technique est intervenu à 45 reprises pour réparer ou remplacer des avaloirs. Plus d'un tiers concernait Namur (17), tandis que les autres interventions sont réparties sur le reste du territoire.

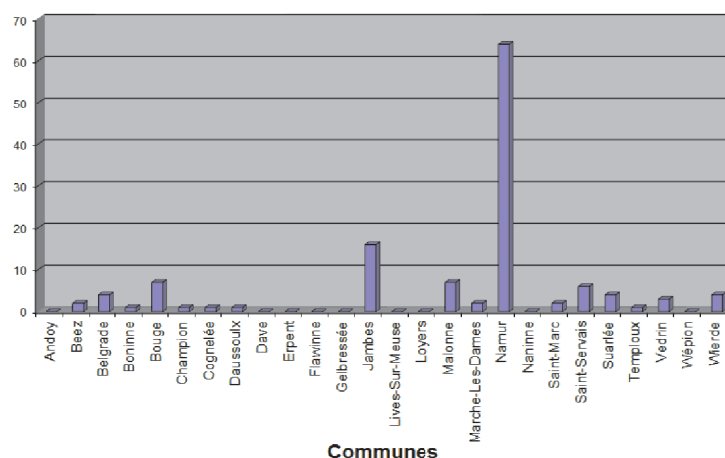
Concessionnaires



Le service technique est intervenu à 23 reprises à la demande de citoyens pour des problématiques qui relèvent des concessionnaires. Les plaintes et interventions concernent principalement Namur (14). Rappelons également que le contrôle des concessionnaires fait l'objet d'un suivi quotidien d'un agent technique, indépendamment des plaintes citoyennes.

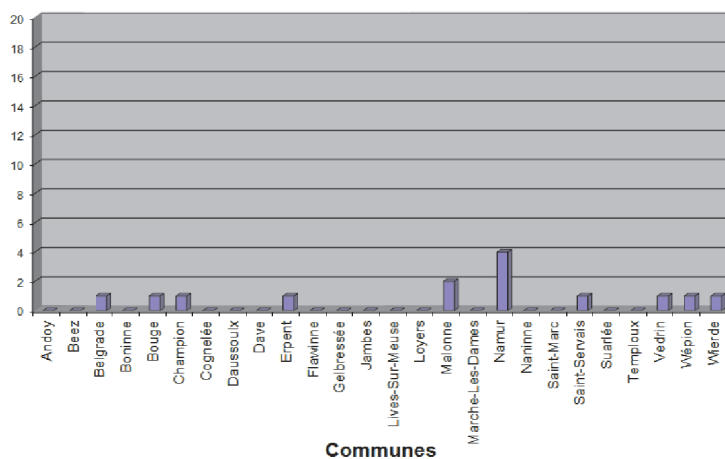
Signalisation - panneaux

**Demandes
d'interventions
citoyennes**



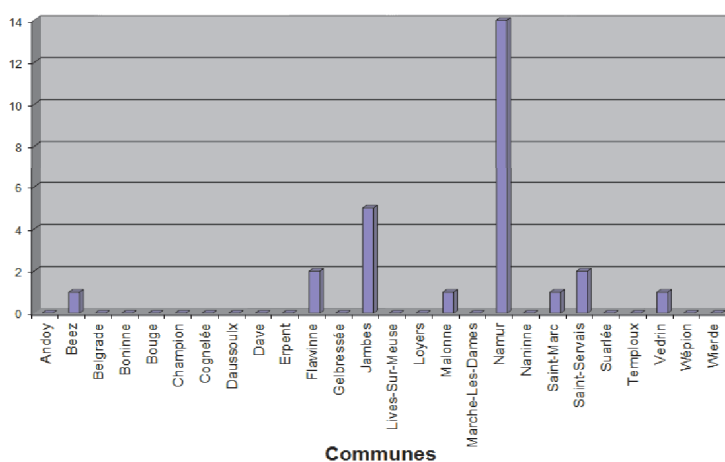
Signalisation - peinture

**Demandes
d'interventions
citoyennes**



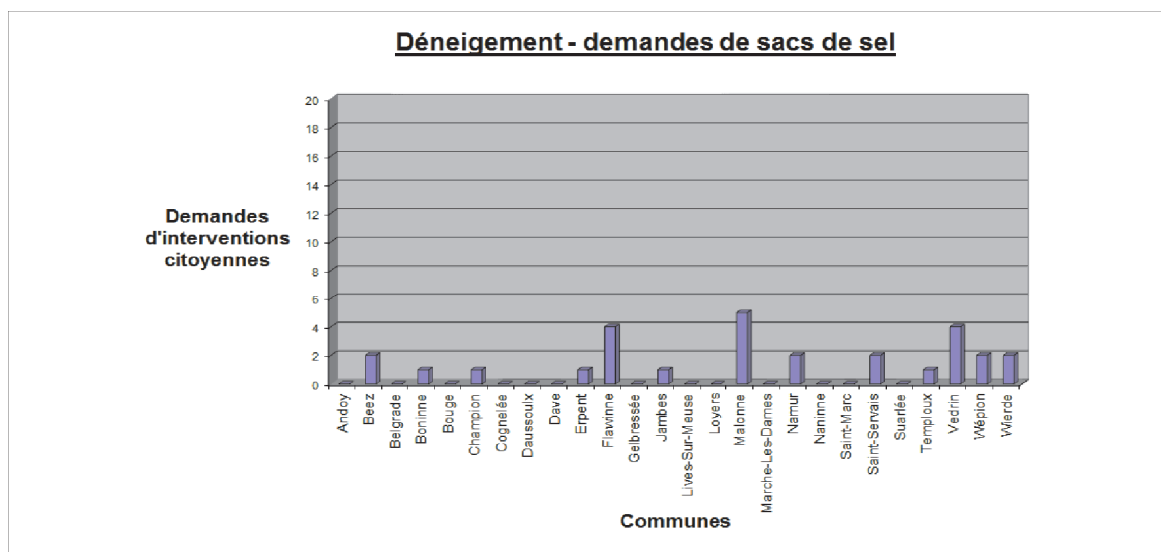
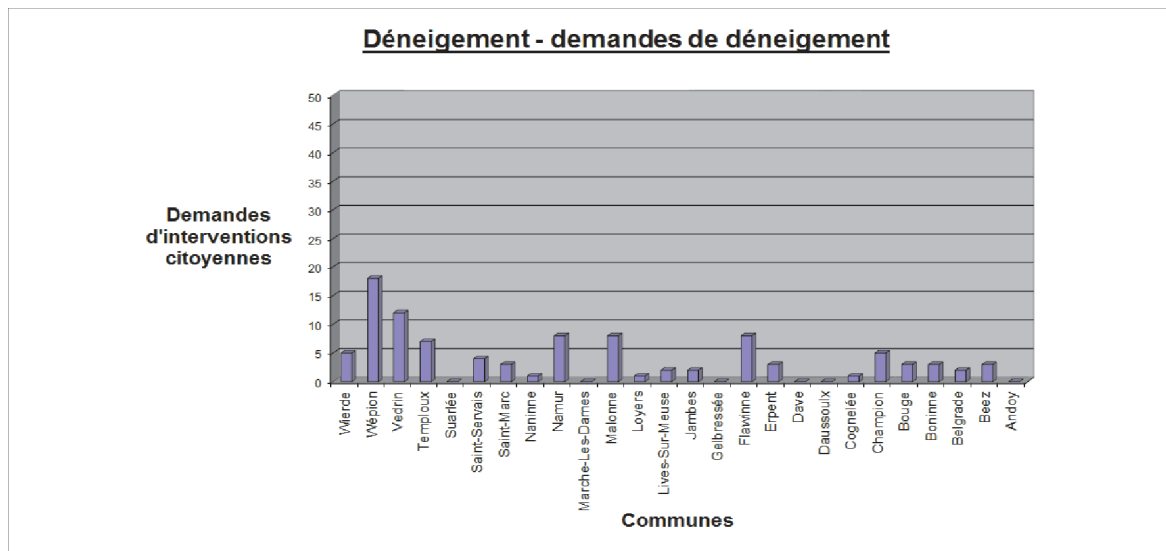
Signalisation - potelets

**Demandes
d'interventions
citoyennes**



L'équipe « signalisation » est intervenue 167 fois, principalement pour remplacer ou compléter des panneaux de signalisation (126), mais aussi pour des potelets (27) ou pour des marquages au sol (peinture – 14).

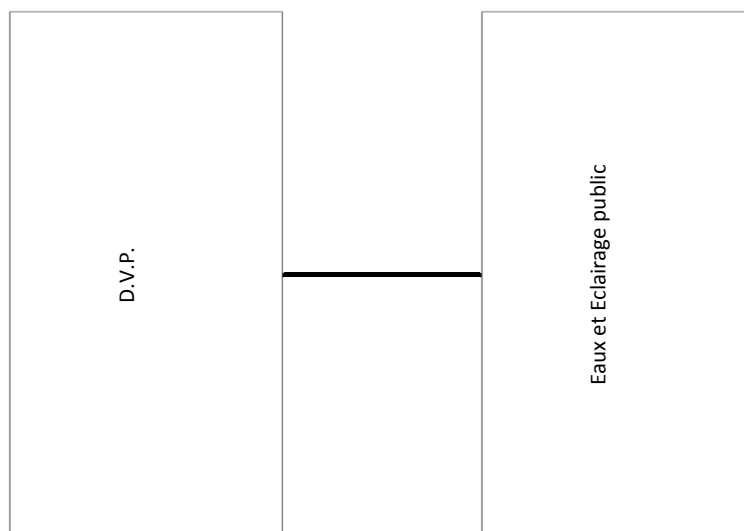
La moitié des interventions concerne Namur (82), non seulement en fonction de l'importance de la signalisation au centre-ville, mais aussi via les relais de signalement adressés par les Gardiens de la Paix.



Le nombre de plaintes et d'interventions est fortement lié aux conditions climatiques. En 2016, le service technique est intervenu à 99 reprises pour des opérations de déneigement sur demandes citoyennes et a fourni 28 fois des sacs de sel.

Rappelons que le service technique intervient d'initiative pour fournir des sacs de sel dans les rues peu accessibles par les véhicules de déneigement. De même, il intervient pour déneiger le territoire en fonction des prévisions climatiques et selon des circuits priorisés en regard de la hiérarchie du réseau.

EAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 agent technique
- 1 agent administratif

2. Missions permanentes

Le service "Gestion des Eaux et Eclairage public" a été créé en mai 2016 pour donner l'impulsion nécessaire sur deux thématiques importantes.

2.1. Gestion de l'éclairage public communal

- relais entre la Ville et ORES (GRD – gestionnaire du réseau de distribution) en matière d'obligation de service public (OSP – obligation de service public). Interventions préventives et curatives liées au budget ordinaire ainsi qu'en matière d'interventions hors OSP
- établissement d'un important programme d'investissement:
 - suivi des missions relatives au remplacement des luminaires par des luminaires équipés de lampes LED (mission1)
 - suivi des missions relatives au domaine public non encore éclairé (zones d'ombre) (mission2)
 - suivi des projets relatifs à la mise en valeur du patrimoine de bâtiments et d'espaces publics ainsi qu'à régularisation de l'éclairage public des abords des bâtiments communaux et de parcs publics (mission3)

2.2. Gestion des eaux usées et pluviales

- mise à jour des bibliothèques de textes légaux et de la documentation
- études des (sous)bassins hydrographiques avec Inasep, en c compris les modifications du PASH
- expertises et études des situations problématiques en matière d'inondation et d'écoulement de boues
- expertises et études des situations de pollutions en matière d'eaux usées
- adaptation des réglementations communales relatives au raccordement à l'égout
- adaptation des réglementations communales relatives à la gestion des eaux urbaines résiduaires et eaux pluviales. De manière transitoire, des fiches ou guides techniques dégageront les recommandations pour instruire les demandes d'autorisations urbanistiques

3. Programmes de subsistance

3.1. En matière de gestion de l'éclairage public communal

- circulaire Furlan fixant les modalités de la gestion entre la Ville et le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) ORES
- cahier des charges types "310-2000"
- cahier des charges type "Qualiroute"
- logiciel "Lumiweb" de gestion des demandes d'intervention dans le cadre de l'obligation de service public (OSP)
- programme d'investissements extraordinaires liés au remplacement des luminaires existants par des luminaires équipés de la lampe de type LED

3.2. En matière de gestion des eaux usées et pluviales

- réglementation en vigueur (arrêtés, décrets) du Gouvernement wallon et en particulier le cadre d'eau (livre II du code de l'environnement)
- législation et réglementation régionales et provinciales relatives aux cours d'eau non navigables
- plan d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH)
- contrat d'égouttage fixant les procédures entre les deux partenaires (la Ville et l'INASEP)
- cahier des charges type "Qualiroute"
- règlement communaux en matière d'eaux usées

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 426/731-60	Eclairage public	54
DE 877/732-60	Travaux d'égouttage hors FRIC	88
DE 877/732FI-60	Travaux d'égouttage du FRIC 17-18	88
DE 877/735-60	Travaux d'entretien des égouts	88

5. Rapport d'activités

Dans le cadre de la création de ce nouveau service localisé près du service Technique voirie à Naninne, il y a eu lieu d'organiser la logistique et réviser le classement papier et informatiques des affaires

5.1. Gestion de l'éclairage public communal

5.1.1. Obligation de service public (OSP)

- signalements enregistrés par le service à travers l'application informatique Lumiweb: 336
- offres signées: 56 (budget ordinaire)

Le nombre d'intervention d'ORES s'élève à 1.736 pour 2016 (toutes sources confondues – Ville, Internet, N° vert)

5.1.2. Hors obligation de service public (HOSP)

- interventions sur le réseau existant (non budgétisées)
 - 30 investigations techniques préalables sur le terrain (VDN/ORES)
 - 11 demandes d'offres à ORES
- nouvelles installations (budgétisées)
 - suivi des études ORES:
 - place des Célestines
 - rue Basse-Marcelle
 - études Ville:
 - Saint-Servais: liaison Ravel abords de parking du hall Octave Henry (CSC 1186 bis)

5.1.3. Investissements extraordinaires liés au plan LEN (mission1)

- étude en interne de la technologie du LED (Internet, documentation)
- travaux préparatoires à l'élaboration du FRIC 17-18
- suivi et ratification des offres suivantes:
 - projet de Malonne HgHp (2 dossiers)
 - projet de Malonne Hors HhHp

5.1.4. Programme non encore budgétisé lié à des zones non encore éclairées du domaine public (zone d'ombres) mission2

- ébauche du cadastre des zones d'ombres

5.1.5. Programme non encore budgétisé lié à l'éclairage public des abords de bâtiments communaux et de parcs publics et à l'éclairage patrimonial pour public et bâtiments communaux

- ébauche du cadastre des lieux prioritaires

5.2. Gestion des eaux usées et pluviales

- Mise à jour des textes légaux
- Mise à jour de la documentation
- Missions non quantifiables quotidiennes: traitement des demandes issues des citoyens (téléphone, courriel, bureau)
- Expertises techniques:
 - Jambes - avenue de la Dame: inondation localisée
 - Wartet - rue de Gelbressée: pollution d'une terre de culture
 - Loyers – rue de Maizeret: pollution d'une terre de culture
 - Suarlée – rue du Raurais
 - Temploux – chemin des Burnes: pollution d'un fossé géré par le Wateringues
 - ratification des rapports techniques de l'INASEP liés aux coulées de boues (Vedrin et Marche-les-Dames)
 - Wépion – rue Marcel Lecomte: gestion d'un tronçon de ruisseau non classé
 - rapport participatif au contrat de rivière
- conseils et avis relatifs à certains permis d'urbanisme (non qualifiable) et aux permis d'urbanisation: Jambes/Magoudaux, Astrodius, Gamédia, Plateau d'Erpent – Bouge/Matexi Belgrade: LADRI 1^{er} projet

5.3. Divers

- collecteur et égouttage de l'INASEP
 - suivi du collecteur de Malonne auprès de l'INASEP
 - ratification du projet de l'INASEP lié à la mise en œuvre des ouvrages du collecteur de Wépion (phase 2)
 - création d'un réseau d'égout en rive gauche de Meuse à Wépion
 - analyse et ratification de la fiche technique dans le cadre du FRIC 17-18
 - projet exclusif

- modification du PASH
- demandes et suivis de modifications adressées à l'INASEP
 - Wépion: La Marlagne – zone d'assainissement transitoire à zone d'assainissement collectif et autonome
 - Suarlée: rues de la Grotte, Moriamé, des trois Marronniers – zones d'assainissement autonome à zone d'assainissement collectif (dans le cadre de la pollution de l'étang du Château de Bouverie)
 - Dave: rue des Fonds – de zone d'assainissement transitoire à zone d'assainissement autonome
 - Suarlée: rue du Raurais – de zone d'assainissement collectif à zone d'assainissement autonome

MOBILITE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service Mobilité est chargé de la coordination des études et de la mise en œuvre des actions relatives à la mobilité (tous modes) sur le territoire de Namur.

En outre, au vu des nombreux chantiers à venir et de la future mise en œuvre d'un Système de Transport Intelligent (STI) grâce aux subsides FEDER, le service Mobilité a été chargé en septembre 2016 de nouvelles missions et une cellule «mobilité au quotidien» a été créée. Ses les objectifs sont les suivants:

- récolter et répercuter l'information relative aux chantiers et à leurs impacts sur l'accessibilité au centre-ville; cette information sera mise à disposition du service Communication et du Pavillon de l'Aménagement urbain (PAU) pour l'élaboration des outils d'information et de communication
- participer avec les techniciens et la police à la définition des grandes déviations
- apporter le regard de l'usager (automobiliste, client du TEC, cycliste, piéton y compris PMR) afin de faciliter l'information et l'accompagnement de celui-ci: information, aménagement et signalisation complémentaire
- se concerter avec le TEC et les acteurs de la mobilité pour mettre en place les mesures d'accompagnement et relayer l'information
- réaliser les plans de circulation graphique (déviation, chantiers) en vue de leur diffusion publique (via le PAU et le service Communication)
- accompagner l'élaboration du STI (publication du marché en janvier 2017) et le faire vivre au quotidien une fois mis en place

2.1. Etudes

- plans communaux de mobilité, plans de circulation et de stationnement, études d'aménagements, amélioration du réseau de transport en commun
- études spécifiques «modes doux»
- avis mobilité sur les dossiers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement (y compris les réponses aux réclamations formulées lors des enquêtes publiques)
- avis mobilité sur des modifications (suppressions, déplacements, reprise dans le domaine public, ...) de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- plans de mobilité spécifiques aux événements
- évaluation et amélioration de l'accessibilité PMR (événements, aménagements, infrastructures)
- plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour les agents communaux
- Projet de développement de la mobilité numérique (Système de Transport Intelligent – STI)

2.2. Mise en œuvre et sensibilisation

- suivi de la mise en œuvre des différents dossiers cités au point 2.1. au travers de divers comités et des décisions prises au cours de ceux-ci: Comité interne de Mobilité (CIM – mensuel) et Comité général de Suivi du PCM (CGS – annuel), Comité Vélo, Commission communale vélo (Wallonie Cyclable), Comité PMR, comités liés au projet Nam'in Move, Comité «Gestion des feux de signalisation», etc
- mise en œuvre d'actions pour les piétons, y compris pour l'accessibilité des PMR (notamment dans le cadre des événements festifs namurois), pour la politique cyclable, pour les transports en commun, pour les motos, pour le PDE, pour les déplacements scolaires, etc

- mise en place de mesures de mobilité (circulation, stationnement, navettes P+R, accessibilité PMR, ...) lors d'événements récurrents ou ponctuels
- comptages vélos et circulation/stationnement
- actualisation du site Internet Mobilité et travail de refonte vers le nouveau site de la Ville, édition de Newsletters (adhérents à la charte «Namur, à vélo !», agents communaux), réalisation de documents d'information/sensibilisation (dépliants, affiches, cartes cyclables, plans de stationnement, cartes déviation chantiers, ...), articles dans le Namur Magazine, etc
- organisation d'événements de sensibilisation: Fêtes du Brevet du cycliste, Assemblée générale du Plan communal cyclable, présence à des stands d'information, inaugurations, conférences de presse...

3. Programmes de subsistance

- plan communal de Mobilité de Namur et de Jambes: en collaboration avec les services faisant partie du CIM et avec les partenaires du CGS
- plan de stationnement: en collaboration avec les services faisant partie du CIM
- plan de déplacements d'entreprise – PDE (= plan de transport du personnel): collaboration avec les services du Personnel et de l'Équipement urbain, le Comité de négociation et avec des partenaires externes (SPW, TEC, SNCB, Taxistop, JC Decaux, la Province, UNamur...)
- plan communal cyclable – PCC dans le cadre du projet pilote «Wallonie Cyclable» subsidié par la Wallonie (= plan vélo): en collaboration avec les services faisant partie du CIM et les partenaires externes
- plan de voirie Vélos libres: 25 26 stations actuelles et examen complémentaire avec notamment des extensions dans le cadre des charges d'urbanisme
- réseau communal de Mobilité douce: 1ère phase réalisée en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)
- plan d'actualisation/révision de la signalisation piétonne et automobile au sein de la Corbeille
- plans d'aménagements subsidiés par la Wallonie (crédit d'impulsion, etc.): pilotés par le DVP, le service Mobilité y est associé à certaines étapes (délibé de principe, réunions, évaluation, ...)
- développement des P+R avec les autres services communaux (service administratif Voirie, SEU, BEVP, DAU) et les partenaires (TEC/SRWT, SPW)
- plans de mobilité spécifiques aux événements
- plans de circulation aux abords de la gare en phases transitoires (avec la gare bus provisoire,...) et en phase définitive
- étude «Nam'in Move» de réorganisation du réseau de bus sur l'ensemble du territoire de Namur

3.1. Collaborations avec

- les services communaux faisant partie du CIM: Bureau d'études Voies publiques, services administratif et technique Voirie, Domaine public et Sécurité, Equipement urbain, Affaires économiques, Police
- le DAU - DBA: la concertation s'est renforcée par le biais notamment de réunions transversales autour de projets de demandes de permis et de la présence à certaines réunions de la CCATM
- le DCV: entretien des pistes cyclables, avis Mobilité sur permis, ...
- le DGF dans le cadre des subsides Wallonie Cyclable, de la modification de la tarification des parkings P+R dans le cadre des nouvelles conventions P+R, etc
- le DAU & le service Information et Communication pour la réalisation de dépliants et cartes dans le cadre des différents chantiers
- le service Tourisme dans le cadre de l'entretien du balisage du réseau communal de Mobilité douce en rive droite de Meuse

- les services Eclairage public, Pavoisement et Electromécanique pour la mise en œuvre des balises sonores
- le DSA dans le cadre de la mise à jour des données cartographiques et de l'élaboration du cahier des charges relatif au Système de Transport Intelligent
- les partenaires publics ou privés dans le cadre de la mise en place du Système de Transport Intelligent: SPW-DGO1, Sofico, Perex, Police, AWaC, ISSeP, ITS Belgium, ...
- les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, SNCB), les partenaires associatifs (Pro Vélo, Gracq, Empreintes, Collectif Accessibilité Namur, Atingo...), Taxistop, les partenaires privés (JC Decaux,...), etc
- les Bureaux d'études publics/privés auxquels des missions en matière de mobilité sont confiées: INASEP, Transitec/Espaces Mobilités/ICEDD, ...

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733MO-51	Etude plan communal mobilité	40
DE 421/711MO-58	Acquisitions terrains Mobilité	48
DE 421/731MO-60	Travaux Mobilité	50
RO 421/465MO-02	Subvention Conseiller en Mobilité	62
RO 423/140MO-02	Remplacement signalisation	65
RO 522/161MO-01	Recettes diverses Mobilité	74
RO 522/465MO-01	Subvention Mobilité	74
DO 522/123MO-16	Promotion Mobilité	75
DO 522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	75
DO 522/124MO-48	Fonctionnement Mobilité	75
DO 522/331MO-01	Primes vélos électriques	77
DO 522/332MO-02	Subsides Actions Vélo	77
DO 522/332VC-01	Cotisation Club des Villes et Territoires cyclables	77

5. Rapport d'activités

Les actions liées au Programme Stratégique Transversal structurent également le travail au sein du service (comités, suivi, ...).

La matière traitée est nécessairement transversale et implique non seulement divers services communaux, mais aussi de nombreux partenaires externes à la Ville.

5.1. Collaborations avec

- les services communaux faisant partie du CIM: Bureau d'études Voies publiques, services administratif et technique Voirie, Domaine public et Sécurité, Equipement urbain, Affaires économiques, Police
- le DAU - DBA: la concertation s'est renforcée par le biais notamment de réunions transversales autour de projets de demandes de permis et de la présence à certaines réunions de la CCATM
- le DCV: entretien des pistes cyclables, avis Mobilité sur permis, ...
- le DGF dans le cadre des subsides Wallonie Cyclable, de la modification de la tarification des parkings P+R dans le cadre des nouvelles conventions P+R, etc
- le DAU & le service Information et Communication pour la réalisation de dépliants et cartes dans le cadre des différents chantiers

- le service Tourisme dans le cadre de l'entretien du balisage du réseau communal de Mobilité douce en rive droite de Meuse
- les services Eclairage public, Pavoisement et Electromécanique pour la mise en œuvre des balises sonores
- le DSA dans le cadre de la mise à jour des données cartographiques et de l'élaboration du cahier des charges relatif au Système de Transport Intelligent
- les partenaires publics ou privés dans le cadre de la mise en place du Système de Transport Intelligent: SPW-DGO1, Sofico, Perex, Police, AWaC, ISSeP, ITS Belgium, ...
- les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, SNCB), les partenaires associatifs (Pro Vélo, Gracq, Empreintes, Collectif Accessibilité Namur, Atingo...), Taxistop, les partenaires privés (JC Decaux,...), etc
- les Bureaux d'études publics/privés auxquels des missions en matière de mobilité sont confiées: INASEP, Transitec/Espaces Mobilités/ICEDD, ...

5.2. Etudes

- actualisation du PCM de Namur: comptages sur les places Saint-Aubain et du Palais de Justice (16/02), rencontres avec les intervenants sur Salzinnes (SNCB, Ste-Elisabeth, Province, BEP), réunions techniques avec les partenaires (entre autres: comités restreints les 23/05 et 25/1; comités techniques les 23/09, 10/11 et 06/12), présentation au Collège de l'état d'avancement (13/07), ...
- 50 avis mobilité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, permis unique, réponses aux réclamations lors d'enquêtes publiques, avis de principe ou avis préalables pour des dossiers à l'étude et divers avis sur les aménagements mobilité (Urbanisation du plateau d'Erpent, fermeture de passage à niveau, rénovation de la Maison de la Culture, etc)
- examen de dossiers d'aménagement du territoire en concertation avec la Police, le Bureau d'Etudes Voies publiques, le département du Cadre de Vie et le service Aménagement du Territoire pour des dossiers de permis d'urbanisation et de permis d'urbanisme pour des constructions groupées
- suivi des aspects mobilité de l'étude «Confluence» (y compris nouveau parking du Grognon, passerelle cyclo-piétonne Meuse, nouvelles voiries)
- suivi des études en vue de la suppression des passages à niveau Materne Velaine et Géronsart (avec collectrice et réaménagement du parking de l'Acinapolis)
- suivi de l'étude du tracé de la collectrice à Jambes menée par le bureau d'études Arcadis pour le compte du SPW
- relance d'une étude globale sur la signalisation ~~routièr~~ et piétonne au sein de la Ville
- réalisation d'une étude d'implantation des panneaux nécessaires en vue de guider les automobilistes vers les parkings de façon cohérente et continue
- suivi d'une étude sur l'aménagement de la voie verte urbaine: le RAVeL urbain reliant la gare de Namur à la gare de Jambes, et sa prolongation jusqu'au parc d'Amée
- suivi de l'étude menée par le SPW et la Ville pour l'aménagement de la chaussée de Waterloo dans le cadre de la création du P+R Belgrade
- suivi des études de réaménagement des axes bus structurants (Nam'in Move): avenue Bovesse, chaussée de Louvain, avenue Prince de Liège
- lancement de l'étude de réaménagement de l'axe Rogier-Brabant
- recherche d'alternatives de stationnement dans le cadre des grands chantiers du centre-ville (avec focus sur le stationnement des agents communaux) et mise à jour du tableau de suivi des pertes/gains de stationnement dans les années à venir (participation au groupe de travail «dynamique urbaine »)
- participation aux réunions avec la SRWT et le TEC en vue de l'élaboration des nouvelles conventions règlementant la gestion de l'équipement, l'exploitation des parkings P+R et la navette P+R; la révision des conventions est liée à l'installation de nouveau matériel TEC

- étude des plans de mobilité pour les événements: les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie, les Solidarités, Namur en Mai, le Festival international des musiques militaires (Tattoo) et l'organisation de l'Européade 2016
- collaboration avec l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) pour la labellisation Back Safe d'événements (Fêtes de Wallonie, les Solidarités)
- avis, évaluation et suivi des mesures destinées à améliorer l'accessibilité des PMR pour le Verdur Rock, le marché de Noël, le Cinéma Caméo, les Jardins de la Maison de la Culture, le Quai du Cap et le Saint-Louis festival, notamment dans le cadre du Comité PMR
- dépôt du dossier de demande de permis du P+R de Bouge, suivi de son instruction (réponse à l'enquête publique) et participation au Comité d'accompagnement du PCAR dit «Plateau de Bouge»
- réflexions sur les livraisons au centre-ville: dans le cadre de l'actualisation du PCM, organisation d'un Workshop sur la distribution urbaine, en collaboration avec Espaces-Mobilités, le 06/12/16
- poursuite de l'élaboration progressive d'un Observatoire de la mobilité et cartographie des indicateurs
- participation à l'étude de réorganisation du réseau bus (Nam'in Move) et suivi de certaines fiches-actions pilotées par la Ville
- suivi des réunions relatives à la gestion des feux de signalisation avec le SPW
- participation à l'étude sur les feux sonores (SPW)
- participation à l'élaboration du guide de bonnes pratiques relatif au stationnement piloté par le DAU
- élaboration du cahier spécial des charges relatif à la mise en place d'un Système de Transport Intelligent (en lien avec les subsides FEDER)
- étude du type de mixité à préconiser sur la passerelle cyclo-piétonne projetée entre Namur et Jambes
- poursuite des réflexions pour améliorer la gestion de la zone de rencontre de l'Ange
- études d'implantation de stationnement vélos sur le territoire et projet spécifique lié aux arrêts de transport en commun
- soutien aux réflexions menées par la Citadelle sur la gestion de ses parkings
- participation au groupe de travail ou examen de dossiers en concertation avec la Police et les services communaux (service technique Voirie, Bureau d'Etudes Voies publiques, service Nature et Espaces verts) dans le cadre de l'adaptation PMR des arrêts de bus par la SRWT

5.3. Mise en œuvre

- suivi des formations et passage des brevets du cycliste pour 485 élèves (25 classes), en concertation avec l'ASBL ProVelo
- mise en œuvre et suivi des mesures mobilité (stationnement, circulation, navettes, ...) et d'accessibilité pour les PMR (stationnement spécifique, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, navettes accessibles, ...) pour les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie, les Solidarités, Namur en Mai, le Festival international des musiques militaires (Tattoo) et l'Européade 2016
- diffusion de l'information sur les plans de mobilité spécifiques aux événements (site Internet, cartes, newsletters aux agents)
- organisation et suivi de comptages vélos (observatoire du vélo) en mai et septembre (6^{ème} campagne annuelle)
- organisation, réalisation et suivi de comptages stationnement: place Saint-Aubain et place du Palais de Justice en février
- compteurs électroniques vélos permanents et mobile: suivi-analyse des données

- organisation des réunions de la Commission communale vélo (CCV) et participation aux Comités d'accompagnement au cours desquels les programmes d'actions Wallonie Cyclable pour la réalisation du PCC sont présentés et défendus
- suivi et résolution des points noirs relatifs à la circulation des bus, identifiés par le TEC
- mise en œuvre et suivi des actions menées dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) pour les agents communaux (diffusion de newsletters internes, mise à disposition de vélos dans les services extérieurs, informations sur les mesures du PDE lors des séances d'accueil pour les nouveaux agents et des entretiens d'attribution d'abonnement au parking de l'Hôtel de Ville
- poursuite de l'opération «Samedi Mobile»
- poursuite de la mise en œuvre du Plan communal cyclable (PCC) - suivi des fiches actions «Infrastructures», «Stationnement», «Promotion» et «Organisation» et suivi administratif et financier de ces dossiers (déclarations de créance, reports, contacts avec le DGF et le SPW, ...)
- dépôt du dossier de décompte final du programme Wallonie cyclable 2012-2013 en collaboration avec le SAV, le STV et le DGF
- mise en place d'un réseau de signalisation cycliste sur l'ensemble du territoire namurois (réalisation carte et placement sur le terrain)
- achat de vélos (85) et vélos à assistance électrique (20) pour mise en location via le Point Vélo de la gare de Namur – projet à l'attention des citoyens
- implantation de deux nouvelles stations Cambio à Salzinnes et Namur et de l'extension d'une station déjà en place
- organisation d'une journée de rencontre des opérateurs travaillant dans le domaine des Systèmes de Transports Intelligents, visite et rencontre d'opérateurs publics impliqués dans ce domaine
- organisation et suivi de 9 réunions du Comité interne de Mobilité
- organisation et suivi de 6 réunions du Comité PMR
- organisation et suivi de 1 réunion du Comité Vélo
- organisation de 3 réunions du Comité «Gestion des feux de signalisation» en partenariat avec le SPW
- participation aux réunions hebdomadaires (depuis septembre 2016) des comités restreint et élargi «Mobilité – chantiers» ainsi qu'aux autres comités relatifs aux chantiers (réunion bimensuelle, communication, etc)
- réalisation d'une brochure sur l'accessibilité PMR dans la commune (emplacements de stationnement, transports, aménagements spécifiques, infos utiles)
- poursuite de la construction d'un observatoire de la mobilité rassemblant diverses données statistiques (circulation, stationnement, modes doux...) en lien avec le projet Transcarto
- suivi du projet de guidage audio destiné aux personnes déficientes visuelles dans l'espace public via des balises sonores
- mise en place d'un nouveau Pédibus à Loyers, création des différents visuels et aide au placement de la signalisation
- renouvellement de la signalisation Pédibus de Malonne
- observation/Enquête dans le cadre du plan de circulation aux abords de la gare en phase transitoire avec la gare bus provisoire et en phase définitive

5.4. Sensibilisation

- organisation d'une Assemblée générale du Plan namurois du Vélo (15 octobre)
- organisation de la Fête des brevetés cyclistes (28 juin)
- mise à jour continue du site Internet «Namur Mobilité» (événements, nouveautés, actions spéciales,...), travail sur la refonte vers le nouveau site

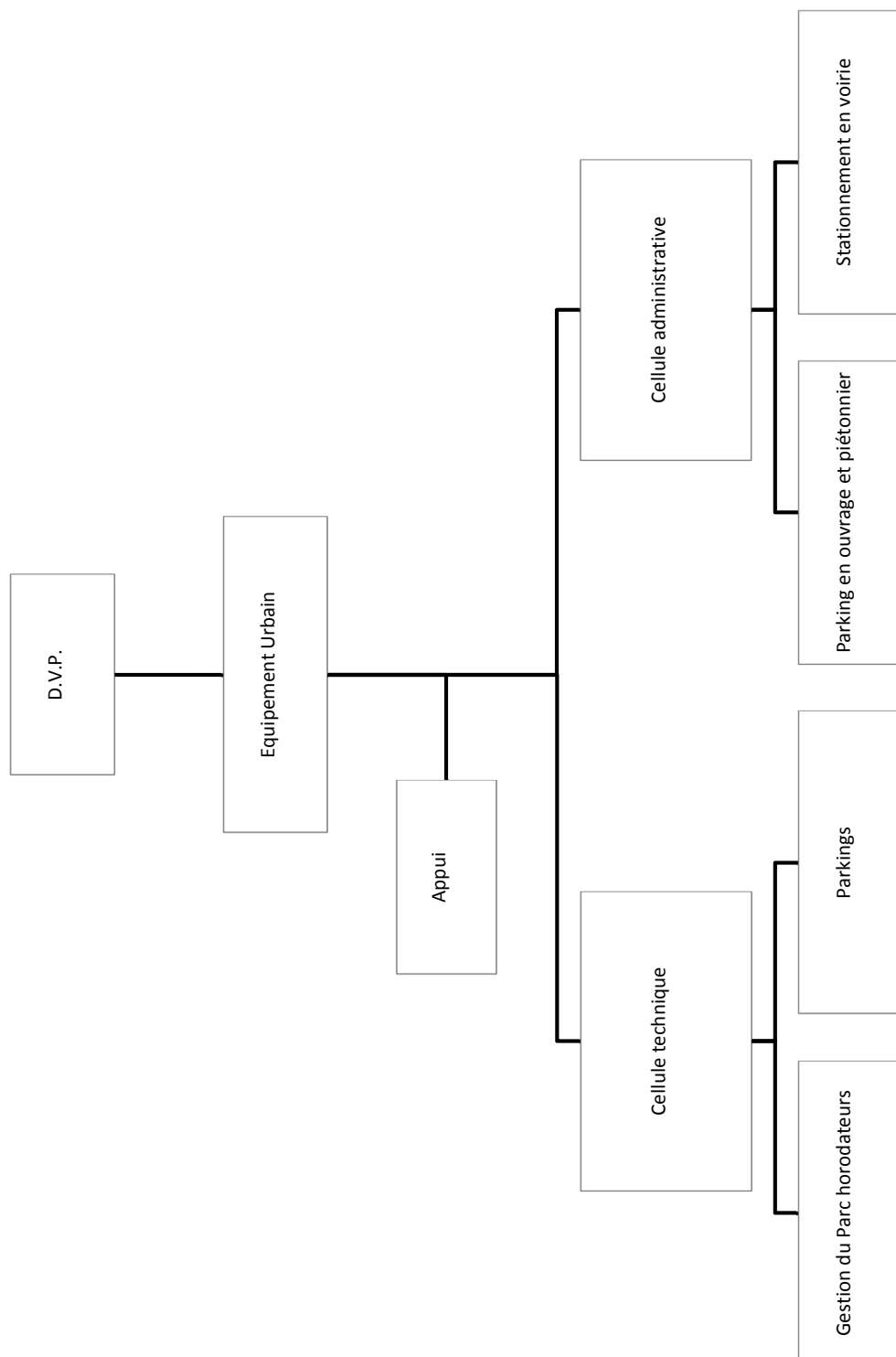
- promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE): newsletters régulières aux agents, séances d'informations générales à destination des nouveaux agents, information des agents et entretiens personnalisés (itinéraires vélo, infos transports en commun, mise à disposition de vélos à assistance électrique pour test trajet domicile/travail, multimodalité dans le cadre des nouveaux abonnés au parking de l'Hôtel de Ville, etc), organisation d'une séance de bike coaching pour les agents, de trois vélos trafic pour les bénéficiaires de la prime vélo électrique et actualisation du programme Intranet relatif aux mesures de mobilité en faveur des agents dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels
- information sur la mobilité namuroise lors des séances d'accueil des nouveaux habitants (1 séance)
- réalisation de différentes affiches ou supports papier (et site Internet) en fonction des événements ou sensibilisations menés par le service: Plan de déplacements d'entreprise, brevet du cycliste, gratuité et fonctionnement des P+R pendant les fêtes de fin d'année, zones dépose-minute aux abords de la gare
- relais de l'information sur le portail de covoiturage spécifique à la commune

La Ville a continué à œuvrer en tant que «Ville Pilote Wallonie Cyclable» tout au long de l'année.

La Ville s'est affiliée à ITS.Belgium et a participé au congrès annuel du 06 octobre à Bruxelles.

EQUIPEMENT

URBAIN



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs
- 1 agent technique
- 13 agents de contrôle du stationnement
- 8 gardiens de parking
- 2 techniciens horodateurs

Adresse: rue des Dames Blanches, 21 (2^{ème} et 3^{ème} étage) à 5000 Namur.

2. Missions permanentes

- gestion administrative, financière et technique des parkings de la Ville : parking de l'Hôtel de Ville, P+R Expo, P+R Saint-Nicolas, parking des Casernes I et II
- gestion administrative des cartes de stationnement (riverains, médecins, etc.)
- gestion administrative et financière des cartes d'accès aux différents piétonniers
- gestion technique des bornes d'accès aux différents piétonniers
- contrôle général du stationnement en voirie (zones bleues et zones horodateurs)
- gestion du dossier «Vélos en libre-service»
- gestion administrative des abris pour voyageurs du TEC
- gestion administrative des dossiers de signalisation de proximité
- gestion administrative et technique des panneaux de signalisation dynamique des parkings
- gestion administrative des dépanneurs habilités aux enlèvements des véhicules en infraction
- gestion des navettes fluviales touristiques «Namourettes»
- gestion administrative et technique du parc horodateurs

3. Programmes de subsistance

- politique générale du stationnement (en collaboration avec le service Mobilité)

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
RO 040/366-HO-07	Horodateurs – cartes riverains	16
RO 040/366-PA-07	Parkings	16
RO 040/366-PR- 07	Parkings P+R	16
DE 424/731-60	Travaux parking (T.C.)	52
DE 424/744-51	Matériel horodateurs - installation	52
DO 424/123-16	Promotion générale	67
DO 424/124DT-48	Dégâts de tiers parkings et horodateurs	67
DO 424/124HO-06	Fonctionnement parkings – horodateurs contrats	67
DO 424/124HO-48	Fonctionnement parkings - horodateurs	67
DO 424/124MU-06	Entretien bornes télescopiques	67
DO 424/124MU-48	Réparation mobilier de stationnement	67
DO 424/124NF-48	Fonctionnement navette fluviale	67

Article	Intitulé	Budget page
DO 424/124PA-06	Entretien parkings - contrats	67
DO 424/124SU-02	Matériel outillage parkings + horodateurs	67
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	67
DO 424/124PA-48	Fonctionnement parkings	67

5. Rapport d'activités

5.1. Gestion des horodateurs et des parkings

5.1.1. Horodateurs

Actuellement au nombre de 157 pour gérer plus de 2.555 places de stationnement

Zone rouge max 2h00		Zone verte max 4h00		Zone orange max 8h00	
30'	0,25 €	30'	0,25 €	30'	0,25 €
1h00	1,00 €	1h00	0,75 €	1h00	0,50 €
2h00	3,00 €	4h00	3,00 €	8h00	4h00

5.1.2. Cartes «riverains»

3.127 cartes délivrées

Zone bleue: Nombre d'emplacements: 3.043

- 1^{ère} carte: 10,00 €/an (2.161 cartes)
- 2^{ème} carte: 150,00 €/an (85 cartes)

Zone horodateur: Nombre d'emplacements: 2.503

- 80,00 €/an (821 cartes)

Cartes médecins

- 100 €/an (37 cartes)
- 250 €/an (2 cartes)

Voitures Cambio: 21 cartes

5.1.3. Parking de l'Hôtel de Ville

- 358 places dont 5 emplacements P.M.R
- ouvert de 07h30 à 19h30 du lundi au jeudi
- ouvert de 07h30 à 02h00 du vendredi au samedi
- 38 locataires au niveau - 1
- 237 agents (abonnés) au niveau - 2

5.1.4. Parking des Casernes 1 et 2

- 650 places dont 6 emplacements PMR
- parkings accessibles 24h/24 pour les abonnés
- zone horodateurs: ouvert le samedi de 10h00 à 18h00
- 815 abonnements délivrés

5.1.5. P+R Namur-Expo

- parking accessible 24h/24
- 450 places dont 11 emplacements PMR
- 293 abonnements délivrés

5.1.6. P+R Saint-Nicolas

- parking accessible 24h/24
- 276 places dont 6 emplacements PMR
- 208 abonnements délivrés

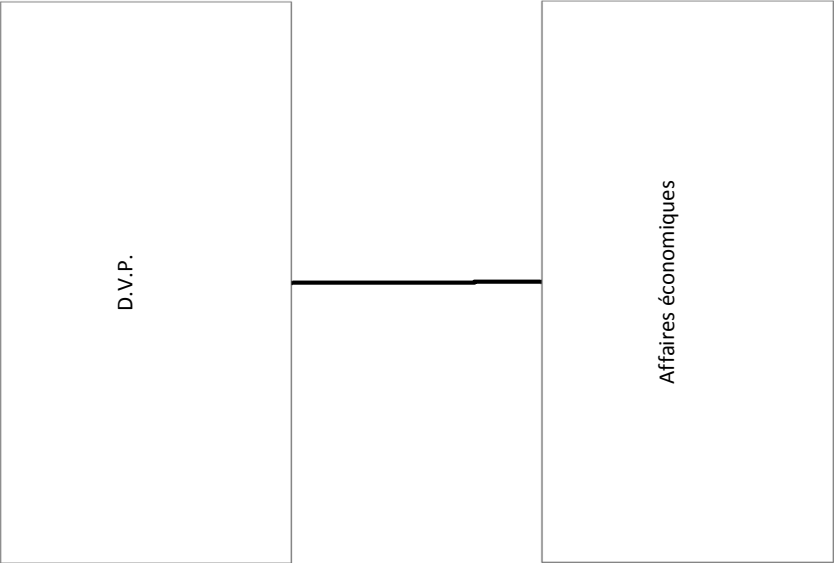
5.1.7. Bornes «accès piétonnier» et chemin de halage

- ouverture libre (sauf rue Basse Marcelle: 1 seule plage horaire de 09h00 à 11h30):
 - de 05h30 à 07h30
 - de 09h00 à 11h30
 - de 17h30 à 20h00
- 511 cartes délivrées (dont 151 aux riverains):
 - administrations publiques
 - riverains (garage) ou déménagements
 - festivités et entrepreneurs

5.2. Dépenses

Libellé	Montant
Nettoyage et réparation de la ventilation	65.000,00 €
Horodateurs Smart	143.530,20 €
Tirelires blindées pour horodateurs	19.673,69 €
Total	228.203,89 €

AFFAIRES ECONOMIQUES



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 5 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service joue un rôle d'interface entre l'Administration et le monde économique (commerçants sédentaires et ambulants, entreprises, acteurs économiques publics et privés, associations locales, etc) et se compose de 2 cellules :

2.1. Occupations commerciales du domaine public

2.1.1. Intervention en amont de l'autorisation

- occupation par des commerçants:
 - réalisation d'enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- occupation occasionnelle par des non-commerçants (ex. société de marketing, action de sensibilisation, distribution publicitaire, etc):
 - émission d'un avis circonstancié sur les demandes d'occupation au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires

2.1.2. Délivrance des autorisations d'occupation par les sédentaires

Toute occupation (terrasses, chevalets, étals, stands publicitaires, etc) du domaine public requiert une autorisation préalable délivrée par le service. Cette compétence lui a été donnée par le Collège communal au 30/01/2015.

Toute occupation commerciale est soumise au paiement d'une redevance.

2.1.3. Intervention en aval de l'autorisation

- contrôle du respect des conditions d'occupation
- établissement et perception des droits de place relatifs à l'occupation

2.1.4. Organisation et gestion administrative des marchés et brocantes hebdomadaires sur l'entité de Namur

- 8 marchés hebdomadaires
- 2 brocantes hebdomadaires organisées par la Ville de Namur
- 2 marchés annuels exceptionnels: le traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et le marché aux chrysanthèmes à Namur, place de l'Ange et sur la place de l'Eglise à Flawinne
- établissement et perception des droits de place sur les marchés et brocantes
- établissement et perception de la redevance pour raccordement à l'électricité sur les marchés

2.2. Evénements, vie économique et règlements économiques

- délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et de patentes (pour les débits fixes et ambulants)

- délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca (autorisation d'exploiter un bingo, etc)
- interface entre les commerçants et l'administration communale:
 - aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables. Mise à jour continue du «Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants» dont une partie est consacrée à l'Horeca
 - relayer les problèmes de certains commerçants auprès du/des service(s) compétent(s) (ex: mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc)
- dérogations au repos hebdomadaire accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme "centres touristiques" (15 dérogations annuelles)
- dérogations aux heures de fermeture obligatoires
- consultation: à la demande du service Domaine public et Sécurité ou de services communaux en charge de création ou de soutien à divers événements (Fêtes, Sports, Jeunesse, Culture, Tourisme, Information et Communication, etc) ou de services communaux en charge des travaux d'aménagement de l'espace public ou de voiries (Mobilité, Voirie), émission d'un avis circonstancié au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires et de la réglementation économique
- gestion de dossiers ponctuels liés au commerce
- assurer un dialogue permanent avec les associations de commerçants du Grand Namur (Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes):
 - organisation et suivi de réunions
 - aide ponctuelle notamment dans le cadre de la mise en place d'animations particulières
 - coordination d'actions menées en collaboration avec différents partenaires (UCM, CCI, etc)
- collaboration Forem Conseil/Ville: gestion, au sein de l'Espace citoyens, de valves dédiées à l'affichage des offres d'emplois Forem Conseil («Espace Emplois») au travers de leur mise à jour hebdomadaire
- initier ou soutenir des actions visant à renforcer l'attractivité des commerces namurois en partenariat avec de organismes extérieurs (UCM, CCI, BEP, CPAS, etc)
- collaboration avec l'asbl Gau Namur (Groupement des Acteurs Urbains) qui valorise et dynamise le centre-ville: actions d'animation, actualisation d'une base de données commerciales conjointes, participation aux CA/AG

3. Programmes de subsistance

- règlement communal du 26/04/10 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés en domaine public
- règlement communal du 17/10/13 "Redevances sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés"
- règlement communal du 27/03/02 sur les brocantes organisées par la Ville (jusqu'au 20/04/2016 – révision du règlement)
- règlement communal du 21/04/16 sur les brocantes organisées par la Ville
- règlement communal du 17/10/13 "Occupation du domaine public"
- règlement communal du 17/10/13 "Redevances sur l'occupation du domaine public"
- règlement-redevance communal du 12/12/13 «Brocantes"
- règlement général de police
- autres règlements communaux

- loi du 03/04/1953 concernant les débits de boissons fermentées
- loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
- loi du 10/11/06 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services
- guide de bonnes pratiques d'aménagement urbain relatif aux terrasses, bannes, marquises et paravents.
- Livre VI du Code de droit économique

4. **Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/124AU-48	Affaires économiques et commerce	75
DO 762/332T-02	Subside développement économique	113

5. **Rapport d'activités**

5.1. **Occupation commerciale du Domaine Public**

5.1.1. **Occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, etc)**

Toute occupation commerciale du domaine public requiert une autorisation préalable de l'Administration communale et est soumise au paiement d'une redevance.

Le territoire communal est couvert par les agents recenseurs qui ont pour missions :

- la réalisation des enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- le contrôle et le recensement de cette occupation
- l'établissement des droits de place (Règlement communal du 17/10/2013 - redevances sur l'occupation du domaine public)

Répartition de l'occupation domaine public

	Centre-Ville	Périphérie	Total
Terrasses	156	33	189
Chevalets	235	28	263
Distributeurs	1	3	4
Etals	39	16	55

Droits de place

Description	Montant
Terrasses	130.301,92 €
Chevalets, étals, distributeurs	33.724,00 €
Terrasses exceptionnelles	4.487,00 €
Occupations commerciales diverses	9.265,00 €
Evénements	17.810,00 €
Total	195.587,92 €

5.1.2. Marchés et brocantes hebdomadaires

Organisation des 8 marchés et des 2 brocantes hebdomadaires dans l'entité de Namur

Marchés		
Belgrade	Lundi	08h00 à 13h00
Salzennes	Mardi	08h00 à 13h00
Flawinne	Mardi	14h00 à 18h30
Namur (Gare)	Mercredi	12h00 à 18h30
Boninne	Mercredi	14h00 à 19h00
Jambes	Jeudi	08h00 à 13h00
La Plante (bio, fermier et artisanal)	Vendredi	15h00 à 19h00
Namur	Samedi	08h00 à 13h00
Brocantes		
Namur (rue des Carmes)	Samedi	08h00 à 13h00
Jambes (quai de Meuse et boulevard de la Meuse)	Dimanche	06h00 à 13h00

5.1.3. Marchés exceptionnels

Organisation du traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et du marché aux chrysanthèmes, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne.

5.1.4. Perception des droits de place

Perception des droits de place sur les marchés et brocantes ainsi que perception de la redevance pour raccordement à l'électricité

Droits de place

Description	Montant
Marchés organisés par la Ville	347.656,65 €
Brocantes organisées par la Ville (Jambes, Carmes)	32.960,00 €
Autres brocantes	26.074,10 €
Total	406.690,75 €
Redevances raccordements électriques	21.186,00 €

5.1.5. Gestion administrative

- des dossiers relatifs aux ambulants (abonnements, liste d'attente, cessions d'emplacement, demandes de mutation, suspensions pour cause de maladie, application des sanctions réglementaires, ...)
- des dossiers relatifs aux brocanteurs professionnels (abonnés)

5.1.6. Brocantes

Révision du règlement organisationnel des brocantes gérées par la Ville (Conseil communal du 21 avril 2016).

5.1.7. Modifications / déplacements de marchés - brocante de Jambes

- marché de Jambes:
 - déplacements des ambulants des places de la Patinoire et de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne à l'occasion de l'installation des forains pour les Festivités jamboises (Ascension et Pentecôte)
 - déplacement durant deux semaines des ambulants de la place de la Wallonie dans l'avenue Bourgmestre Jean Materne en raison de l'installation du chapiteau du Rallye de Wallonie
 - déplacement des ambulants de la place de la Wallonie dans l'avenue Bourgmestre Jean Materne avec vente en vis-à-vis, le jeudi 21 juillet 2016, à l'occasion de l'Européade (rassemblement de groupes folkloriques européens)
- marché de Namur:
 - report au printemps 2017 (envoi de préavis d'un an) du déplacement du pôle alimentaire en application de la décision du Collège communal du 17/04/14
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 1^{er} mai au 31 mai 2016 suite à l'installation d'une "Grand roue", place de l'Ange
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 04 décembre 2016 au 11 janvier 2017 à l'occasion de l'installation de la patinoire des fêtes de fin d'année et du village de Noël
 - travaux rue de Fer de février à fin juin 2016 : déplacement de 32 ambulants vers la rue de Bruxelles (Collège communal du 07 janvier 2016)
- marché de la Plante:
 - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et avancée de la liste d'attente (Collège communal du 07 janvier 2016)

5.2. Evénements, vie économique et règlements économiques

5.2.1. Délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et des patentes (uniquement pour les débits fixes)

- autorisations d'ouverture de boissons fermentées couplées à la délivrance de la patente: 44 unités
- autorisations d'ouverture de boissons fermentées: /
- patentes: /

5.2.2. Délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca

- attestations de Licence C: 9 unités
- demandes de renseignements pour la Commission des Jeux de Hasard: /

5.2.3. Interface entre les commerçants et l'administration communale

- aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'Administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables (ex.: enseignes, permis d'urbanisme, taxes), redevances sur l'occupation du domaine public, dispositions en matière de propriété publique, etc
- mise à jour continue du «Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants» dont une partie est consacrée à l'«Horeca» (guide téléchargeable sur le site Internet www.ville.namur.be - «Démarches de A à Z» - «Commerçants» - «Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants »)

- relayer les problèmes de certains commerçants auprès du service compétent (ex. : mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc)

5.2.4. Dérogations au repos hebdomadaire

Accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme «centres touristiques »: 15 dérogations accordées.

5.2.5. Dérogation aux heures de fermeture obligatoires

Pas de demande sollicitée.

5.2.6. Gestion de dossiers ponctuels liés au commerce

- organisation, à l'Espace Beffroi, en collaboration avec l'association de gestion centre-ville GAU Namur, de la 7^{ème} édition d'«ArtisaNAMUR », le rendez-vous des artisans d'art (du 29/04/16 au 01/05/16). 15 artisans représentant différents métiers artistiques (aquarelles, bijoux, peluches, etc) ont répondu à l'invitation
- poursuite de la réflexion sur l'harmonisation du mobilier de terrasse place Marché aux Légumes. Réalisation d'un appel d'offres en vue d'avoir un partenariat avec le privé de mise à disposition de parasols pour trois saisons. Ce partenariat a également été étendu à la place du Théâtre
- répartition du subside développement économique entre :
 - l'asbl association des Commerçants et fêtes de Saint-Servais afin d'aider l'association dans les frais liés à l'organisation de la braderie de juin 2016
 - l'asbl Maga-Zinnes (association des commerçants de Salzinnes) afin d'aider l'association dans les frais liés à l'organisation de la brocante qui s'est tenue le 15 août 2016
 - l'asbl Fondation pour la Jeune entreprise afin de l'aider dans sa volonté d'élargir son activité en ouvrant un bureau à Namur

5.2.7. Nouvelles actions

- soutien du projet «Commerce connecté» de l'UCM en organisant une séance de sensibilisation aux enjeux du numérique pour le commerce de proximité afin de lutter contre la disparition des commerces de proximité en centre-ville tout en s'inscrivant dans une démarche de Smart City. La séance s'est tenue le 29/09/2016
- soutien de l'UCM, dans la continuité du projet «Commerce connecté» susvisé, en accueillant, dans les locaux de l'administration communale, une formation à l'attention des commerçants namurois sur l'usage de Facebook. La séance s'est tenue le 21/11/2016
- Sunday Shopday – ouverture dominicale des commerces (05/10/16): il s'agit d'une initiative nationale de Comeos (Fédération des commerces de détails)
- accueil du Wallonie Foodtruck Festival: rassemblement de 18 food trucks, rue de Fer (1 & 2/10/16) et la distribution de stickers représentant le logo de l'action aux commerces participants

5.2.8. Réunions avec les associations de commerçants

Il existe 4 associations de commerçants: Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes.

- organisation et suivi des réunions qui ont pour but d'avoir un dialogue permanent "Ville-Commerçants" (thèmes abordés : commerce, actions des associations, présentation de Commerce connecté et du Plan climat (initiative Ville) propreté publique, fêtes de fin d'année, braderies, etc)

5.2.9. Aide aux Associations de commerçants

Apporter une aide ponctuelle aux associations de commerçants qui en font la demande, notamment dans le cadre de la mise en place d'une animation particulière (ex. : affiches, courriers, ...). Cette aide s'est principalement traduite par la répartition du subside de développement économique (cfr point 5.2.6.).

5.2.10. Participation au «Comité Interne Mobilité» (Ville)

Dossiers liés à la Mobilité : 11 réunions

5.2.11. Collaboration Forem Conseil/Ville

Mise à jour, au sein de la Maison des citoyens, du point d'affichage des offres d'emplois. Les affichettes reprenant les offres d'emplois sont envoyées quotidiennement par mail par le Forem.

5.2.12. Collaboration avec l'asbl GAU (Groupement des Acteurs Urbains)

Aide dans différents projets menés à bien par l'asbl (ex. : outil de gestion, animations lors des Fêtes de fin d'année, etc).

L'action de l'association de gestion centre-ville se concentre sur les trois missions suivantes:

Statistiques

- établir et actualiser un état des lieux du centre-ville (répartition des commerces par secteur d'activités, etc)
- collecter des informations auprès des utilisateurs du centre-ville pour alimenter la réflexion des services communaux en charge de projets les concernant (relevé de stationnement et taux d'occupation, flux piétons, relevé cellules vides et contacts avec enseignes cherchant une surface sur le centre-ville)

Interface

Maintenir le contact avec les commerçants du centre.

Actions

- initier de nouvelles actions et soutenir celles-ci le temps nécessaire à leur mise en route (ex.: Espace Beffroi,...)
- perpétuer les actions déjà engagées ("Ville fleurie", 21 juillet, Saint-Nicolas, pique-niques urbains)
- participation aux réunions du Conseil d'administration (6 réunions) et de l'Assemblée générale (2 réunions)
- soutien à la campagne de communication autour de l'application "N Connect" (base de données commerciales du centre-ville avec géolocalisation) et du placement de beacons

5.2.13. Accueil et gestion du travail de stagiaires

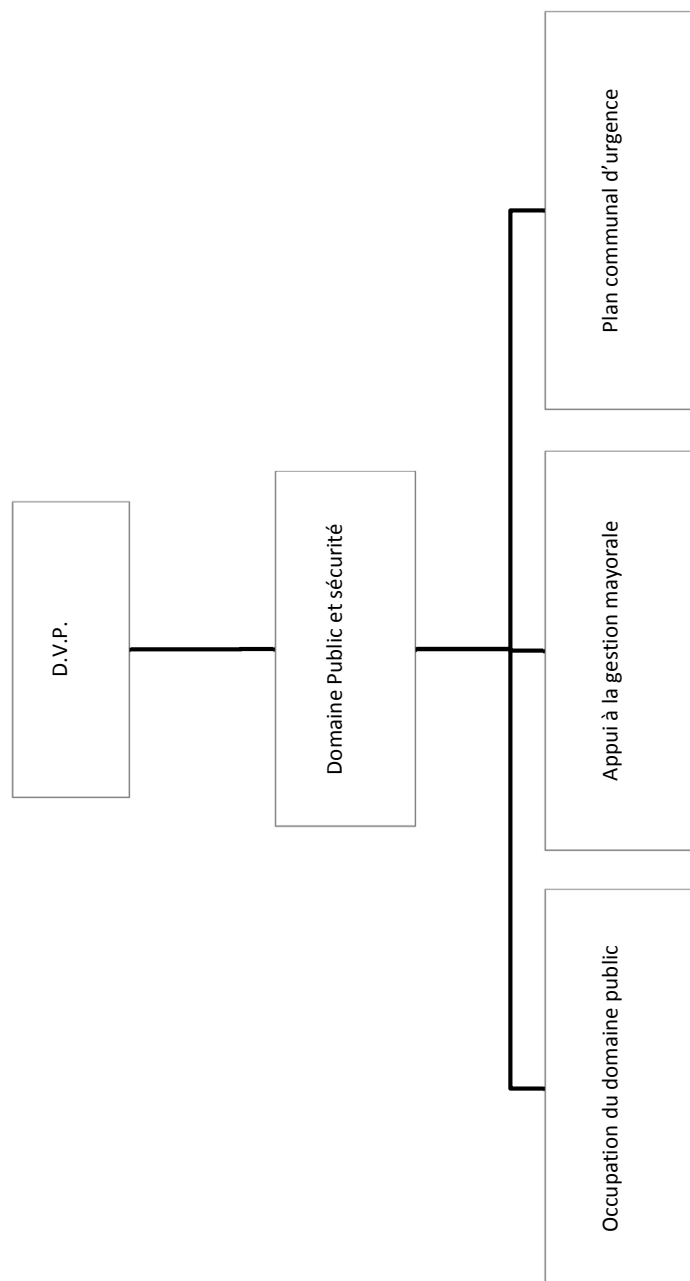
Encadrement de stagiaires, suivi du travail et participation à leur évaluation.

En 2016, le service a accueilli une étudiante en 3^{ème} année de baccalauréat en marketing pour un stage en entreprise (TFE: Elaboration d'une campagne de communication pour la Ville de Namur sur l'offre de stationnement en vue d'optimiser l'attractivité du centre-ville).

5.2.14. Gestion de dossiers économiques

- suivi du dossier "compteurs de flux piétons". Ces compteurs ont été achetés par l'asbl de gestion de centre-ville GAU Namur fin 2011. La Ville prend en charge les frais de maintenance et de transmission des données. Contact avec la société Eco-Counter pour les aspects financiers, techniques (lors d'accidents, etc) et chiffrés (analyse des données)

DOMAINE PUBLIC & SECURITE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 Chef de service adjoint
- 2 appuis juridiques
- 6 agents administratifs
- 1 fonctionnaire de la planification d'urgence (Police)
- 1 agent administratif dédié spécifiquement à la Planification d'urgence

2. Missions permanentes

Le service est chargé, dans le cadre de l'occupation du domaine public:

- d'assurer la gestion du domaine public dans le cadre de demandes
 - de manifestations culturelles, sportives, festives
 - d'affichage
 - de distribution
 - de placement de containers, enclos et échafaudages
- d'intervenir en matière de police de la circulation routière et de stationnement
- de contrôler le respect de la réglementation par les entreprises de taxis (évaluation des chauffeurs, renouvellement des permis, ...)
- d'organiser les examens pour les chauffeurs de taxis
- de traiter l'ouverture des débits occasionnels de boissons fermentées et spiritueuses
- de prendre part à la planification d'urgence et d'intervention (suivi des formulaires de sécurité, participation à la cellule de sécurité)
- d'être le relais entre le citoyen et le Fonds régional des Calamités eu égard aux calamités naturelles publiques (collecte de doléances des citoyens et aide dans le suivi de leur dossier)
- de gérer les activités ambulantes individuelles en dehors des marchés publics
- de veiller au suivi des demandes de prévention incendie
- d'assurer le suivi administratif des dossiers relatifs aux troubles de l'ordre public
- de s'assurer que les exploitants d'établissements accessibles au public aient souscrit une assurance obligatoire de la responsabilité civile en cas d'incendie ou d'explosion
- de s'occuper de diverses matières éparses (exploitation de jeux de hasard de classe 2, collectes à but humanitaire, installation de caméras de surveillance en lieu ouvert ...)

En outre, le service est chargé de la planification d'urgence dans le cadre de l'Arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'intervention et d'urgence et ses circulaires NPU1 à NPU4 définissant le rôle et les responsabilités des communes en matière de planification d'urgence. En vertu de cette législation, chaque commune est chargée:

- d'installer une cellule de sécurité
- de désigner un fonctionnaire chargé de la planification d'urgence
- d'identifier et analyser les risques sur le territoire
- d'élaborer des plans d'urgence et d'intervention (général et particulier)
- d'organiser des exercices
- d'évaluer les risques et les situations d'urgence réelles
- de tirer les leçons par rapport aux plans d'urgence et d'intervention
- d'informer la population

La planification d'urgence est l'outil de gestion visant à permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi qu'à réaliser une coordination optimale de ces moyens.

3. Programmes de subsistance

- en général:
 - code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
 - Nouvelle Loi Communale
 - règlement général de Police
- règlements complémentaires à la circulation routière:
 - loi coordonnée du 13/03/1968 relative à la police de la circulation routière
 - décret du 19/12/2009 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne
 - arrêté royal du 1/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique
 - arrêté ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes
 - circulaire ministérielle du 14/11/1999 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière
- taxis
 - règlement communal sur l'exploitation des services de taxis
 - décret du 18/10/2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voiture avec chauffeur et ses arrêtés d'exécution
- divers
 - loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
 - loi du 12/07/1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles (compétence régionalisée du 1/1/2015 -> nouvelle réglementation: Décret du 26/05/2016+AGW du 21/07/2016)
 - loi du 25/06/1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines
 - arrêté royal du 24/09/2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes
 - règlement du 17/12/2007 relatif aux activités ambulantes en dehors des marchés en domaine public
 - règlement de la Police du 26/06/2015 relatif aux prestations des artistes de rue sur la voie publique
 - rédaction d'un R.O.I pour le centre de crise
 - plan de déneigement communal et collaboration avec les services régionaux
- planification d'urgence
 - Arrêté royal du 16/02/06 et sa circulaire d'application du 26 octobre 2006 fixant les modalités d'établissements de mise à jour, d'exécution et d'évaluation des plans d'urgence et d'intervention dans leurs phases fédérale, provinciale et communale
 - Circulaire ministérielle NPU-1 du 30 mars 2009 relative aux plans d'urgence et d'intervention
 - Circulaire ministérielle NPU-2 du 30 mars 2009 relative au plan général d'urgence et d'intervention du Gouverneur de Province
 - Circulaire ministérielle NPU-3 du 30 mars 2009 relative à l'approbation des plans d'urgence et d'intervention provinciaux
 - Circulaire ministérielle NPU-4 du 30 mars 2009 relative aux Disciplines

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget Page
DO 131/124MS-48	Mesures de sécurité – hygiène	42

5. Rapport d'activités

5.1. Police

5.1.1. Arrêtés de M. le Bourgmestre

- 1.317

5.1.2. Ordonnances du Conseil communal

- mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des Fêtes de Wallonie
- Rallye de Wallonie

5.2. Règlements complémentaires

5.2.1. Conseil communal du 28 janvier 2016

- Jambes, avenue du Camp: création d'un passage pour piétons

5.2.2. Conseil communal du 25 février 2016

- Flawinne: instauration d'une zone 30
- Jambes, avenue Gouverneur Bovesse: suppression d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Jambes, rue de la Luzerne: modification du stationnement et instauration d'un SUL
- Jambes, rue du Plateau: suppression de l'obligation de tourner à droite
- Namur, avenue Albert I^{er}: instauration d'une zone bleue
- Namur, avenue Albert I^{er}: création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Namur, place Louise Godin: car-sharing
- Vedrin: extension de la zone agglomérée

5.2.3. Conseil communal du 21 avril 2016

- Namur et Jambes: zones horodateurs
- Namur, boulevard Cauchy et Bouge, chaussée de Louvain: zones horodateurs

5.2.4. Conseil communal du 26 mai 2016

- Saint-Servais, chaussée de Waterloo: instauration d'une zone bleue
- Wierde, rue Grande: création d'un passage pour piétons

5.2.5. Conseil communal du 30 juin 2016

- Erpent, allée de la Closerie: marquage au sol

- Jambes, avenue Jean Materne: création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Jambes, rue Mazy: création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Jambes, rue Wasseige: création d'une zone résidentielle
- Namur, boulevard Isabelle Brunell et avenue Comte de Smet de Nayer: carte riverains
- Namur: circulation dans le piétonnier
- Namur, Quartier des Célestines: création d'une zone résidentielle
- Vedrin, lotissement des VII Voyes: régularisation d'une zone 30

5.2.6. Conseil communal du 8 septembre 2016

- Belgrade, rue Adolphe Mazy: création d'un passage pour piétons
- Bouge, rue Florent Delvaux: création d'un passage pour piétons
- Jambes, rue Mazy: création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Malonne, chemin de Maulenne: limitation de circulation
- Malonne, rue du Petit Bois: création d'un passage pour piétons
- Namur, ancien site des abattoirs: zone de rencontre et création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Namur, avenue des Trioux: SUL
- Namur, rue des Carrières: suppression d'un emplacement de stationnement pour handicapés
- Vedrin, rue François Lorge: création d'un passage pour piétons

5.2.7. Conseil communal du 20 octobre 2016

- Bouge, rue Saint-Luc: création d'un passage pour piétons

5.2.8. Conseil communal du 15 décembre 2016

- Jambes, avenue de la Citadelle: suppression du stationnement alternatif
- Wépion, avenue du Val d'Or: stationnement interdit

5.3. Taxis

5.3.1. Certificats de capacité chauffeurs

- 29

5.3.2. Autorisations

- 46

5.4. Autorisations diverses

5.4.1. Autorisations de manifestations festives et sportives

- 535

5.4.2. Autorisations d'affichage (publicité provisoire)

- 87

5.4.3. Autorisations pour la distribution de flyers

- 55

5.4.4. Autorisations d'occupation de la voie publique pour travaux et déménagements

- 1.809

5.5. Planification d'urgence

La cellule de Sécurité met à jour le plan général d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire. Elle traite les plans particuliers d'urgence et d'intervention (ex: inondations, ...), dresse des plans d'action pour des risques spécifiques (ex: pandémie grippale), remet un avis sur les événements à risque (Fêtes de Wallonie, ...).

Les membres permanents de cette cellule sont: le Bourgmestre (Président), le fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et un représentant de chaque discipline (au besoin, d'autres experts en fonction de la situation d'urgence).

Les disciplines représentent un ensemble fonctionnel de missions effectuées par divers services d'intervention.

Les missions sont donc réparties en 5 disciplines:

Discipline 1: Pompiers	opérations de secours
Discipline 2: Médical	secours médicaux, sanitaires et psychosociaux
Discipline 3: Police	police du lieu de la situation d'urgence (ex: évacuation des lieux)
Discipline 4: Logistique	appui logistique (coordination des services communaux)
Discipline 5: Information	communication à la presse, à la population

Le Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence travaille sous l'autorité du Bourgmestre en raison de son rôle de soutien et de conseil auprès de cette autorité. Son profil doit répondre à des capacités de coordination, de communication et de direction évidentes.

Il est plus qu'un simple secrétaire pour la cellule de Sécurité (et du Comité de coordination pendant la situation d'urgence). Il est le point de contact communal pour la planification d'urgence et le véritable moteur de l'exercice des missions de planification d'urgence du Bourgmestre.

Sa tâche première est de coordonner tous les travaux relatifs aux plans d'urgence et de la cellule de Sécurité:

- mise en place et suivi de la cellule de Sécurité communale
- rédaction et suivi du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), des Plans particuliers ainsi que le suivi des Plans mono disciplinaires élaborés par les disciplines
- mise en place d'un local fonctionnel pour le Comité de coordination communal
- suivi et implémentation de la réglementation
- gestion préventive des événements à risque
- organisation et accompagnement des exercices
- (...)

Ses tâches spécifiques ont été:

- le soutien lors des crises intervenues sur le territoire communal et la participation à des exercices communaux et provinciaux
- la finalisation du volet additionnel du PGUI (plan particulier) pour les Fêtes de Wallonie
- la participation au groupe de travail «Terrorisme» de la cellule provinciale de crise et la mise en place d'une réflexion multidisciplinaire sur les événements et le terrorisme
- la participation à la formation multidisciplinaire radios et schéma de communication
- la participation à l'information sur la plateforme fédérale ICSM
- la participation aux plateformes Planus/D5
- la réalisation d'une cartographie avec l'aide de la cellule Géographie urbaine en réponse aux besoins de la planification d'urgence (localisation des lieux d'accueil et d'hébergements, écoles, maisons de repos, délestage électrique, nombre de personnes dans un périmètre déterminé, ...
- de manière plus générale:

Réunions de cellule de Sécurité	10
Réunions hors cellules de Sécurité	98
Evénements soumis à la Cellule de sécurité	85
Exercices	3
Crises gérées	4